



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

Programme 2

Affaires politiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	5
Avant-propos	5
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	6
Orientations générales	6
Programme de travail	17
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	17
Sous-programme 2. Assistance électorale	22
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	26
Sous-programme 4. Décolonisation	32
Sous-programme 5. Question de Palestine	36

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	42
Sous-programme 7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.....	48
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	54
Vue d'ensemble.....	54
Direction exécutive et administration	65
Programme de travail	68
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	68
Sous-programme 2. Assistance électorale.....	69
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	70
Sous-programme 4. Décolonisation	72
Sous-programme 5. Question de Palestine	73
Sous-programme 6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	74
Sous-programme 7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.....	75
Appui au programme	76
II. Missions politiques spéciales	78
III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	79
Avant-propos	79
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**.....	80
Orientations générales	80
Programme de travail	80
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	88
IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	93
Avant-propos	93
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**.....	94
Orientations générales	94
Programme de travail	94
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	100
V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	105
Avant-propos	105
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**.....	106
Orientations générales	106
Programme de travail	106
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	114

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

VI.	Bureau de lutte contre le terrorisme.....	121
	Avant-propos	121
A.	Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**.....	122
	Orientations générales	122
	Programme de travail	122
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	132
Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2024	138
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	144
III.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	145
IV.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	155

I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

Avant-propos

Le monde est aujourd'hui à un tournant difficile, marqué par la dégradation du climat de paix et de sécurité. Les conflits majeurs, les crises politiques et les transitions complexes, notamment en Afghanistan, en Éthiopie et dans d'autres parties de la Corne de l'Afrique, au Myanmar, au Soudan, en République arabe syrienne, en Ukraine, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et dans le Caucase du Sud, qui ont des effets dévastateurs dans ces pays et régions ainsi que dans le reste du monde, requièrent une attention accrue.

L'action que ne menons en matière de bons offices, de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix est restée essentielle, notamment au Yémen, où une trêve a apporté un répit ô combien nécessaire face à la violence, et en Libye, où le cessez-le-feu a continué de tenir. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que l'on accélère l'innovation, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a adopté de nouvelles approches visant à faire avancer les processus de paix, à désamorcer les crises, à prévenir les conflits et à pérenniser la paix.

En 2024, le Département s'attend à une augmentation de la demande d'appui dans les domaines suivants : renforcement des capacités nationales de prévention des conflits ; facilitation du dialogue ; diplomatie préventive ; promotion de processus politiques et de processus de paix inclusifs ; fourniture d'assistance électorale ; facilitation des efforts de pérennisation de la paix à long terme déployés par les États Membres.

Dans tous les domaines susmentionnés, et afin de continuer de jouer un rôle de premier plan dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le Département renforcera davantage le pilier Paix et sécurité, de concert avec le Département des opérations de paix, tout en coopérant avec les partenaires en matière de développement, d'aide humanitaire et de droits humains. En outre, il jouera un rôle central dans l'élaboration d'un Nouvel Agenda pour la paix en consultation avec les États Membres et les parties concernées, dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques
et à la consolidation de la paix
(Signé) Rosemary A. DiCarlo

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de toutes les questions relatives à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits dans le monde. Il est l'entité de référence de l'ONU en ce qui concerne les bons offices, l'analyse politique, la médiation, l'assistance électorale, l'appui à la consolidation de la paix et les orientations politiques en rapport avec l'action que l'Organisation mène en faveur, notamment, de la diplomatie préventive et du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions dont il a la charge, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs et coordonnatrices résidents. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, et met à profit les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 3.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [46/232](#), par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution [72/262](#) C, adoptée plus récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observées ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives et d'activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 3.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.
- 3.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège et sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, les bureaux régionaux et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales, ainsi que les capacités du pilier Paix et sécurité de l'ONU, restructuré depuis 2019.

- 3.5 Le Département continuera de : fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
- 3.6 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continuera de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, notamment régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il s'emploiera également à nouer des partenariats avec d'autres acteurs, y compris la société civile, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.
- 3.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général et de présider plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, le Département continuera de renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Il continuera de mettre en œuvre le Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats afin de favoriser la collaboration entre les équipes sur le terrain et le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne la collecte des données, l'analyse et la conduite des opérations.
- 3.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
 - b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir tout conflit ;
 - c) Les parties à tout conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.
- 3.9 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa politique de 2019 concernant les femmes et la paix et la sécurité, établie sur la base de ses propres bonnes pratiques et de celles des missions politiques spéciales, vise à garantir que les missions politiques spéciales et lui-même intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans les analyses ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. En outre, le Département appuie les activités menées par la Commission de consolidation de la paix pour intégrer les questions de genre dans tous les aspects de son travail, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre et le suivi, au moyen des rapports annuels, des progrès réalisés. La stratégie du Fonds pour la consolidation de la paix donne également la priorité à la participation des femmes.

- 3.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département mettra en œuvre un plan d'action sur la question, établi conjointement avec le Département des opérations de paix en vue de renforcer une culture institutionnelle qui favorise l'intégration des personnes en situation de handicap et de faire progresser la prise en compte du handicap dans la planification et la gestion stratégiques, ainsi que dans la gestion des connaissances et de l'information. En outre, il entend se rapprocher davantage des États et des organisations de la société civile pour rendre les processus politiques plus inclusifs et faire ainsi en sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 3.11 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier la restriction ou le report de déplacements pour tous les sous-programmes, y compris les déplacements nécessaires pour l'organisation des visites du Conseil de sécurité dans le cadre du sous-programme 3, des conférences du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre du sous-programme 5, et des réunions de travail et des réunions de haut niveau de la Ligue des États arabes dans le cadre du sous-programme 7. Plusieurs activités afférentes aux différents sous-programmes se sont tenues selon des modalités hybrides, ce qui a limité les possibilités d'échanges en personne.
- 3.12 Le Département continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, et, en particulier, de faciliter, à la demande des États Membres, la participation virtuelle d'intervenant(e)s lors des réunions du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, notamment celle des représentant(e)s de la société civile qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour assister à ces réunions. Cette pratique, adoptée pendant la pandémie de COVID-19, a permis d'avoir un ensemble plus diversifié d'intervenant(e)s, ce qui a contribué à renforcer l'inclusion et la participation des acteurs nationaux. Toutefois, les discussions en personne sont souvent préférées aux modalités virtuelles lorsqu'il s'agit de la médiation, des bons offices et de la négociation dans des situations complexes.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 and 99

Résolutions de l'Assemblée générale

46/232	Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	68/15 ; 72/14 ; 75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	69/9 ; 73/267 ; 75/11 ; 77/17 ; 70/98 ; 77/133	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
61/230 ; 69/291 ; 75/327	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	72/199 ; 72/262 C	Question du Sahara occidental
			Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
			Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (section III)

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2250 (2015)
1646 (2005)	2419 (2018)
2048 (2012)	2535 (2020)
2171 (2014)	2558 (2020)

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2021/2	S/PRST/2022/1
---------------	---------------

**Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

Résolutions de l'Assemblée générale

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
47/120 B	Agenda pour la paix		
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	63/261	Renforcement du Département des affaires politiques
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations	63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	63/308	Responsabilité de protéger
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix	64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala
61/293	Prévention des conflits armés	64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
61/294 ; 69/322	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

64/14	L'Alliance des civilisations	69/314	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	70/5	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
64/118	Mesures visant à éliminer le terrorisme international	70/64	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	70/83	Aide aux réfugiés de Palestine
64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée	70/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	70/85	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	70/87 ; 76/80	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
64/223	Vers des partenariats mondiaux		
64/254	Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés
65/283 ; 66/291 ; 68/303 ; 70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	70/91 ; 76/81	Le Golan syrien occupé
66/253 A et B	La situation en République arabe syrienne	70/108 ; 72/134	Assistance au peuple palestinien
67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies	70/141	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
67/123 ; 76/83	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	70/185 ; 74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
68/16 ; 72/15	Jérusalem		
68/79 ; 70/86 ; 72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
68/127 ; 70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent		
68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	70/232	Droits des peuples autochtones
69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	70/233 ; 72/248	Situation des droits de l'homme au Myanmar
69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova
69/286 ; 72/280	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne
69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise	73/88	La situation en Afghanistan

73/194	Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov	75/264	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)	75/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
75/7	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale	75/268	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM	75/276	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants	75/288	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	75/307	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie
75/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	75/309	Lutte contre les discours de haine : promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance
75/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	75/323	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
75/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar	76/82	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé
		76/221	Coopération Sud-Sud
		76/270	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
		76/307	Modalités du Sommet de l'avenir

Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité

1196 (1998)	1810 (2008)
1197 (1998)	1820 (2008)
1208 (1998)	1860 (2009)
1209 (1998)	1882 (2009)
1318 (2000)	1887 (2009)
1325 (2000)	1888 (2009)
1366 (2001)	1889 (2009)
1559 (2004)	1894 (2009)
1631 (2005)	1904 (2009)
1680 (2006)	1907 (2009)
1699 (2006)	S/PRST/2011/4
1701 (2006)	S/PRST/2011/15

S/PRST/2011/18		S/PRST/2015/24	
S/PRST/2011/21		S/2021/720	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
2039 (2012)			
2046 (2012)		S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
2056 (2012)		2320 (2016)	
S/PRST/2012/2		2334 (2016)	
S/PRST/2012/11		S/PRST/2016/4	
S/PRST/2012/18		S/PRST/2016/8	
S/PRST/2012/21		S/PRST/2016/11	
S/PRST/2012/25		S/PRST/2016/19	
S/PRST/2012/28		2337 (2017)	
2092 (2013)		2379 (2017)	
2098 (2013)		S/PRST/2017/2	
2106 (2013)		S/PRST/2017/10	
2107 (2013)		S/PRST/2017/17	
2118 (2013)		S/PRST/2018/3	
2122 (2013)		S/PRST/2018/16	
S/PRST/2013/4		2487 (2019)	
S/PRST/2013/6		2489 (2019)	
S/PRST/2013/10		2493 (2019)	
S/PRST/2013/12		S/PRST/2019/1	
S/PRST/2013/13		S/PRST/2019/5	
S/PRST/2013/18		2506 (2020)	
S/PRST/2013/19		2512 (2020)	
S/PRST/2013/20		2532 (2020)	
S/PRST/2013/22		2534 (2020)	
S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	2537 (2020)	
2139 (2014)		2545 (2020)	
2165 (2014)		2553 (2020)	
S/PRST/2014/6		S/PRST/2020/1	
S/PRST/2014/8		S/PRST/2020/2	
S/PRST/2014/17		S/PRST/2020/3	
S/PRST/2014/25		S/PRST/2020/4	
2203 (2015)		S/PRST/2020/5	
2214 (2015)		S/PRST/2020/6	
2232 (2015)		S/PRST/2020/7	
2242 (2015)		S/PRST/2020/8	
2245 (2015)		S/PRST/2020/9	
2246 (2015)		S/PRST/2020/10	
2253 (2015)		S/PRST/2020/11	
2254 (2015)		S/PRST/2020/12	
2259 (2015)		S/PRST/2020/13	
S/PRST/2015/4		S/PRST/2021/3	
S/PRST/2015/12		S/PRST/2021/4	
S/PRST/2015/14		S/PRST/2021/5	
S/PRST/2015/22		S/PRST/2021/6	
		S/PRST/2021/7	

S/PRST/2021/9	2647 (2022)
S/PRST/2021/10	2652 (2022)
S/PRST/2021/12	2653 (2022)
S/PRST/2021/13	2654 (2022)
S/PRST/2021/15	2656 (2022)
S/PRST/2021/16	2658 (2022)
S/PRST/2021/18	2661 (2022)
S/PRST/2021/19	2662 (2022)
S/PRST/2021/21	2669 (2022)
S/PRST/2021/22	2670 (2022)
S/PRST/2021/23	S/PRST/2022/1
S/PRST/2021/24	S/PRST/2022/3
2623 (2022)	S/PRST/2022/6
2627 (2022)	2672 (2023)
2629 (2022)	2673 (2023)
2631 (2022)	2674 (2023)
2632 (2022)	2678 (2023) ;
2636 (2022)	2679 (2023)
2643 (2022)	2680 (2023)
2644 (2022)	2681 (2023)
2645 (2022)	S/PRST/2023/1
2646 (2022)	S/PRST/2023/2

Sous-programme 2 **Assistance électorale**

Résolution de l'Assemblée générale

76/176	Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la démocratisation et d'élections périodiques et honnêtes
------------------------	---

Sous-programme 3 **Affaires du Conseil de sécurité**

Charte des Nations Unies

Articles 1, 7, 12 (2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 et 50

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

Résolutions de l'Assemblée générale

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	75/140	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222 ; 75/244	Plan des conférences		

Notes de la présidence du Conseil de sécurité

S/2017/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017	S/2021/645	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2021
----------------------------	--	----------------------------	---

Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes :

751 (1992)	1970 (2011)
1267 (1999)	1988 (2011)
1373 (2001)	1989 (2011)
1518 (2003)	2127 (2013)
1533 (2004)	2140 (2014)
1540 (2004)	2206 (2015)
1591 (2005)	2253 (2015)
1636 (2005)	2374 (2017)
1718 (2006)	2653 (2022)
1904 (2009)	

**Sous-programme 4
Décolonisation**

Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	77/134	Question des Samoa américaines
		77/135	Question d'Anguilla
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	77/136	Question des Bermudes
		77/137	Question des Îles Vierges britanniques
		77/138	Question des Îles Caïmanes
		77/139	Question de la Polynésie française
75/123	Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	77/140	Question de Guam
		77/141	Question de Montserrat
77/129	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	77/142	Question de la Nouvelle-Calédonie
		77/143	Question de Pitcairn
		77/144	Question de Sainte-Hélène
77/130	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	77/145	Question des Tokélaou
		77/146	Question des Îles Turques et Caïques
77/131	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	77/147	Question des Îles Vierges américaines
		77/148	Diffusion d'informations sur la décolonisation
		77/149	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
77/132	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation		

Résolution du Conseil économique et social

2022/21	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
-------------------------	--

Sous-programme 5
Question de Palestine

Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX) ; 32/40 B ; 34/65 D ; 38/58 B ; 46/74 B	Question de Palestine	64/16 ; 77/22 64/17 ; 77/23	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
---	-----------------------	------------------------------------	---

Sous-programme 6
Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Résolutions de l'Assemblée générale

60/180	La Commission de consolidation de la paix	76/305	Financement de la consolidation de la paix
60/287 ; 63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
70/262 ; 75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)	2413 (2018)
2282 (2016)	2594 (2021)

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2017/27	S/PRST/2022/6
S/PRST/2018/20	

Produits

3.14 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 3.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec 24 organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				

Bases de données et supports numériques : divers bases et ensembles de données sur les questions de paix et de sécurité internationales disponibles sur le portail Centre de données sur la paix et la sécurité et sur UN Peacemaker, y compris des manuels et des guides sur les questions de paix et de sécurité internationales.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions et autres produits de communication sur les travaux du Département.

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondantes et correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.

Activités d'évaluation

- 3.15 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
 - a) Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des femmes et de la paix et de la sécurité dans les missions : élections et transitions politiques ([A/77/83](#)) ;
 - b) Évaluation de l'analyse du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix tenant compte des questions de genre ;
 - c) Rapport sur les enseignements tirés de la première phase de l'initiative consistant à évaluer l'impact du Fonds pour la consolidation de la paix, à tirer des enseignements de ses activités et à diffuser ses résultats (initiative PeaceFIELD).
- 3.16 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, en réponse à la recommandation du BSCI tendant à ce que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix appuient et coordonnent les efforts adaptés aux différents contextes faits par les missions s'agissant des femmes et de la paix et de la sécurité afin de renforcer l'apprentissage et l'échange de connaissances, le Département a commencé à tenir des réunions trimestrielles sur les questions liées à l'exécution du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. Les deux Départements ont également lancé conjointement une communauté de pratique et organiseront régulièrement des sessions entre les missions, qui porteront sur divers thèmes liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, afin de favoriser l'apprentissage croisé entre missions et le recensement des meilleures pratiques. En 2022, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a également réalisé une évaluation de la mesure dans laquelle il a tenu compte des questions de genre dans ses produits d'analyse de 2019 à 2021. À l'issue de cette évaluation, il a notamment été fait état d'écarts dans les méthodes et les résultats liés à la communication de l'information dans le cadre des sous-programmes, à la suite de quoi le Département a publié des directives actualisées pour mieux aider les différents sous-programmes. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'intention du Fonds pour la consolidation de la paix dans le rapport sur les enseignements tirés de la première phase de l'initiative PeaceField, notamment des recommandations concernant la portée et l'ampleur des projets et la nécessité de nouer des partenariats au niveau national aux fins de la collecte de données.
- 3.17 Il est prévu que le Département procède aux évaluations suivantes en 2024 :
 - a) Évaluation des pratiques novatrices suivies au Département ;
 - b) Évaluation du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix (Gambie).

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Objectif

- 3.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Stratégie

- 3.19 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) Faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix ;
 - b) Travailler en étroite coopération avec de nombreux acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte ;
 - c) Promouvoir, pour contribuer à prévenir, atténuer, maîtriser et régler les conflits, une action plus efficace et cohérente fondée sur les principes suivants :
 - i) Réagir rapidement face aux situations de conflit ;
 - ii) Fournir rapidement des informations exactes, des analyses et des recommandations ;
 - iii) Organiser et fournir un appui fonctionnel et technique aux missions de bons offices du Secrétaire général, y compris dans le cadre d'une médiation formelle, le cas échéant ;
 - iv) Fournir un appui fonctionnel, politique et technique au Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et la conduite des relations qu'il entretient avec les États Membres ;
 - v) Renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales ;
 - vi) Fournir des conseils et un appui fonctionnel aux missions politiques spéciales ;
 - vii) Renforcer les capacités et les compétences du Département et les partenariats qu'il entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales, régionales et internationales de façon à mieux régler les problèmes de paix et de sécurité ;
 - viii) Suivre et évaluer l'impact des principales initiatives de prévention et d'atténuation des conflits et leur rapport coût-efficacité ;
 - ix) Élaborer des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix, en articulant les activités menées par le système des Nations Unies sur le plan de la diplomatie, de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement à celles des autres acteurs internationaux et régionaux ;
 - x) Renforcer les liens politiques et opérationnels avec le système des Nations Unies au sens large, en particulier sur les questions de consolidation de la paix ;
 - xi) Rendre opérationnels les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité et pour les jeunes et la paix et la sécurité, afin de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes ainsi que la contribution constructive des jeunes aux processus politiques et aux processus de consolidation de la paix.
- 3.20 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux États Membres d'être mieux en mesure de détecter, de prévenir et de régler les situations de conflit.

Exécution du programme en 2022

Lancement des consultations en vue de l'élaboration d'un Nouvel Agenda pour la paix

- 3.21 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui technique et des services de secrétariat dans le cadre d'un processus consultatif visant à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix, que le Secrétaire général s'est engagé à présenter aux États Membres dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), qu'il a présenté en réponse à la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. Le Nouvel Agenda pour la paix vise à promouvoir des réponses plus efficaces en matière de sécurité collective et de gestion des risques nouveaux. À la suite de consultations informelles que le Président de l'Assemblée générale a organisées en février et en mars 2022, le système des Nations Unies a été invité à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix en étroite consultation avec les États Membres et en collaboration avec tous les partenaires concernés, dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la conception et à la coordination d'un processus consultatif réunissant les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile et les institutions de recherche en vue d'élaborer le Nouvel Agenda pour la paix.
- 3.22 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.2).

Tableau 3.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile et les instituts de recherche ont apporté leur contribution au processus consultatif global d'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : des menaces moins fortes sur la paix et la sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les États Membres puissent davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits, notamment grâce à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance, ce qui, entre autres, a conduit à la trêve négociée par l'ONU au Yémen, laquelle a été en vigueur entre avril et octobre 2022, entraînant une réduction significative des pertes civiles, la réouverture de l'aéroport de Sanaa pour les vols commerciaux et une réduction des importations de carburant via Hodeïda. Il a également contribué à faire avancer le processus politique en Libye, y compris la mise en œuvre du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.3).

Tableau 3.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Forum de dialogue politique interlibyen s'est tenu	Réouverture de la route côtière et adoption du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 en Libye Avancées dans les processus de justice transitionnelle en Colombie	Trêve nationale au Yémen sous l'égide de l'ONU entre avril et octobre 2022 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Commission militaire mixte 5+5 en Libye	La capacité des États Membres à prévenir, maîtriser et régler les conflits et à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 est renforcée	Des progrès sont accomplis vers un règlement politique global et négocié au Yémen La capacité des États Membres à prévenir, maîtriser et régler les conflits est renforcée

Résultat 2 : amélioration des mesures visant à prévenir et à contrer les discours de haine et l'incitation à la violence

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités régionales de lutte contre les discours de haine dans les situations de conflit et d'après-conflit dans trois régions, ainsi que la disponibilité d'orientations sur la lutte contre les discours de haine dans les situations de conflit ou d'après-conflit, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.4).

Tableau 3.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	Échange entre organismes de connaissances et de bonnes pratiques sur la lutte contre les discours de haine dans le cadre de la communauté de pratique d'Asie du Sud et du Sud-Est Renforcement du suivi de la situation en ce qui concerne les discours de haine par l'utilisation de nouvelles technologies pour l'analyse	Renforcement de la capacité à lutter contre les discours de haine dans les situations de conflit et d'après-conflit, notamment dans le Pacifique, la Corne de l'Afrique et l'Asie du Sud Mise à disposition de toutes les entités des Nations Unies (dans le cadre de leur collaboration avec les États Membres) d'orientations sur la	Les missions politiques spéciales prennent en compte les bonnes pratiques et les enseignements à retenir dans les activités qu'elles mènent pour combattre les discours de haine	Les missions politiques spéciales prennent en compte les bonnes pratiques et les enseignements à retenir dans les activités qu'elles mènent pour combattre les discours de haine La Journée internationale de la lutte contre les discours de haine offre la possibilité de sensibiliser à la dynamique des discours de haine

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	d'informations publiquement accessibles	lutte contre les discours de haine dans les situations de conflit et d'après- conflit		dans les situations de conflit et d'après- conflit

Résultat 3 : les États Membres ont accès à une analyse politique élargie et renforcée afin d'éclairer la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits armés

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.27 Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution [75/201](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné l'importance que revêtent des analyses conjointes et une planification stratégique efficace pour son action à long terme dans les conflits et les situations consécutives à un conflit, on a, dans le cadre du sous-programme, élargi les méthodes analytiques employées pour mieux aider les États Membres à adopter des réponses plus globales, notamment en intégrant mieux les questions économiques dans l'analyse et en prenant en compte les questions de genre et les perspectives des jeunes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.28 L'enseignement tiré, également éclairé par une évaluation du BSCI, est le suivant : une meilleure coordination au sein du système et entre les piliers visant à réaliser des analyses plus intégrées permettrait d'améliorer l'analyse menée dans le cadre du sous-programme¹. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point des approches plus intégrées comprenant de nouveaux outils analytiques.
- 3.29 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.5).

Tableau 3.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité comprennent une analyse plus complète sur des sujets tels que le développement socioéconomique et l'égalité des genres, le cas échéant	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité comprennent une analyse plus complète sur des sujets tels que le développement socioéconomique, l'égalité des genres, la jeunesse et les changements climatiques, le cas échéant	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité comprennent une analyse plus complète sur des sujets tels que le développement socioéconomique, l'égalité des genres, la jeunesse et les changements climatiques, le cas échéant

¹ [E/AC.51/2021/3](#).

Produits

3.30 On trouvera dans le tableau 3.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	70	68	70
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport destiné à l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	1	1	—	1
2. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport destiné à l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	1	1	—	1
4. Rapports destinés au Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	50	50	50	50
5. Rapports destinés au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	105	179	105	105
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	16	36	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	80	134	80	80
8. Réunions ou consultations du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	195	195	195	195
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	195	195	195	195
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec plus de 24 organisations régionales ; missions d'évaluation stratégique, et appui à 22 missions politiques spéciales dans le cadre de missions de bons offices, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres de toutes les régions, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Bases de données et supports numériques : divers bases et ensembles de données sur les questions de paix et de sécurité internationales disponibles sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité et sur UN Peacemaker.				

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.

Sous-programme 2 Assistance électorale

Objectif

- 3.31 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande à organiser et à tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

Stratégie

- 3.32 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir en temps opportun une assistance électorale aux États Membres, à leur demande ou en application d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, en étroite coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) des Nations Unies pour l'assistance électorale. Plus précisément, il s'agira :
- a) De déployer des experts techniques et d'effectuer divers types de missions électorales à l'appui des États Membres qui en font la demande, notamment en ce qui concerne la constitution et la mise en place des organismes électoraux, l'élaboration ou la réforme des cadres et systèmes électoraux, l'élaboration d'activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la promotion de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux opérations électorales et aux processus politiques ;
 - b) D'établir des partenariats avec les organisations régionales et de leur apporter un appui en matière de renforcement des capacités, s'agissant notamment de coorganiser (avec les organisations régionales partenaires), à l'intention des États Membres dans diverses régions, des activités de formation, notamment sur l'égalité des genres et les élections, de renforcer la crédibilité et l'intégrité des opérations électorales et de prévenir les violences liées aux élections ;
 - c) D'élaborer de nouvelles politiques internes sur l'assistance électorale ou d'actualiser celles qui existent, en étroite coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, et d'examiner les supports de connaissances mis au point par d'autres entités des Nations Unies qui ont un lien avec les élections ;
 - d) De tenir et de gérer le fichier unique des spécialistes des affaires électorales de l'ONU et de préserver la mémoire institutionnelle en matière d'assistance électorale.
- 3.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les organes électoraux sont renforcés ;
 - b) Les cadres et systèmes électoraux sont plus efficaces ;
 - c) Les activités d'éducation et d'inscription des électeurs sont plus efficaces ;

- d) Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes appartenant à d'autres groupes sous-représentés ou marginalisés, dont celles vivant dans des zones rurales dépourvues d'infrastructures, participent davantage aux opérations électorales et aux processus politiques ;
- e) Les élections sont pacifiques et ouvertes à toutes et à tous et les opérations électorales sont plus crédibles ;
- f) Les capacités électorales des organisations régionales sont renforcées ;
- g) Une assistance électorale cohérente et coordonnée est fournie aux États Membres.

Exécution du programme en 2022

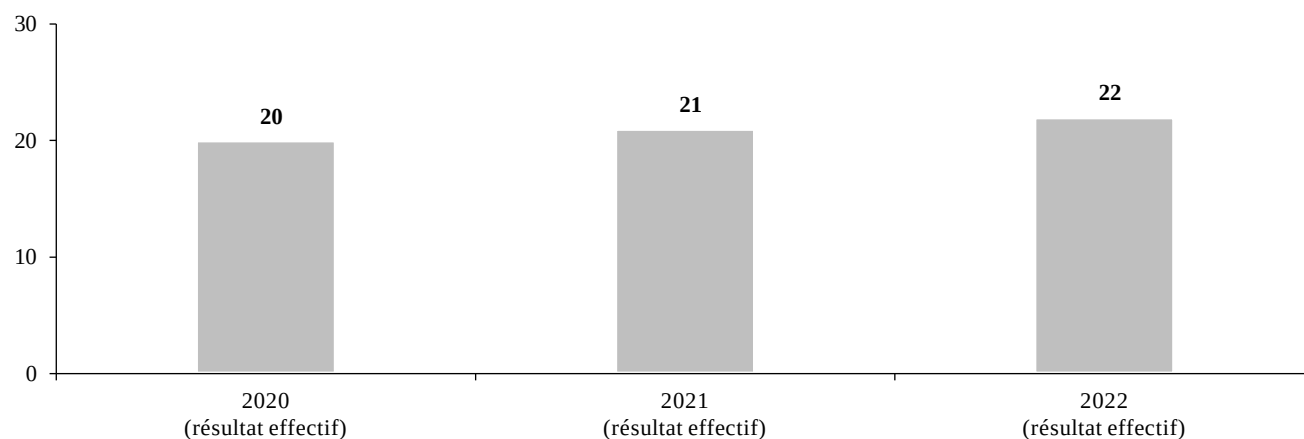
Les États Membres organisent des élections avec l'appui de l'ONU

3.34 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à fournir une assistance électorale aux États Membres, à leur demande ou en application d'un mandat du Conseil de sécurité, afin de renforcer leur capacité à mener des opérations électorales inclusives, pacifiques et crédibles. En 2022, on a fourni une assistance technique à 22 États Membres qui prévoyaient d'organiser des élections, y compris des élections présidentielles, des élections législatives et des référendums. L'assistance technique de l'ONU a consisté à appuyer les efforts que les pays mènent dans des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles des organismes électoraux, l'élaboration ou la réforme des cadres et systèmes électoraux, l'élaboration d'activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la promotion de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux opérations électorales et aux processus politiques.

3.35 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I).

Figure 3.I

Mesure des résultats : nombre de pays tenant des élections avec l'appui technique de l'ONU



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de la participation des femmes aux opérations électorales et aux processus politiques

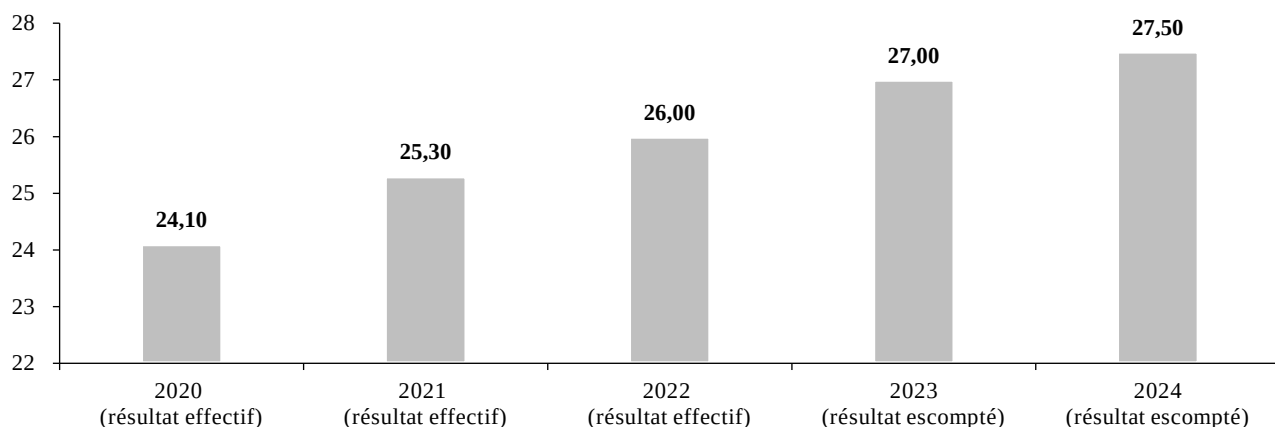
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

3.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire augmenter le pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU, qui s'est établi à 26,0 %, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 25,5 %.

- 3.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.II).

Figure 3.II

Mesure des résultats : pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU



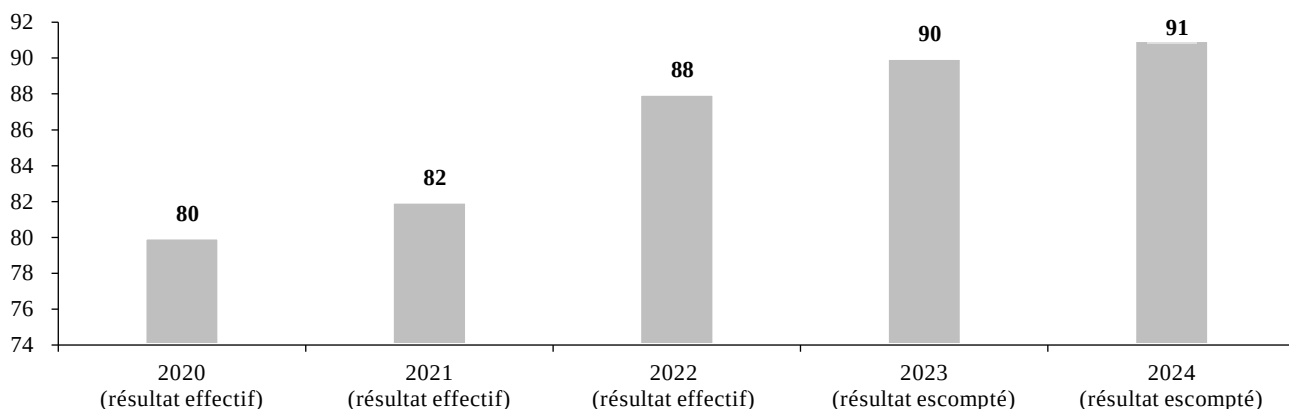
Résultat 2 : il est donné suite en temps utile aux demandes d'assistance électorale des États Membres

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 88 % des États Membres reçoivent une réponse initiale dans les quatre semaines suivant leur demande d'assistance électorale technique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 85 %.
- 3.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III).

Figure 3.III

Mesure des résultats : pourcentage des États Membres concernés recevant une réponse initiale dans les quatre semaines suivant leur demande d'assistance électorale technique



Résultat 3 : de meilleures possibilités de formation régionale pour les agents électoraux des États Membres

Projet de plan-programme pour 2024

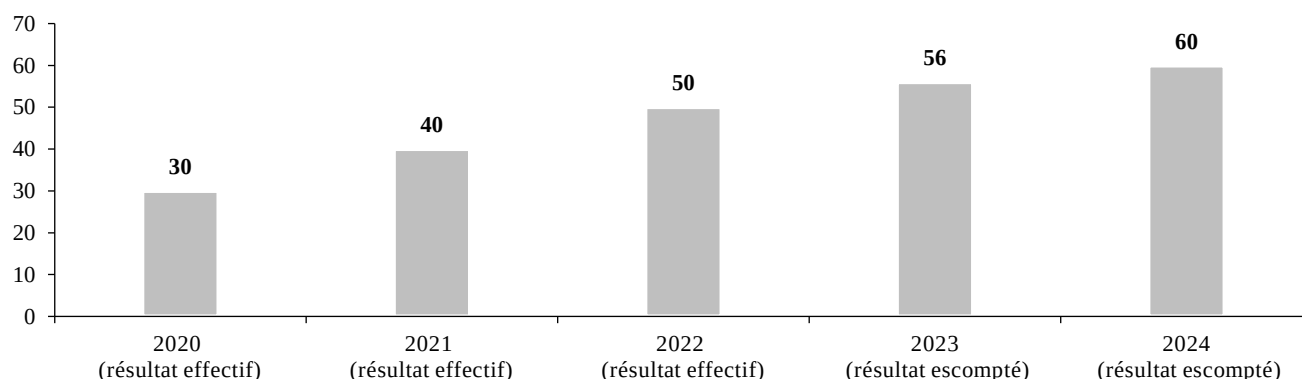
- 3.40 Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle clé en encourageant et en appuyant des opérations électorales inclusives, transparentes et pacifiques dans leurs États membres. Dans le cadre du sous-programme, on a continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales afin de renforcer leurs capacités et de soutenir les formations régionales visant à aider les États Membres à renforcer leurs opérations électorales. À cet égard, un nombre accru de représentants des États Membres ont assisté aux formations régionales organisées ou soutenues dans le cadre du sous-programme, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, afin de renforcer les partenariats et de fournir un appui au développement des capacités des agents électoraux et des institutions électorales des États Membres dans les régions concernées.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.41 L'enseignement tiré est le suivant : l'organisation de formations électorales régionales à l'intention des États Membres est plus efficace lorsqu'elle se fait en étroite coordination et en partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales concernées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera encore la coordination avec ces organisations, notamment en menant plus régulièrement des initiatives de coordination avec les organisations partenaires avant chaque manifestation régionale. On renforcera également la coordination avec les entités compétentes des Nations Unies, y compris en utilisant les mécanismes de coordination interinstitutions de l'assistance électorale des Nations Unies.
- 3.42 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IV).

Figure 3.IV

Mesure de performance : nombre de représentants d'États Membres assistant aux formations électorales régionales organisées ou soutenues par l'ONU en partenariat avec des organisations régionales et sous-régionales



Produits

- 3.43 On trouvera dans le tableau 3.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–
1. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	1	–
2. Séances plénières de l'Assemblée générale	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	30	31	31	33
3. Déploiement d'observateurs électoraux internationaux à la demande d'États Membres ou d'autres organisations	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	29	30	30	32
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	21	22	23
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national, à l'intention des administrateurs et agents électoraux, sur des questions électorales essentielles (égalité des genres et élections, violence et élections, observation des élections, etc.)	20	21	22	23
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	7	6	7
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	6	7	6	7
Missions électorales (nombre de missions)	25	30	30	32
7. Missions d'appui technique, de conseil ou d'examen à l'appui des opérations électorales	25	30	30	32
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui technique aux opérations électorales d'au moins 50 États Membres, en particulier en matière de systèmes et cadres électoraux, de prise en compte des questions de genre, d'inscription des électeurs et d'opérations électorales.				
Bases de données et autres supports numériques : fichier unique des spécialistes des affaires électorales ; dossiers sur la fourniture de l'assistance électorale en vue de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU.				

Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

Objectif

- 3.44 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

Stratégie

3.45 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à faciliter l'exécution pleine, entière et diligente des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, notamment par les moyens suivants :

- a) Aider la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles, s'agissant en particulier de définir et d'exécuter son programme de travail mensuel, et fournir à la présidence, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des conseils sur des questions de procédure ou de fond intéressant le déroulement des séances et les activités du Conseil ;
- b) Coordonner les travaux nécessaires pour publier la documentation officielle du Conseil, sans erreurs et en temps utile, à savoir notamment les décisions et autres documents du Conseil ainsi que les communications pertinentes du Secrétariat, des États Membres et d'autres entités ;
- c) Appuyer les travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, les autres comités et les groupes de travail, ainsi que les équipes de surveillance et groupes d'experts qui y sont associés, notamment en fournissant des conseils sur des questions de procédure et de fond à la présidence et aux autres membres du Conseil ;
- d) Apporter un appui aux missions organisées par le Conseil et la présidence de ses organes subsidiaires dans les pays et les régions concernés par les questions dont le Conseil est saisi ;
- e) Aider le Conseil à élaborer et à appliquer les régimes de sanctions, notamment en réalisant, à sa demande, des évaluations des régimes ;
- f) Organiser des séances de formation à l'intention des nouveaux membres du Conseil et des nouveaux présidents et membres des comités des sanctions, et collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions ainsi que de faire mieux connaître les sanctions du Conseil et d'en renforcer l'application ;
- g) Diffuser immédiatement la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU auprès des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et du secteur privé, chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'y inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations ;
- h) Fournir aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur la pratique et les procédures du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil ;
- i) Répondre aux demandes de recherche ou de conseil émanant des États Membres et organiser, si demande en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point ; contribuer à la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité, qui est accessible au public et qui est gérée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix.

3.46 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le Conseil de sécurité est en mesure de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies ;
- b) Le Conseil de sécurité et les comités des sanctions sont en mesure d'appliquer des sanctions ciblées ;
- c) Les États Membres peuvent compter sur des informations actualisées et complètes concernant la pratique et les procédures du Conseil de sécurité, ce qui leur permet d'être mieux armés pour participer aux travaux du Conseil et contribuer activement au bon fonctionnement de celui-ci.

Exécution du programme en 2022

Exploitation, dans le cadre du sous-programme, de la technologie en vue de faciliter la participation des États Membres aux procédures du Conseil de sécurité

- 3.47 Afin de mieux répondre aux besoins des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU, on a, dans le cadre du sous-programme, mis en place de nouveaux outils numériques de communication et de recherche en 2022. On a étendu l'utilisation du portail e-deleGATE, lequel n'était auparavant utilisé que pour stocker la documentation du Conseil de sécurité et inscrire les oratrices et orateurs aux débats publics, afin qu'il puisse être utilisé : i) pour que les États Membres s'inscrivent sur la liste des orateurs et oratrices de l'ensemble des séances du Conseil de sécurité ; ii) pour l'inscription des coauteurs des projets de résolution. À la suite de ce changement, les États Membres ont pu recevoir une confirmation instantanée de leur inscription en tant qu'orateurs ou coauteurs, ainsi que les informations pertinentes sur la séance concernée.
- 3.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.8).

Tableau 3.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Du fait de la pandémie de COVID-19, les États Membres ont participé à des débats publics en ligne par l'intermédiaire de déclarations écrites	Les États Membres se sont inscrits sur la liste des orateurs et oratrices des débats publics du Conseil de sécurité par courrier électronique	Les États Membres donnent un retour positif sur la nouvelle procédure d'inscription des États Membres sur la liste des orateurs de l'ensemble des débats publics du Conseil de sécurité
Les États Membres ont indiqué qu'ils se portaient coauteurs des résolutions du Conseil de sécurité par courrier électronique	Les États Membres ont indiqué qu'ils se portaient coauteurs des résolutions du Conseil de sécurité par courrier électronique	Plus de 700 inscriptions d'États Membres pour les débats publics du Conseil de sécurité ont été reçues par l'intermédiaire du portail e-deleGATE
		Plus de 180 demandes des États Membres pour se porter coauteurs de résolutions du Conseil de sécurité ont été enregistrées sur le portail e-deleGATE

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : accès à un meilleur atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité

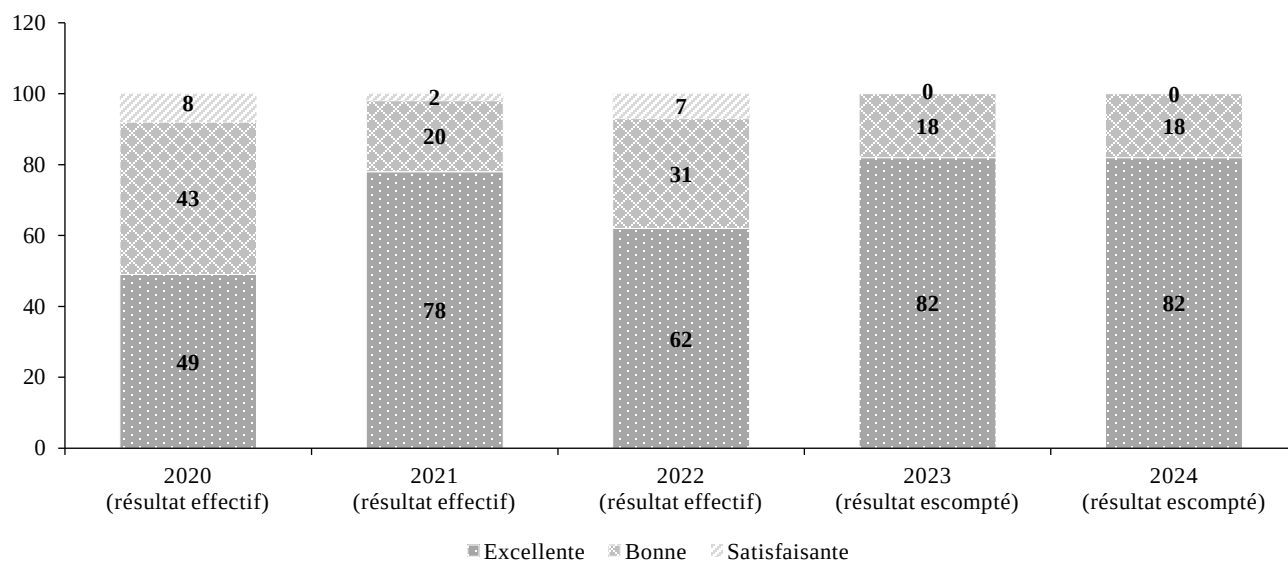
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités des nouveaux membres du Conseil de sécurité, 100 % des participants ayant exprimé un degré de satisfaction élevé à l'issue de l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.V).

Figure 3.V

Mesure des résultats : pourcentage des participants à l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité ayant estimé que la qualité de l'atelier était « satisfaisante », « bonne » ou « excellente »

(En pourcentage)



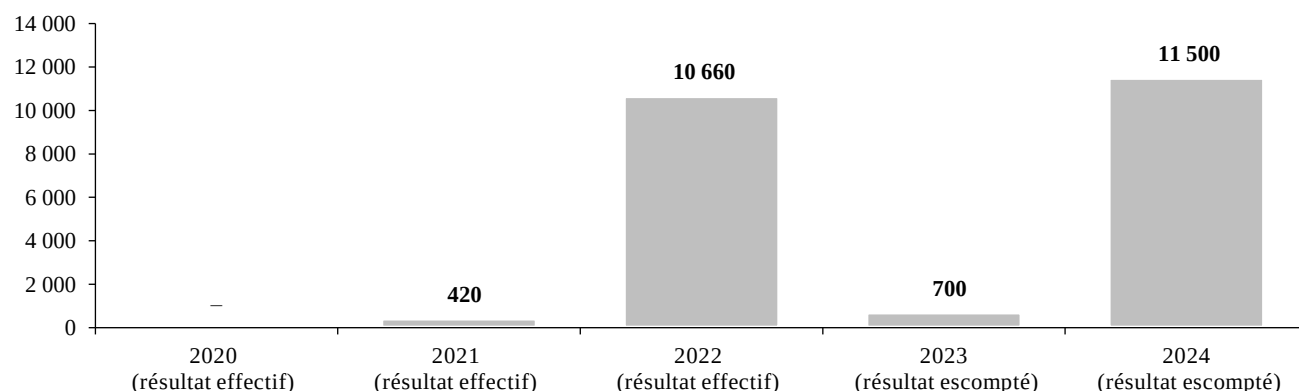
Résultat 2 : les États Membres ont accès à des informations analytiques récentes et actualisées sur la pratique et les travaux du Conseil de sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'on enregistre 10 660 visites pour les ensembles de données du Conseil de sécurité disponibles sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 600 visites.
- 3.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VI).

Figure 3.VI

Mesure des résultats : nombre de visites enregistrées pour les ensembles de données du Conseil de sécurité disponibles sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité



Résultat 3 : les membres du Conseil de sécurité reçoivent en temps utile des informations sur l'application des sanctions

Projet de plan-programme pour 2024

- 3.53 Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à mettre sur pied rapidement les groupes d'experts qui prêtent assistance au Conseil de sécurité et aux comités des sanctions. Elles visent à proposer au comité des sanctions concerné des candidatures aux sièges à pourvoir dans le groupe dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe par le Conseil. Dans le cadre du sous-programme, on entretient des contacts pour pourvoir aux recrutements dans les différents groupes d'experts et on tient à jour un fichier d'experts dans lequel figurent les noms de personnes qualifiées et présélectionnées qui ont exprimé leur intérêt à rejoindre un groupe d'experts.

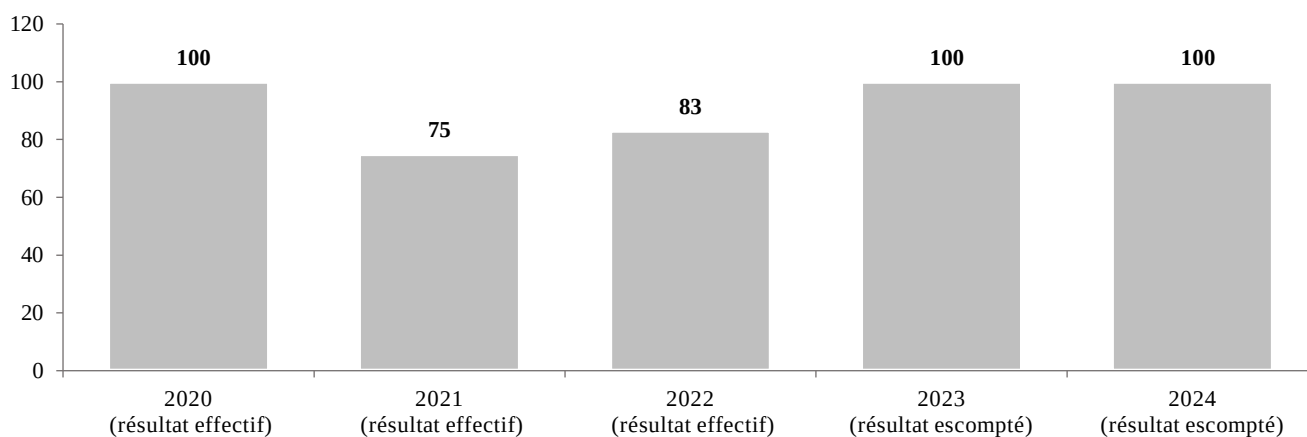
Enseignements tirés et changements prévus

- 3.54 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de mettre régulièrement à jour la liste des personnes présélectionnées et qualifiées pouvant être considérées pour les postes disponibles dans les groupes d'experts. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on consolidera les efforts de sensibilisation pour attirer en particulier des candidates qualifiées ayant une expertise spécialisée (par exemple dans les domaines des armes, des groupes armés ou des ressources naturelles) afin de parvenir à une représentation équilibrée des genres et de mettre davantage l'accent sur la représentation géographique, parmi les personnes siégeant dans les groupes d'experts.
- 3.55 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VII).

Figure 3.VII

Mesure des résultats : candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe

(En pourcentage)



Produits

- 3.56 On trouvera dans le tableau 3.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	55	54	54
1. Notification au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Liste des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établie au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Exposés succincts sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen	52	53	52	52
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	400	548	400	400
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	400	548	400	400
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	10	8
5. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	8	8	10	8
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
6. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
7. <i>Recueil des Résolutions et décisions du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	29	29	29	29
8. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
9. Récapitulatifs des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	12	12	12	12
10. Récapitulatifs des mandats concernant les questions transversales, les femmes et la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés, la protection des civils en période de conflit armé	3	3	3	3
11. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
12. Statistiques des débats du Conseil de sécurité	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et activités de mobilisation pour l'élaboration du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale ; recherches ad hoc entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité.				
Bases de données et supports numériques : base de données sur les procédures, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil, y compris des données concernant plus de 200 séances publiques organisées chaque année sur une cinquantaine de questions examinées par le Conseil ; fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, et Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles en vue de sa diffusion auprès des États Membres, du secteur privé et d'autres parties prenantes ; tableaux de bord interactifs sur la représentation des femmes au Conseil, les membres du Conseil, la présidence et vice-présidence des organes subsidiaires du Conseil et les réunions organisées selon la formule Arria ; ensembles de données liés aux travaux du Conseil publiés sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité.				

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'ONU, destiné aux États Membres et au public ; publications sur les médias sociaux et articles reliant les activités du Conseil aux aspects constitutionnels et procéduraux mis en évidence dans le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Sous-programme 4 Décolonisation

Objectif

- 3.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

Stratégie

- 3.58 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Quatrième Commission, s'agissant notamment d'élaborer des documents de travail du Secrétariat et des rapports du Secrétaire général, ainsi que d'apporter des contributions à l'élaboration du rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Fournir des conseils, des documents d'information et un appui fonctionnel aux réunions, aux séminaires régionaux annuels et aux missions de visite du Comité spécial, ainsi qu'aux réunions de la Quatrième Commission et du Conseil économique et social, en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ;
 - c) Entretenir des relations avec les représentantes et représentants des territoires non autonomes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et collaborer avec le Département de la communication globale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications pour diffuser des informations sur la décolonisation, notamment en améliorant le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation ;
 - d) Communiquer au Comité spécial des informations exhaustives sur les incidences actuelles de la COVID-19 dans les territoires non autonomes, dans le cadre de ses documents de travail annuels, établis en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale.
- 3.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Promotion de mesures concrètes visant à mettre fin au colonialisme ;
 - b) Mise au point de programmes de travail, au cas par cas, pour la décolonisation des territoires non autonomes ;
 - c) Prise de décisions éclairées en temps utile par le Comité spécial dans le cadre de l'examen de la situation des territoires non autonomes.

Exécution du programme en 2022

Informations sur le rôle et l'impact des femmes des territoires, disponibles sur le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation

- 3.60 Un des objectifs du Programme 2030 est de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles, et le Comité spécial met en avant le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation. Conformément à ces programmes, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à mettre en évidence les informations sur les femmes des territoires non autonomes au moyen d'une nouvelle rubrique spéciale, qui doit être régulièrement mise à jour au fil des années, sur le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation (« Les femmes dans les territoires : points saillants »).
- 3.61 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.10).

Tableau 3.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Informations sur le rôle et l'impact des femmes des territoires non autonomes, disponibles sur le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : des informations diversifiées et exhaustives sur les territoires non autonomes, y compris les incidences de la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à fournir au Comité spécial des informations récentes, diversifiées et exhaustives sur la situation dans les territoires non autonomes, notamment le point des effets socioéconomiques persistants de la pandémie de COVID-19 et de l'aide fournie par les Puissances administrantes en vue de favoriser le relèvement effectif après la pandémie, au moyen de documents de travail qui sont à la disposition du public, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.63 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.11).

Tableau 3.11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	Le Comité spécial a accès à des informations récentes et exhaustives sur la situation dans les	Le Comité spécial a accès à des informations récentes, diversifiées et exhaustives sur la	Le Comité spécial a accès à des informations actualisées sur les incidences économiques et	Le Comité spécial a accès à des informations actualisées sur les effets socioéconomiques

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	territoires non autonomes, y compris sur les incidences de la COVID-19 et l'aide fournie par les Puissances administrantes	situation dans les territoires non autonomes, notamment sur les effets socioéconomiques persistants de la COVID-19 et l'aide fournie par les Puissances administrantes en vue de favoriser le relèvement effectif après la pandémie	sociales de la COVID-19, sur le relèvement économique après la pandémie et sur l'aide fournie par les Puissances administrantes	persistants de la COVID-19 et sur l'aide fournie par les Puissances administrantes en vue de favoriser le relèvement et de renforcer la résilience

Résultat 2 : renforcement de la communication et de la sensibilisation concernant la décolonisation grâce à la création de contenus multilingues

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au fait que les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont accès aux messages du Secrétaire général aux séminaires régionaux de 2005 à 2022, dans les six langues officielles de l'ONU, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.65 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.12).

Tableau 3.12
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	Les contenus du site Web sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU	Les messages du Secrétaire général aux séminaires régionaux de 2005 à 2022 sont disponibles sur le site Web, dans les six langues officielles de l'ONU	De nouveaux contenus sont disponibles sur le site Web, notamment des infographies et des contenus interactifs, dans les six langues officielles de l'ONU	De nouveaux contenus sont disponibles sur le site Web, notamment des infographies et des contenus interactifs, dans les six langues officielles de l'ONU

Résultat 3 : le Comité spécial a accès à des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les territoires non autonomes

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.66 Conformément aux recommandations du Comité spécial, que l'Assemblée générale a faites siennes, les Puissances administrantes sont encouragées à fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les territoires non autonomes. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme, au moyen de ses documents de travail annuels, a contribué à la collecte d'informations sur les conditions économiques, sociales et environnementales dans les territoires.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.67 L'enseignement tiré est le suivant : il faut inclure, au cas par cas, des informations dans les documents de travail portant sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les territoires. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on collectera, en coordination avec les Puissances administrantes, des informations précises sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et on les inclura dans les documents de travail, selon qu'il conviendra et dès que les informations pertinentes sont disponibles.
- 3.68 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.13).

Tableau 3.13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Le Comité spécial a accès à des informations sur les conditions économiques, sociales et environnementales dans les territoires non autonomes	Le Comité spécial a accès, en temps utile, à des informations sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes	Le Comité spécial a accès, en temps utile, à des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes

Produits

- 3.69 On trouvera dans le tableau 3.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.14
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	22	22	22
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico à l'intention du Comité spécial	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
5. Documents de travail sur chacun des 17 territoires non autonomes, établis à l'intention du Comité spécial	17	17	17	17
6. Rapport de la Présidente du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	63	37	63	43
7. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
8. Séances de la Quatrième Commission	8	9	8	8
9. Séances plénières du Comité spécial	20	8	20	10
10. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	5	6	6
11. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	8	20	10
12. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
13. Consultations du Comité spécial	5	4	5	5
14. Séances du Conseil économique et social	2	1	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	1	–	1	1
15. Missions effectuées dans les territoires non autonomes en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale	1	–	1	1
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, disponible dans les 6 langues officielles de l'ONU et destiné aux 17 territoires non autonomes, aux États Membres et au grand public.				

Sous-programme 5 Question de Palestine

Objectif

- 3.70 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

Stratégie

- 3.71 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- Organiser les réunions du Comité et du Bureau, et des manifestations à l'échelle mondiale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris une manifestation de haut niveau à New York, mener une campagne de communication auprès des entités des Nations Unies et des États Membres au sujet de la question de Palestine, entreprendre d'autres activités de communication et de sensibilisation, et organiser des manifestations et des conférences internationales ;
 - Développer et étendre la présence numérique du Comité, notamment par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes sur les médias sociaux, dont le service est assuré dans le cadre du

sous-programme, et accroître la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine ;

- c) Communiquer et coopérer avec la société civile et les parlementaires en ce qui concerne la question de Palestine ;
- d) Mettre en œuvre les activités du Comité visant à renforcer les capacités des fonctionnaires palestiniens, en mettant l'accent sur les communications stratégiques et le protocole diplomatique.

3.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'action menée par le Comité contribue à mobiliser la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États, de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine ;
- b) Des informations sont fournies au grand public, à la société civile et aux médias au sujet de la question de Palestine ainsi que des travaux du Comité ;
- c) Les capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine sont renforcées dans des domaines tels que la communication stratégique et le protocole diplomatique.

Exécution du programme en 2022

Le Comité mène des activités de communication et effectue des visites de sensibilisation au sujet des différents aspects de la question de la Palestine

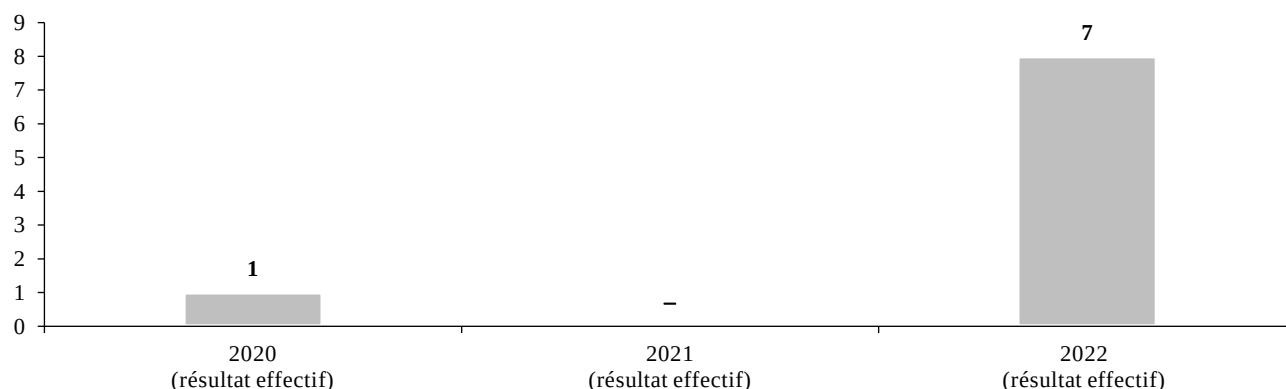
3.73 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au fait que le Comité accède en temps utile aux demandes accrues de l'Assemblée générale, notamment par la reprise des visites de ses délégations et la communication de documents en application des résolutions de l'Assemblée, ainsi que par l'organisation de manifestations supplémentaires et d'activités de renforcement des capacités. Le sous-programme a renforcé ses activités de communication liées aux efforts du Comité en faveur de la reprise du dialogue sur la question de Palestine, ses délégations ayant effectué sept visites dans le cadre de la campagne de mobilisation de son mandat.

3.74 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.VIII).

Figure 3.VIII

Mesure des résultats : les délégations du Comité mènent des activités de communication et effectuent des visites de sensibilisation au sujet de la question de Palestine

(Nombre de pays ou d'organisations régionales visités)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : promotion du rôle du Comité et promotion plus efficace des droits du peuple palestinien

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.75 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la promotion efficace de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment par l'organisation de huit réunions d'information du Comité avec des représentants des États Membres et des organisations régionales à New York, de six conférences et manifestations sur diverses questions thématiques liées à la question de Palestine, et d'activités de renforcement des capacités en personne à l'intention de 21 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, et au fait que tous les membres du Comité se sont déclarés satisfaits lors de l'enquête réalisée auprès des clients en ce qui concerne l'appui apporté dans le cadre du sous-programme à l'exécution du programme de travail, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.76 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.15).

Tableau 3.15

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Réalisation d'une enquête auprès du Comité afin de prendre la mesure de ses opérations et de renforcer l'alignement des activités menées dans le cadre du sous-programme avec les objectifs qu'il s'est fixés	Renforcement des échanges sur la question de Palestine entre le Comité et les membres du Conseil de sécurité et du Quatuor pour le Moyen-Orient 100 % des membres du Comité se sont déclarés satisfaits de l'appui assuré dans le cadre du sous-programme	Huit réunions d'information du Comité avec des représentants des États Membres et des organisations régionales à New York, et six conférences ou manifestations sur diverses questions thématiques liées à la question de Palestine Activités de renforcement des capacités en personne à l'intention de 21 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne 100 % des membres du Comité se sont déclarés satisfaits lors de l'enquête réalisée auprès des clients en ce qui concerne l'appui apporté dans le	Renforcement de l'action de sensibilisation menée auprès des États Membres et obtention de 100 % de satisfaction des membres du Comité concernant l'appui apporté dans le cadre du sous-programme à l'exécution des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres	Renforcement de l'action de sensibilisation menée auprès des États Membres et obtention de 100 % de satisfaction des membres du Comité concernant l'appui apporté dans le cadre du sous-programme à l'exécution des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		cadre du sous-programme à l'exécution des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres		

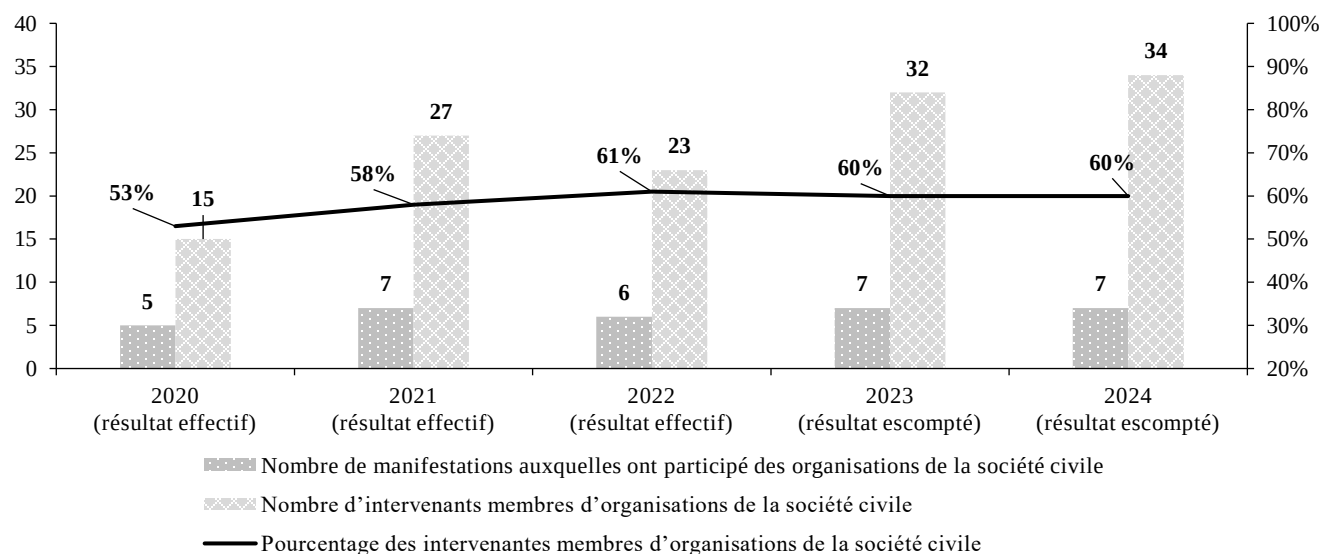
Résultat 2 : renforcement des interactions entre le Comité et la société civile

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.77 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la participation des organisations de la société civile à six manifestations, avec 23 intervenants, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir sept manifestations et 30 intervenants. La cible n'a pas été atteinte en raison de la persistance des restrictions liées à la COVID-19, notamment les restrictions des déplacements qui ont réduit les possibilités de mener des consultations en personne et d'organiser des manifestations.
- 3.78 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué au fait que 61 % des intervenants sont des femmes membres d'organisations de la société civile, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 59 %.
- 3.79 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IX).

Figure 3.IX

Mesure des résultats : renforcement des interactions entre le Comité et la société civile



Résultat 3 : renforcement de la présence numérique et mobilisation du public par le Comité sur la question de Palestine

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.80 L'une des activités relevant du mandat du sous-programme consiste à développer et à étendre la présence numérique du Comité, notamment au moyen de son site Web et de ses comptes sur les

médias sociaux, dont le service est assuré dans le cadre du sous-programme, grâce au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine, afin d'accroître le soutien en faveur du règlement pacifique de la question de Palestine. Le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine est une source d'informations actuelles et historiques sur la question de Palestine, avec quelque 800 000 visites par an, tandis que les comptes sur les médias sociaux ont gagné en audience.

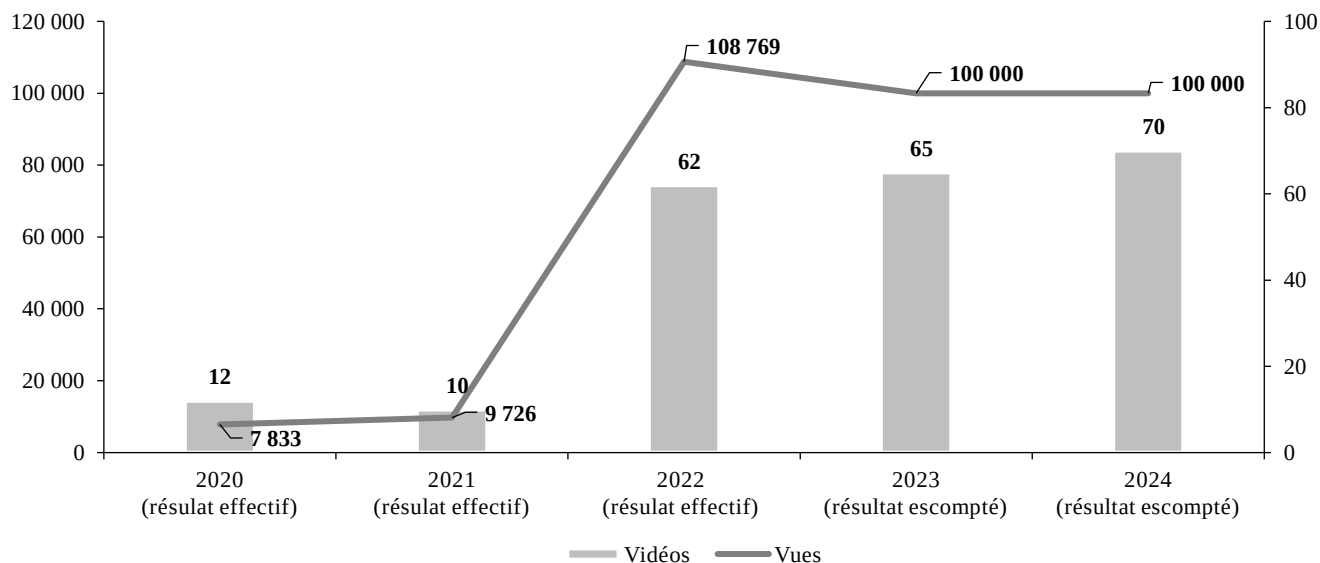
Enseignements tirés et changements prévus

- 3.81 L'enseignement tiré, étayé par de nombreuses recherches accessibles au public, est le suivant : les internautes, en particulier les jeunes générations, consomment de plus en plus de contenus sous forme de courtes vidéos, y compris des infographies, plutôt que des informations sous forme de textes classiques, et ces vidéos constituent un aspect important de la stratégie de marketing de contenu d'une organisation. Le sous-programme s'est adapté à la nouvelle dynamique des médias sociaux en produisant de courtes vidéos, y compris des contenus liés à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et des vidéos infographiques sur l'histoire de la question de Palestine. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera l'utilisation de produits audiovisuels pour un partage plus large des messages de sensibilisation à la question de Palestine en ligne. Ces efforts permettront au public de s'intéresser davantage au Comité et à ses travaux.
- 3.82 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.X).

Figure 3.X

Mesure des résultats : accès aux vidéos publiées sur la question de Palestine

(Nombre de vues et nombre de vidéos)



Produits

- 3.83 On trouvera dans le tableau 3.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.16

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	4
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	2
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	31	42	32	32
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6	6	6	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	14	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	2	2	2
6. Réunions internationales, conférences, visites de délégations et autres activités du Comité	16	20	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	35	30	35	34
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	30	30	30	30
8. Formations à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	5	—	5	4
Publications (nombre de publications)	4	10	4	8
9. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	10	4	8
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	59	67	59	67
10. Bulletin d'information « NGO Action News » sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	45	51	45	51
11. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
12. Études, notes d'information et bulletins d'information sur le Comité, le travail effectué dans le cadre du sous-programme et certains aspects de la question de Palestine	2	4	2	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données qui rassemble des informations au sujet de plus de 2 000 experts et de quelque 1 500 organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité, organisées à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; organisation d'une exposition annuelle sur la Palestine ou d'une manifestation culturelle à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; séances d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.				

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du sous-programme et du Comité et comptes sur les médias sociaux.

Services de bibliothèque : Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.

Sous-programme 6 Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif

- 3.84 Les objectifs auxquels le sous-programme contribue sont les suivants : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix remplisse plus efficacement le rôle lui incombant d'appeler l'attention sur les besoins, de réunir les principaux acteurs et de proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; renforcer, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix déployés et dirigés par les pays et les régions, ainsi que la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, et intensifier les partenariats noués avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

Stratégie

- 3.85 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Organiser les visites de la présidence de la Commission de consolidation de la paix, fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux réunions de la Commission et appuyer les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé ;
 - b) Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, soutenir les programmes de consolidation de la paix, en donnant la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
 - c) Orienter l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et diriger les mécanismes de coordination et d'intégration pertinents utilisés dans le système des Nations Unies et avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.
- 3.86 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur engagement en faveur de la pérennisation de la paix ;
 - b) Les priorités nationales en matière de consolidation de la paix seront plus synergiques et efficaces et mieux coordonnées ;
 - c) Des mesures plus appropriées seront adoptées pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix, avec l'appui accru des partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales ;
 - d) La coordination sera améliorée entre les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, l'objectif étant de donner la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

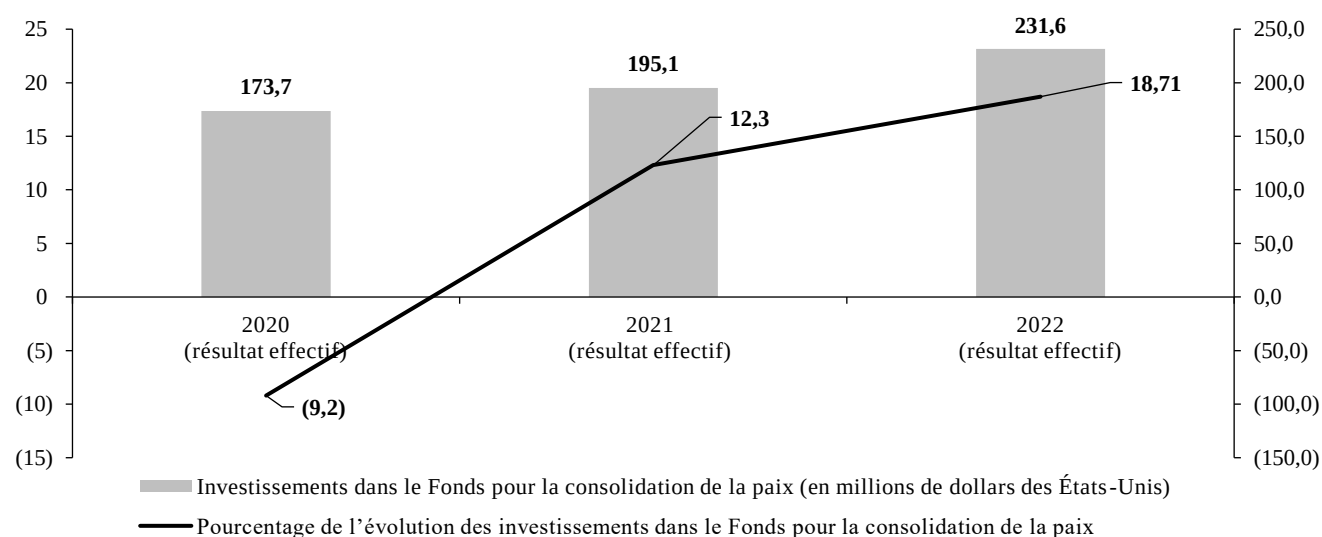
Exécution du programme en 2022

Augmentation des investissements dans la consolidation et la pérennisation de la paix aux niveaux régional, national et local

- 3.87 Un investissement suffisant, prévisible et durable dans les activités de consolidation de la paix grâce à l'appui de l'ONU et des acteurs nationaux favorise la consolidation de la paix aux niveaux régional, national et local. Le sous-programme, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué d'étendre sa portée à l'appui des priorités nationales en matière de consolidation de la paix, avec des investissements de 231,5 millions de dollars dans 37 pays en 2022, soit une augmentation de 18,7 % par rapport à 2021, et a continué de se relever après une réduction des investissements en 2020 par rapport à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19. Ces investissements se sont accompagnés de la fourniture de conseils sur des aspects techniques et des questions de fond à 27 réunions de la Commission de consolidation de la paix, ce qui a permis de renforcer l'appui à la consolidation de la paix dans 14 pays et régions en 2022. Étant donné l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 en 2022, la plupart des réunions se sont tenues en présentiel ou selon des modalités hybrides. En 2022, après une interruption de deux ans, la Commission a effectué deux visites sur le terrain, au Libéria et au Soudan du Sud. Le taux de participation des femmes architectes de la paix aux réunions de la Commission a continué à augmenter, en passant de 74 % en 2021 à 87,5 % en 2022, et celui des jeunes artisans de la paix était de 37,5 % en 2022. Le sous-programme a continué de collaborer avec les institutions financières internationales et les organisations régionales comme l'Union africaine, notamment par des échanges réguliers et des réunions conjointes.
- 3.88 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XI).

Figure 3.XI

Mesure des résultats : investissements dans le Fonds pour la consolidation de la paix



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : attention et ressources accrues accordées à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre dans des conditions difficiles en matière de consolidation de la paix

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.89 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à différents processus de transition des missions (33 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix étant spécifiquement consacrés à la transition des missions), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 25 %.
- 3.90 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à une mobilisation accrue de la communauté internationale dans les processus de transition des missions et à la correction des lacunes constatées dans le financement, ce qui offre une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme.
- 3.91 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.17).

Tableau 3.17

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Affectation de 18 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 39 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions	Affectation de 33 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions Mobilisation accrue de la communauté internationale dans les processus de transition des missions et la correction des lacunes constatées dans le financement, ce qui offre une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme	Augmentation des fonds réservés à la transition des missions des dispositifs des Nations Unies Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux processus de transition des missions et à la correction des lacunes constatées dans le financement des transitions des missions, ce qui offre une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme	Affectation de 35 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions des dispositifs des Nations Unies Mobilisation plus ciblée de la communauté internationale et financement prévisible des transitions des missions, grâce à la correction des lacunes constatées, y compris pour le financement à plus long terme des processus de transition de deux missions

Résultat 2 : attention et ressources accrues accordées au rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix

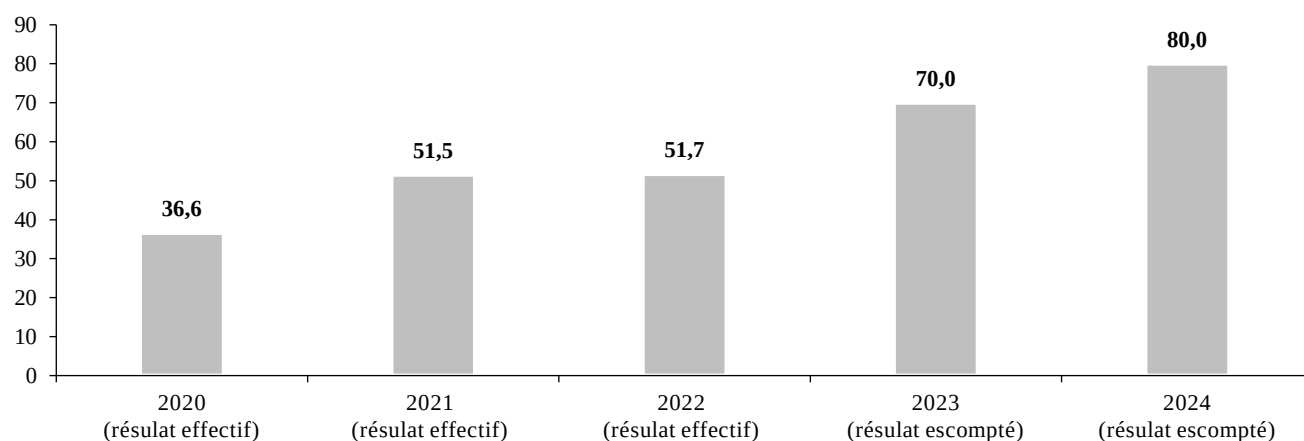
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.92 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à favoriser la participation des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix grâce à l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, avec un financement de 51,7 millions de dollars dégagé par le Fonds pour la consolidation de la paix, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 60 millions de dollars, en raison du fait que les contributions volontaires globales versées au Fonds ont été inférieures aux prévisions.
- 3.93 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XII).

Figure 3.XII

Mesure des résultats : appui fourni à la promotion des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix par le Fonds pour la consolidation de la paix par l'intermédiaire de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres

(En millions de dollars des États-Unis)



Résultat 3 : participation accrue des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix aux réunions de la Commission de consolidation de la paix

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.94 Le sous-programme soutient la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre, qui visent à renforcer la participation pleine, égale et significative des femmes à la consolidation de la paix, notamment par la participation aux réunions de la Commission. Lors des réunions nationales et régionales, les intervenants ont fait part de leurs réalisations, de leurs difficultés et de leurs recommandations pour mieux régler les problèmes rencontrés en matière de consolidation de la paix, notamment les expériences des femmes relatives aux processus de vérité et de réconciliation, aux processus de paix, au renforcement de la confiance, à l'autonomisation économique et aux effets des changements climatiques. Sur la base de son travail et de sa collaboration avec les femmes architectes de la paix et les femmes dirigeantes, la Commission a tenu compte de ces questions dans les conseils qu'elle a prodigués au Conseil de sécurité. Le sous-programme soutient également la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix, qui vise à renforcer l'implication significative des jeunes artisans de la paix, notamment par la participation aux réunions de la Commission. La Commission a mis une plateforme à la disposition des représentants de la jeunesse afin de leur permettre de partager leurs expériences et leurs recommandations afin de placer les jeunes au centre de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Outre l'organisation d'une réunion thématique sur

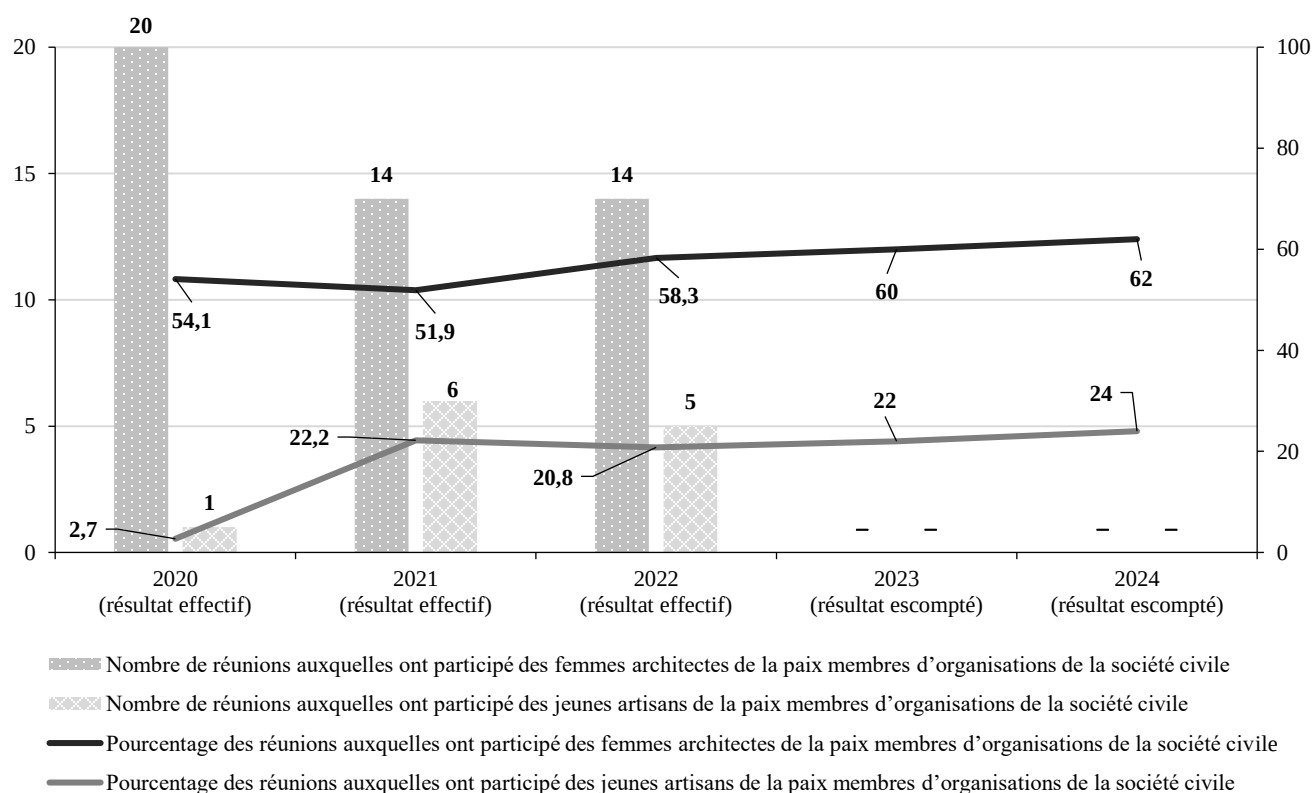
les jeunes, la paix et la sécurité, la Commission a poursuivi ses activités de communication en faveur du rôle essentiel de la jeunesse et des organisations de jeunes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.95 L'enseignement tiré est le suivant : la Commission de consolidation de la paix peut tirer davantage profit de l'invitation d'un éventail plus diversifié d'intervenants, y compris des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix au niveau local. Le fait de permettre aux intervenants de participer virtuellement aux réunions hybrides a contribué à accroître la participation, ce qui s'explique par les mesures liées à la COVID-19 et la nécessité de tenir des réunions virtuelles. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra et encouragera cette pratique en sensibilisant à la possibilité d'informer et de recenser les artisans de la paix membres de la société civile, notamment par la collaboration dans le système des Nations Unies au Siège et dans les pays.
- 3.96 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XIII).

Figure 3.XIII

Mesure des résultats : taux de participation accru des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix aux réunions de la Commission de consolidation de la paix^a



^a Les cibles fixées pour 2023 et 2024 correspondent au taux de participation des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix. Le nombre de réunions sera indiqué dans l'exécution du programme pour les périodes respectives.

Produits

- 3.97 On trouvera dans le tableau 3.18 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.18

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	2	2
Rapports émanant des entités suivantes :				
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	1	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	53	28	37	38
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	27	35	35
5. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	1	2	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	1	2	2
6. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	1	—	1	1
7. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales dans sept pays ou sous-régions ; consultations, conseils et action en faveur des questions de consolidation de la paix avec des organisations régionales et sous-régionales (y compris au moyen de consultations informelles annuelles entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine), des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, des universités et le secteur privé ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; appui, notamment des conseils, pour la formulation d'environ 14 propositions adressées par la Commission de consolidation de la paix à d'autres organes intergouvernementaux et forums de consolidation de la paix ; échange d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention de tous les membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et de tous les gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : publication de communiqués de presse de la Commission de consolidation de la paix et de trois bulletins d'information de partenaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et comptes sur les médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix ; contenus multimédias, notamment de courtes vidéos présentant les résultats obtenus sur le terrain et leurs retombées.				

Sous-programme 7**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes****Objectif**

- 3.98 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Stratégie

- 3.99 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :
- a) Définir les domaines d'action d'intérêt commun et consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs à la Ligue et à l'ONU ;
 - b) Contribuer aux efforts déployés par les États membres de la Ligue des États arabes pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et en particulier de l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
 - c) Promouvoir la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII ;
 - d) Organiser des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel et développer les canaux de communication.
- 3.100 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement du partenariat et de la communication avec la Ligue des États arabes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
 - b) Amélioration des capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
 - c) Meilleure coordination des activités de coopération menées avec la Ligue des États arabes.

Exécution du programme en 2022**La Ligue des États arabes encourage l'information du public par des approches novatrices**

- 3.101 L'ONU et la Ligue des États arabes s'efforcent d'écarter les obstacles à la paix et à la sécurité et de répondre aux besoins des personnes qu'elles servent, ce qui est facilité, entre autres, par l'utilisation des nouvelles technologies. Le sous-programme a collaboré avec d'autres sous-programmes concernés et d'autres partenaires pour renforcer les connaissances et les capacités de la Ligue en matière d'utilisation des nouvelles technologies et des innovations en vue de promouvoir la paix et la sécurité. Dans le cadre de l'appui qu'il apporte à la Ligue des États arabes pour l'élaboration d'un projet de stratégie régionale arabe pour la jeunesse, la paix et la sécurité, le sous-programme a organisé un dialogue en ligne avec les jeunes sur la paix et la sécurité en septembre 2022.
- 3.102 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.19).

Tableau 3.19
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	La Ligue des États arabes s'est appuyée sur les technologies pour mieux mobiliser le public. Près de 300 jeunes de 13 pays de la région arabe ont participé à un dialogue en ligne, partageant des points de vue qui ont contribué à l'élaboration d'un projet de stratégie régionale arabe pour la jeunesse, la paix et la sécurité

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcement des relations institutionnelles

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.103 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer, dans la région, les capacités du personnel et des États membres de la Ligue des États arabes à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en proposant les meilleures pratiques des missions politiques spéciales en ce qui concerne les moyens de mettre en œuvre le programme sur le terrain et en engageant des consultations avec les représentants du Secrétariat général de la Ligue sur la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.104 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique a également été fourni et une formation a été organisée à l'intention du personnel de la Ligue des États arabes, et on a facilité des consultations avec des représentants des États membres de la Ligue et de la jeunesse arabe (hommes et femmes), qui ont contribué à l'élaboration d'un projet de stratégie régionale arabe pour la jeunesse, la paix et la sécurité.
- 3.105 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.20).

Tableau 3.20
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	La coordination concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est renforcée, notamment grâce au recensement de domaines dans lesquels un appui peut être apporté en	Dans la région, les capacités du personnel et les États membres de la Ligue des États arabes sont renforcées en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité	Les capacités régionales de coopération avec l'ONU et d'autres organisations régionales sont renforcées en vue d'une participation pleine et entière des femmes et des jeunes au	Le Secrétariat général de la Ligue des États arabes renforce l'appui qu'il apporte à ses États membres pour la mise en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la stratégie pour la

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	matière de participation des femmes aux processus électoraux, en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) La Ligue des États arabes a une meilleure connaissance du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité grâce à la tenue de consultations régionales et de formations de formateurs	Élaboration d'un projet de stratégie régionale arabe pour la jeunesse, la paix et la sécurité	rétablissement de la paix, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	jeunesse, la paix et la sécurité

Résultat 2 : amélioration de la coordination politique entre le Secrétariat général de la Ligue des États arabes et les États membres de la Ligue

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.106 Le travail accompli dans le cadre du sous-programme a contribué à l'amélioration de la compréhension et l'analyse mutuelles, ainsi qu'à l'amélioration de la coordination politique et au renforcement de la coopération grâce à la tenue de 36 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes et de 12 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 15 réunions et 6 réunions, respectivement.
- 3.107 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à l'amélioration de la coopération globale grâce à l'organisation de la réunion générale biennale sur la coopération entre les représentants des secrétariats des entités des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées et la Ligue des États arabes, et à l'amélioration de la coopération en matière de bons offices et en ce qui concerne les efforts de paix dans la région arabe grâce à la tenue de sept réunions entre les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux du Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de la Ligue. Le sous-programme a également contribué à renforcer la collaboration, par la participation au sommet annuel de la Ligue des États arabes.
- 3.108 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.21).

Tableau 3.21
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et des questions liées aux élections, au désarmement, aux priorités concernant les femmes et les jeunes et la paix et la sécurité, et à la lutte contre le terrorisme, grâce à l'organisation de 50 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes Amélioration de la coordination politique avec les représentants permanents arabes auprès de la Ligue des États arabes et d'autres diplomates arabes concernant l'évolution de la situation politique dans la région et les moyens d'appuyer la Ligue en matière de paix et de sécurité, grâce à l'organisation de 17 réunions Renforcement de la coopération entre la Ligue des États arabes et les entités des Nations Unies concernant des questions d'intérêt mutuel et des domaines de	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et d'autres questions d'intérêt commun, grâce à l'organisation de 36 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes Amélioration de la coordination politique grâce à l'organisation de 12 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires Amélioration de la coopération globale grâce à la réunion biennale de coopération générale entre l'ONU et la Ligue des États arabes Amélioration de la coopération en matière de bons offices et en ce qui concerne les efforts de paix dans la région arabe grâce à la tenue de sept réunions d'envoyés spéciaux et de représentants spéciaux du Secrétaire général avec des hauts	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et d'autres questions d'intérêt commun, grâce à l'organisation de 20 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes Amélioration de la coordination politique grâce à l'organisation de 10 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe, notamment dans le Territoire palestinien occupé, en République arabe syrienne et au Yémen, et d'autres questions d'intérêt commun, grâce à l'organisation de 30 réunions avec des fonctionnaires de la Ligue des États arabes Amélioration de la coordination politique concernant l'évolution de la situation politique, grâce à l'organisation de 15 réunions avec des représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
	coopération liés à la paix et à la sécurité, grâce à l'organisation de 39 réunions	fonctionnaires de la Ligue des États arabes		

Résultat 3 : renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue faire progresser la prévention des conflits et la pérennisation de la paix dans la région arabe

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.109 Le sous-programme est axé sur le renforcement des partenariats, par le renforcement des capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dans la région arabe. Des travaux sont en cours dans un certain nombre de domaines pertinents, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la prospective stratégique. De nouveaux domaines d'intervention se dégagent assez fréquemment, en fonction de l'évolution des priorités de l'ONU et de la Ligue des États arabes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.110 L'enseignement tiré est le suivant : la collaboration concernant des initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix a nécessité une coordination étendue avec de nombreux services de la Ligue des États arabes ainsi qu'avec de nombreux partenaires de l'ONU. Afin de travailler plus efficacement pour assurer une bonne mise en œuvre des initiatives, et compte tenu de l'enseignement tiré, le sous-programme élargira le réseau de partenariat dans la Ligue des États arabes et au-delà.
- 3.111 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.22).

Tableau 3.22
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Accord entre la Ligue des États arabes et l'ONU, lors de leur réunion générale biennale sur la coopération, en vue d'une collaboration dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix grâce à la détermination conjointe de stratégies et de programmes	Renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix grâce à diverses initiatives au profit de la Ligue, notamment dans les domaines du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la prospective stratégique	Renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix grâce à la détermination des moyens d'élargir les initiatives et les possibilités de formation pour le personnel et les États membres de la Ligue

Produits

3.112 On trouvera dans le tableau 3.23 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.23

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	2	2
1. Projets sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	4	4	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	6	2	2
2. Formation à l'intention du Secrétariat général de la Ligue des États arabes sur la paix et la sécurité	5	6	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations ordinaires et spéciales avec la Ligue des États arabes, réunions générales sur la coopération entre les représentants des secrétariats des entités des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées et réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

3.113 On trouvera dans les tableaux 3.24 à 3.26 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.24

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	43 526,4	47 278,1	–	–	(7,2)	(7,2)	(0,0)	47 270,9
Autres dépenses de personnel	775,6	501,6	–	–	–	–	–	501,6
Dépenses de représentation	27,9	7,7	–	–	0,8	0,8	10,4	8,5
Consultants	709,0	27,4	–	158,7	–	158,7	579,2	186,1
Voyages des représentants	520,7	723,0	–	–	254,1	254,1	35,1	977,1
Voyages du personnel	950,6	541,2	–	28,8	114,1	142,9	26,4	684,1
Services contractuels	823,9	946,1	–	–	22,2	22,2	2,3	968,3
Frais généraux de fonctionnement	326,9	533,1	–	12,5	22,1	34,6	6,5	567,7
Fournitures et accessoires	14,7	15,5	–	–	1,0	1,0	6,5	16,5
Mobilier et matériel	153,1	32,0	–	–	–	–	–	32,0
Aménagement des locaux	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	30,0	–	–	–	–	–	–	–
Total	47 859,0	50 605,7	–	200,0	407,1	607,1	1,2	51 212,8

^a Y compris des dépenses d'un montant de 1 484 400 dollars occasionnées par des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 76/248 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.25

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC) et 2 AL
Transfert (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3 et 1 AL de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie), au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2024	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC) et 2 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.26

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Changements			Effectif proposé pour 2024 ^a
			Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	3	—	—	—	—	3
D-2	9	—	—	—	—	9
D-1	16	—	—	—	—	16
P-5	41	—	—	—	—	41
P-4	53	—	—	—	—	53
P-3	40	—	—	—	—	40
P-2/1	21	—	—	—	—	21
Total partiel	184	—	—	—	—	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	5	—	—	—	—	5
G(AC)	86	—	—	—	—	86
AL	2	—	—	—	—	2
Total partiel	93	—	—	—	—	93
Total	277	—	—	—	—	277

^a Dont quatre postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

- 3.114 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.27 à 3.29 et dans la figure 3.XIV.
- 3.115 Comme le montrent les tableaux 3.27 1) et 3.28 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 51 212 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 607 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans les catégories Nouveaux mandats et mandats élargis et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.27

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	75,6	122,9	—	—	414,3	414,3	337,1	537,2
B. Direction exécutive et administration	1 704,2	1 656,2	—	200,0	—	200,0	12,1	1 856,2
C. Programme de travail								
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	23 752,7	26 165,8	—	—	(7,2)	(7,2)	(0,0)	26 158,6
2. Assistance électorale	4 187,9	4 123,6	—	—	—	—	—	4 123,6
3. Affaires du Conseil de sécurité	8 029,6	7 584,0	—	—	—	—	—	7 584,0
4. Décolonisation	984,8	887,1	—	—	—	—	—	887,1
5. Question de Palestine	2 740,7	2 919,1	—	—	—	—	—	2 919,1
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 404,0	3 785,8	—	—	—	—	—	3 785,8
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	263,8	314,6	—	—	—	—	—	314,6
Total partiel (C)	43 363,5	45 780,0	—	—	(7,2)	(7,2)	—	45 772,8
D. Appui au programme	2 715,8	3 046,6	—	—	—	—	—	3 046,6
Total partiel (1)	47 859,0	50 605,7	—	200,0	407,1	607,1	1,2	51 212,8

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements		Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	4 289,8	4 477,1	—	—	—	4 477,1
C. Programme de travail						
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	24 854,8	25 212,0	—	—	—	25 212,0
2. Assistance électorale	1 845,5	1 980,0	—	—	—	1 980,0
3. Affaires du Conseil de sécurité	358,6	410,0	—	—	—	410,0
4. Décolonisation	15,3	25,0	—	—	—	25,0
5. Question de Palestine	13,4	—	—	—	—	—

Chapitre 3 Affaires politiques

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 141,1	3 275,0	—	—	3 275,0
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—	—	—
Total partiel (C)	30 228,7	30 902,0	—	—	30 902,0
D. Appui au programme	2 726,8	3 015,0	—	—	3 015,0
Total partiel (2)	37 245,3	38 394,1	—	—	38 394,1
Total	85 104,2	88 999,8	607,1	0,7	89 606,9

^a Y compris des dépenses d'un montant de 1 484 400 dollars occasionnées par des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution [76/248](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.28

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	9	—	—	—	—	9
C. Programme de travail						
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	147	—	—	—	—	147
2. Assistance électorale	22	—	—	—	—	22
3. Affaires du Conseil de sécurité	48	—	—	—	—	48
4. Décolonisation	5	—	—	—	—	5
5. Question de Palestine	15	—	—	—	—	15
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	17	—	—	—	—	17
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	—	—	—	—	2
Total partiel (C)	256	—	—	—	—	256
D. Appui au programme	12	—	—	—	—	12
Total partiel (1)	277	—	—	—	—	277

2) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	9	—	9
C. Programme de travail			
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	52	—	52
2. Assistance électorale	4	—	4
3. Affaires du Conseil de sécurité	—	—	—
4. Décolonisation	—	—	—
5. Question de Palestine	—	—	—
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	10	—	10
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—
Total partiel (C)	66	—	66
D. Appui au programme	14	—	14
Total partiel (2)	89	—	89
Total	366	—	366

Tableau 3.29

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

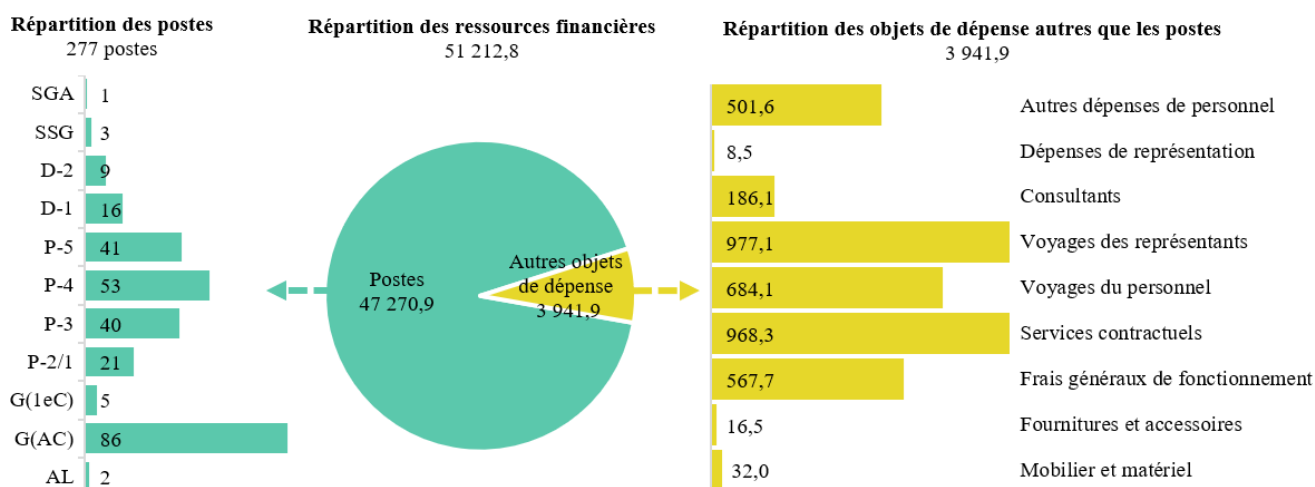
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	43 526,4	47 278,1	—	—	(7,2)	(7,2)	(0,0)	47 270,9
Autres objets de dépense	4 332,6	3 327,6	—	200,0	414,3	614,3	18,5	3 941,9
Total	47 859,0	50 605,7	—	200,0	407,1	607,1	1,2	51 212,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		184	—	—	—	—	—	184
Agents des services généraux et des catégories apparentées		93	—	—	—	—	—	93
Total		277	—	—	—	—	—	277

Figure 3.XIV

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Nouveaux mandats et mandats élargis**

- 3.116 Comme le montre le tableau 3.27, l'augmentation proposée de 200 000 dollars au titre de la direction exécutive et de l'administration permettrait de financer la tenue, de façon indépendante, d'un examen stratégique et d'un examen des besoins en personnel civil du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe II.55 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7). Au vu des différentes sources de financement du BNUUA, à savoir le budget ordinaire (9,1 %), le compte d'appui (85,2 %) et les contributions volontaires (5,7 %), et compte tenu du partenariat croissant entretenu avec l'Union africaine, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder, de façon indépendante, à un examen stratégique et à un examen des besoins en personnel civil du Bureau, dont les résultats devraient figurer dans le prochain projet de budget-programme. L'Assemblée a souscrit à cette recommandation dans sa résolution 77/262. Les ressources se répartissent comme suit : 158 700 dollars au titre des consultants chargés de procéder à l'examen indépendant, 28 800 dollars au titre des voyages de membres du personnel envoyés à Addis-Abeba pour aider les consultants à mener à bien leur mission, et 12 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, somme destinée à couvrir la location de matériel de conférence et des services de transport terrestre.

Autres changements

- 3.117 Comme le montre le tableau 3.27, l'effet net des changements proposés est une augmentation de 407 100 dollars, laquelle tient :
- À une augmentation de 414 300 dollars au titre des organes directeurs, en raison du transfert de ressources du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) au chapitre 3 afin de soutenir le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Jusqu'en 2023, les ressources destinées au

Comité étaient comprises dans le chapitre 2 du budget-programme, au titre des organes directeurs. Comme indiqué dans le tableau 3.30, ces ressources sont exclusivement consacrées à la question de la décolonisation, l'objectif étant de suivre l'application de la Déclaration. La fourniture d'un appui de fond aux travaux du Comité en matière de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration, conjointement avec le secrétariat du Comité (le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), qui reste chargé de fournir des services au secrétariat technique, est une activité relevant du sous-programme 4 (Décolonisation) du chapitre 3 du budget. Dès lors, le transfert des ressources entre les chapitres 2 et 3 permettra d'aligner celles-ci sur les activités entreprises par le Comité. Les ressources en question couvriront les déplacements du Comité lors du séminaire régional tenu dans les Caraïbes ou dans la région Pacifique, ainsi que les missions de visite réalisées dans des territoires non autonomes. Le montant de 414 300 dollars comprend 800 dollars à la rubrique Dépenses de représentation, 254 100 dollars à la rubrique Voyages des représentants, 114 100 dollars à la rubrique Voyages du personnel, 22 200 dollars à la rubrique Services contractuels, 22 100 dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, et 1 000 dollars à la rubrique Fournitures et accessoires ;

- b) À une diminution de 7 200 dollars au titre des postes dans le sous-programme 1, laquelle s'explique par le transfert proposé de deux postes [1 P-3 et 1 agent(e) local(e)] depuis le bureau de liaison de Nairobi à Arusha (République-Unie de Tanzanie) (voir annexe III).

Ressources extrabudgétaires

- 3.118 Comme le montrent les tableaux 3.27 2) et 3.28 2), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces. En 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 38 394 100 dollars. Ces ressources, qui compléteront les ressources du budget ordinaire, serviront essentiellement à soutenir des activités de fond, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix, des missions d'assistance électorale et de l'analyse politique à l'appui des bons offices du Secrétaire général. Elles serviront également à appuyer le programme d'appel pluriannuel, la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix et le séminaire régional annuel sur la décolonisation ainsi que les missions de visite organisées dans les territoires non autonomes.
- 3.119 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 3.120 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux. On trouvera dans le tableau 3.30 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 3.30

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme prévu à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions ordinaires, le (la) Président(e) du Conseil de sécurité peut convoquer des réunions du Conseil chaque fois qu'il ou elle le juge nécessaire, ainsi qu'à la demande d'un membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.	Mandat : Article 7 de la Charte des Nations Unies Composition : 15 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : non limité	90,8	90,8
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Le Comité se réunit tout au long de l'année en fonction des besoins et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il fait en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5) conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon les besoins, invite des personnalités ou des experts de renom. Son mandat, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 77/23.	Mandat : résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale Composition : 26 délégations de gouvernements et 21 observateurs Nombre de sessions en 2024 : 7	32,1	32,1
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Le Comité se consacre exclusivement à la question de la décolonisation du fait qu'il a été créé dans le but de suivre l'application de la Déclaration.	Mandat : Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV)	—	414,3
Comité d'état-major		Mandat : Article 47 de la Charte Composition : 5 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure		Mandat : juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 représentantes et représentants de gouvernements	—	—

Titre II Affaires politiques

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
		Nombre de sessions en 2024 : non limité		
Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies		Mandat : déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3) Composition : non précisée Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique		Mandat : note du Président du Conseil de sécurité en date du 1 ^{er} mars 2002 (S/2002/207) Composition : 15 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés		Mandat : résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)		Mandat : résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux		Mandat : 4161 ^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab		Mandat : résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés		Mandat : résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)		Mandat : résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)		Mandat : résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)		Mandat : résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye		Mandat : résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)		Mandat : résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine		Mandat : résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau		Mandat : résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)		Mandat : résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud		Mandat : résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan		Mandat : résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—

Titre II Affaires politiques

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Application de la résolution 2231 (2015)		Mandat : résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali		Mandat : résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité Composition : 15 membres Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Commission de consolidation de la paix	La Commission de consolidation de la paix est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix dans les pays touchés par un conflit. Elle renforce la capacité de la communauté internationale d'appuyer les initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. La Commission est composée de 31 États Membres, élus parmi les membres de l'Assemblée, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ou figurant parmi ceux dont la contribution financière est la plus élevée ou parmi les principaux pays fournisseurs de contingents.	Mandat : résolution 60/180 de l'Assemblée générale Composition : 31 délégations de gouvernements et 55 experts Nombre de sessions en 2024 : non limité	—	—
Total			122,9	537,2

3.121 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 537 200 dollars et font apparaître une augmentation de 414 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 3.117 des explications sur l'augmentation qui est proposée. Des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées sont disponibles dans le tableau 3.31 et la figure 3.XV.

Tableau 3.31

Organes directeurs : évolution des ressources financières

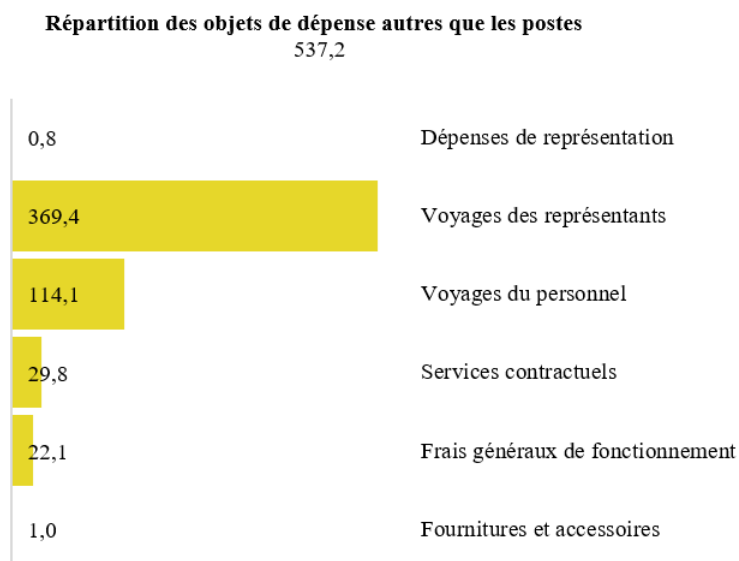
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	75,6	122,9	–	–	414,3	414,3	337,1	537,2
Total	75,6	122,9	–	–	414,3	414,3	337,1	537,2

Figure 3.XV

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

3.122 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le (la) Chef du Bureau, les coordonnateurs et coordonnatrices des divisions régionales et thématiques et celles et ceux chargés de la planification et des budgets dans les missions politiques spéciales, des documents d'information destinés à la direction de l'Organisation et des activités de suivi et d'évaluation.

3.123 Les attributions de la composante sont les suivantes :

- a) Assurer la direction, la supervision et la gestion générales du Département dans l'exécution de ses mandats et de son programme de travail approuvé ;
- b) Fournir au Secrétaire général des conseils et un appui sur toutes les questions politiques, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le cas échéant ;
- c) Superviser, tout en adressant des conseils et des directives à caractère politique à leur encadrement, les missions politiques spéciales qui relèvent de la compétence du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ;
- d) Diriger et administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des différends, notamment la diplomatie préventive, la médiation politique et le rétablissement, la consolidation et la pérennisation de la paix ;
- e) Jouer le rôle de centre de liaison pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale et superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents ;
- f) En étroite concertation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix dispense des conseils

et définit des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant de son département.

- 3.124 La composante comprend également de petites équipes chargées de la communication stratégique et des relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, la composante communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.125 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2024, il continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en organisant les activités de renforcement des capacités destinées au personnel des missions directement sur le terrain et en ayant plus systématiquement recours aux documents et communications électroniques, pour réduire la quantité de papier utilisée à des fins d'impression et de photocopie, ainsi qu'à la visioconférence, pour limiter autant que possible les voyages du personnel. Il prévoit également d'améliorer la gestion des déchets consommables d'équipements électriques et électroniques, notamment en éliminant ces déchets de manière écologique.
- 3.126 On trouvera dans le tableau 3.32 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En ce qui concerne les délais de réservation des billets d'avion, en 2022, l'application des directives pertinentes a été perturbée par la reprise des services aériens commerciaux après la pandémie, de nombreux vols faisant l'objet de sursréservations ou d'annulations par les compagnies aériennes. Néanmoins, le Département continuera de normaliser et de simplifier la procédure de demande et d'approbation des voyages officiels de sorte que l'achat des billets prenne moins de temps, sans pour autant modifier les étapes requises de l'autorisation et de la certification. Plus précisément, la certification des voyages a été décentralisée et confiée aux divisions, et on organise en continu des ateliers visant à faire connaître les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ et à former les voyageurs et les agents certificateurs aux meilleures pratiques et politiques en matière de voyages. Le Département a continué de s'efforcer de sensibiliser son personnel à l'importance de la planification rapide des voyages et du respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, au moyen de diverses méthodes de communication. Les responsables sont tenus de prendre des mesures préventives et correctrices. En ce qui concerne les voyages effectués par les hauts responsables de la direction exécutive et de l'administration, qui sont étroitement liés à la prévention des conflits, aux bons offices et à l'intervention face à une crise, il arrive fréquemment qu'ils soient planifiés juste avant le départ ou qu'il faille les annuler ou en modifier l'itinéraire ou la destination à la dernière minute.

Tableau 3.32
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	96	93	82	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	40	38	21	100	100

- 3.127 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 856 200 dollars et font apparaître une augmentation de 200 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 3.116 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.33 et la figure 3.XVI.

Tableau 3.33

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

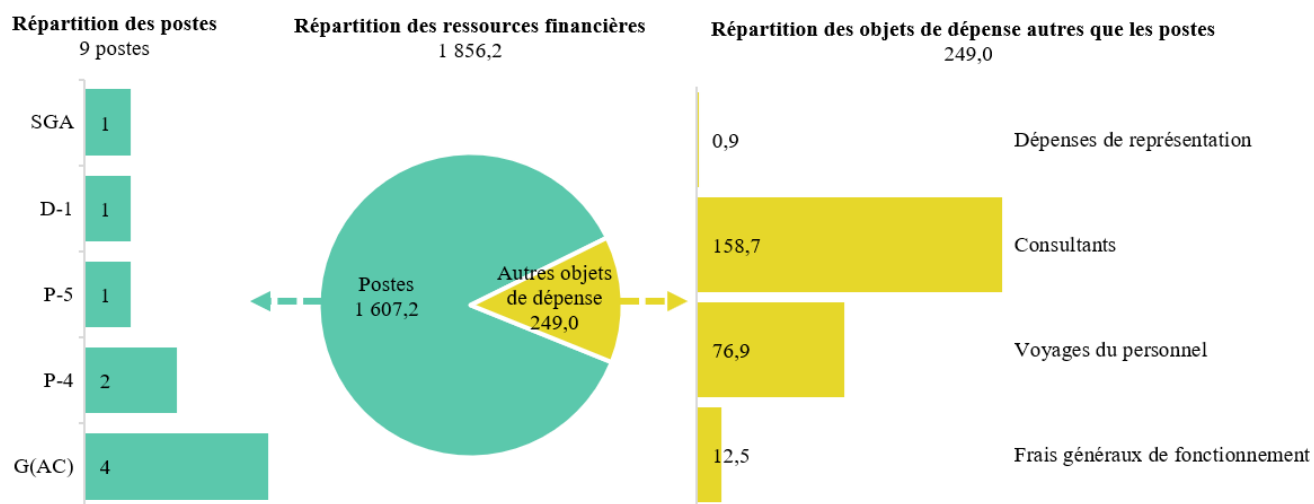
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 660,6	1 607,2	—	—	—	—	—	1 607,2
Autres objets de dépense	43,6	49,0	—	200,0	—	200,0	408,2	249,0
Total	1 704,2	1 656,2	—	200,0	—	200,0	12,1	1 856,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		9	—	—	—	—	—	9

Figure 3.XVI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

3.128 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 4 477 100 dollars. Ces ressources serviront essentiellement à compléter les ressources du budget ordinaire, à développer les activités de communication et à financer les travaux des équipes chargées des relations avec les donateurs, qui gèrent également le mécanisme d'appel pluriannuel mis en place pour collecter des fonds. Elles serviront à couvrir les dépenses afférentes aux aspects programmatiques et à la gestion quotidienne des ressources extrabudgétaires du Département, notamment la gestion des subventions et contributions, l'information des donateurs et la supervision programmatique des projets extrabudgétaires.

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

3.129 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 26 158 600 dollars et font apparaître une diminution de 7 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 3.117 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.34 et la figure 3.XVII.

Tableau 3.34

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

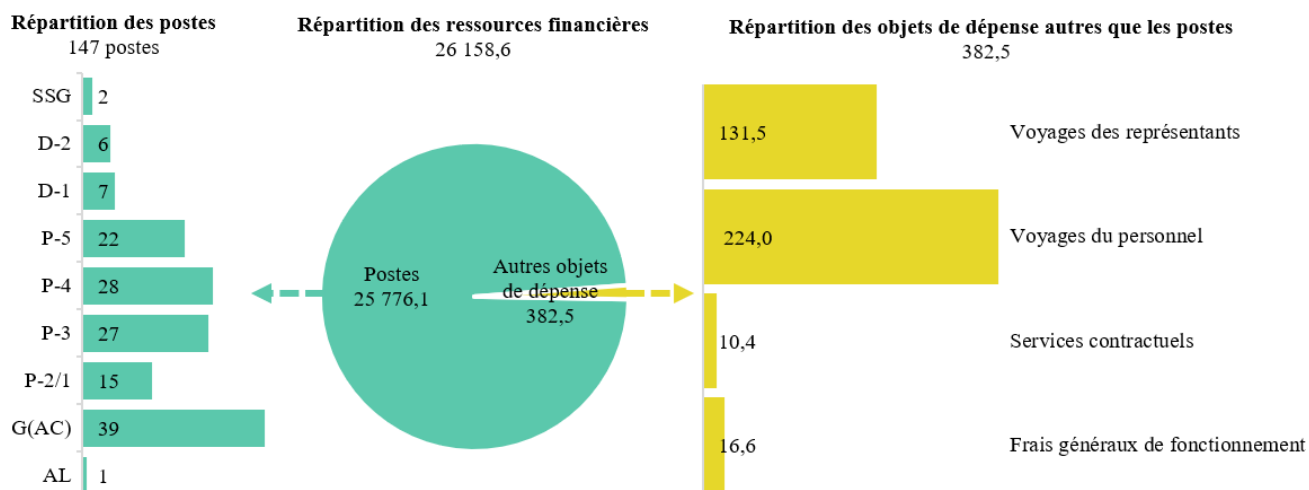
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	22 422,9	25 783,3	—	—	(7,2)	(7,2)	(0,0)	25 776,1
Autres objets de dépense	1 329,8	382,5	—	—	—	—	—	382,5
Total	23 752,7	26 165,8	—	—	(7,2)	(7,2)	(0,0)	26 158,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		107	—	—	—	—	—	107
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	—	—	—	—	—	40
Total		147	—	—	—	—	—	147

Figure 3.XVII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 3.130 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 25 212 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à appuyer les activités dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation et du rétablissement de la paix, notamment au moyen d'analyses des politiques, des déploiements et des conseils techniques de l'équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation du Département, afin de soutenir les négociations cruciales sur la conception de processus, l'élaboration de constitutions, le partage du pouvoir et les arrangements en matière de sécurité. Cela inclut également le soutien du Département au Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation du Secrétaire général. Les ressources extrabudgétaires permettront également au Département de prolonger les bons offices des représentantes spéciales et représentants spéciaux ainsi que des envoyées spéciales et envoyés spéciaux du Secrétaire général pour faire avancer les solutions politiques, notamment au Mozambique, au Myanmar, en République arabe syrienne, au Soudan, au Yémen et dans d'autres pays, et de veiller à ce que les bureaux régionaux en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel et en Afrique centrale restent des plateformes essentielles pour la diplomatie préventive.

Sous-programme 2
Assistance électorale

- 3.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 123 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.35 et la figure 3.XVIII.

Tableau 3.35

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

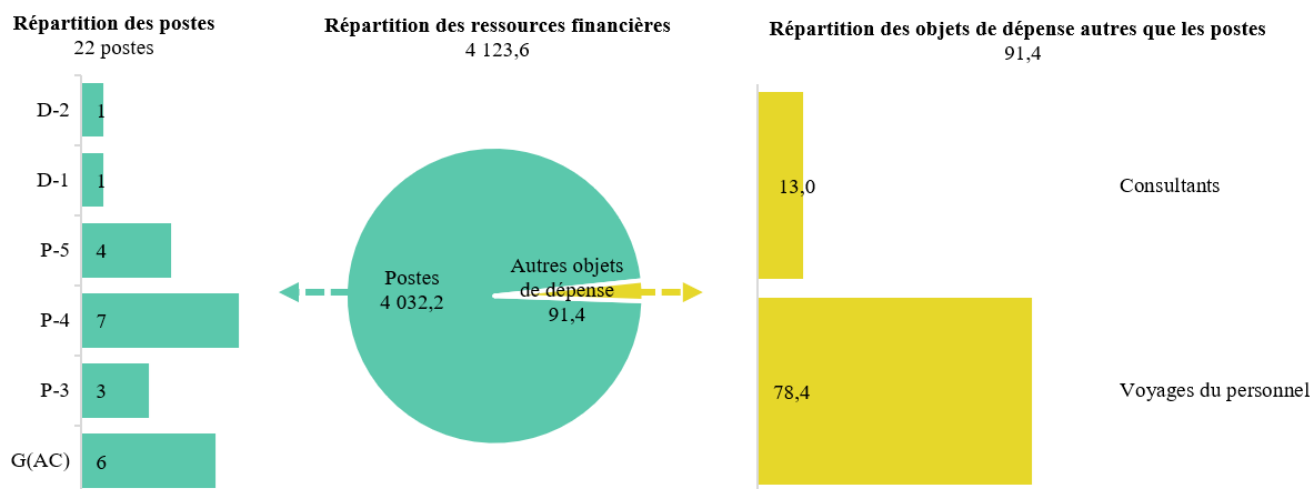
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 106,8	4 032,2	—	—	—	—	—	4 032,2
Autres objets de dépense	81,1	91,4	—	—	—	—	—	91,4
Total	4 187,9	4 123,6	—	—	—	—	—	4 123,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	—	—	—	—	—	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		22	—	—	—	—	—	22

Figure 3.XVIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.132 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 980 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer les missions d'évaluation des besoins effectuées comme suite à des demandes d'assistance électorale, ainsi que les missions électorales urgentes liées à la prévention d'un conflit ou au démarrage d'une mission. Les ressources permettront également de soutenir, entre autres, des activités électorales cruciales à mesure que de nouveaux besoins apparaissent durant l'exécution d'un programme d'assistance électorale, un système de gestion des connaissances comprenant des recherches sur des questions de politiques importantes et l'élaboration de lignes directrices, des évaluations postélectorales et la coordination avec les activités de consolidation de la paix et/ou de démocratisation après les conflits à l'échelle du système. Elles permettront en outre aux entités chargées de l'exécution du sous-programme de participer à la tenue d'élections dans diverses régions du monde et de jouer un rôle moteur à cet égard, de mener des initiatives électorales conjointement avec des organisations régionales et intergouvernementales et de fournir un appui en matière de renforcement des capacités à des organisations partenaires extérieures au système des Nations Unies.

Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

- 3.133 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 7 584 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.36 et la figure 3.XIX.

Tableau 3.36

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

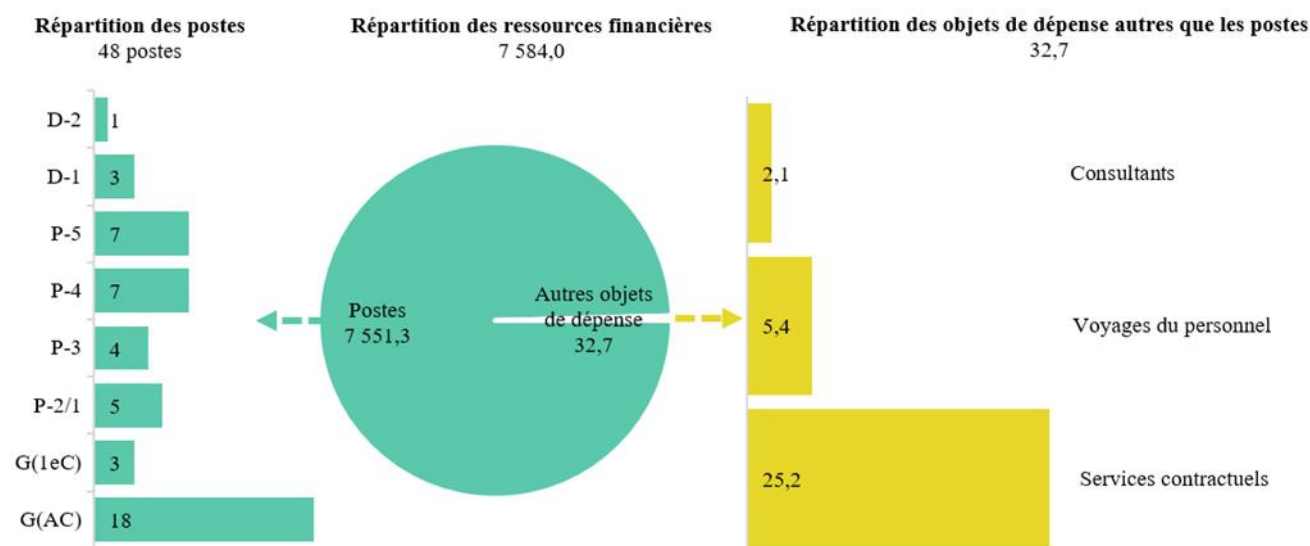
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 333,8	7 551,3	—	—	—	—	—	7 551,3
Autres objets de dépense	695,8	32,7	—	—	—	—	—	32,7
Total	8 029,6	7 584,0	—	—	—	—	—	7 584,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		27	—	—	—	—	—	27
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	—	—	—	—	—	21
Total		48	—	—	—	—	—	48

Figure 3.XIX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.134 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 410 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à répondre au nombre croissant de demandes d'appui, d'analyses et de rapports d'experts sur les travaux actuels du Conseil de sécurité émanant des États Membres ainsi qu'à la demande simultanée d'information et de formation en ce qui concerne les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires.

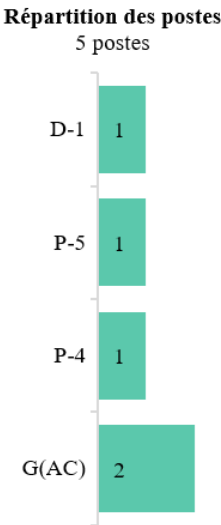
Sous-programme 4
Décolonisation

3.135 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 887 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées sont disponibles dans le tableau 3.37 et la figure 3.XX.

Tableau 3.37
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	984,8	887,1	—	—	—	—	—	—	887,1
Total	984,8	887,1	—	—	—	—	—	—	887,1
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	—	2
Total		5	—	—	—	—	—	—	5

Figure 3.XX
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(Nombre de postes)



Ressources extrabudgétaires

- 3.136 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 25 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à apporter un appui fonctionnel au séminaire régional annuel sur la décolonisation et aux missions de visite menées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes. Elles serviront également à tenir à jour le site Web des Nations Unies sur la décolonisation afin d'améliorer la diffusion des informations sur le sujet.

Sous-programme 5
Question de Palestine

- 3.137 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 919 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.38 et la figure 3.XXI.

Tableau 3.38

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

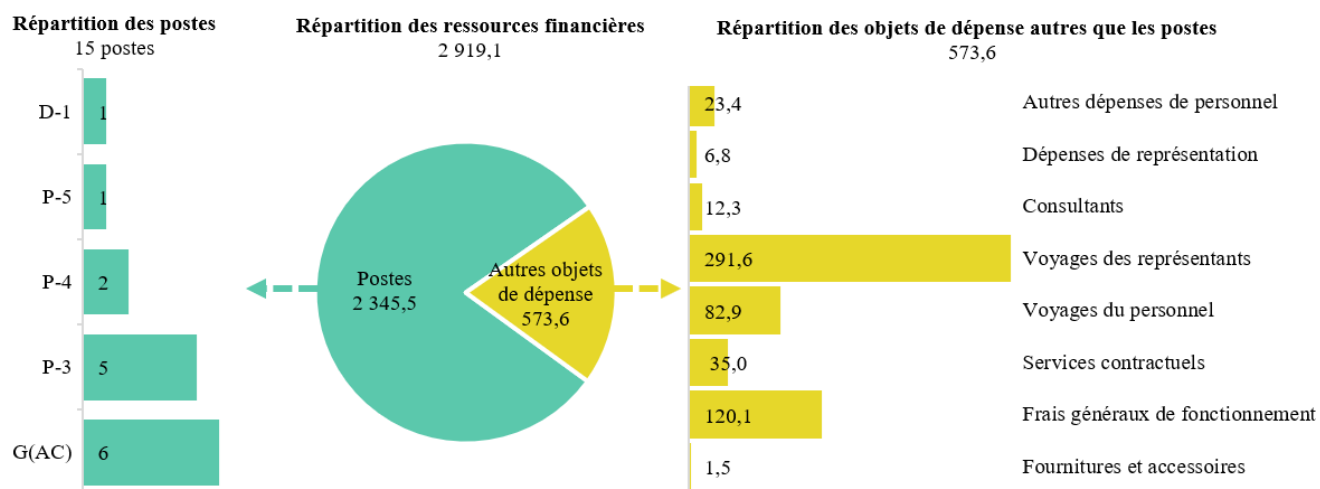
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 300,9	2 345,5	—	—	—	—	—	2 345,5
Autres objets de dépense	439,8	573,6	—	—	—	—	—	573,6
Total	2 740,7	2 919,1	—	—	—	—	—	2 919,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 3.XXI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

3.138 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 785 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.39 et la figure 3.XXII.

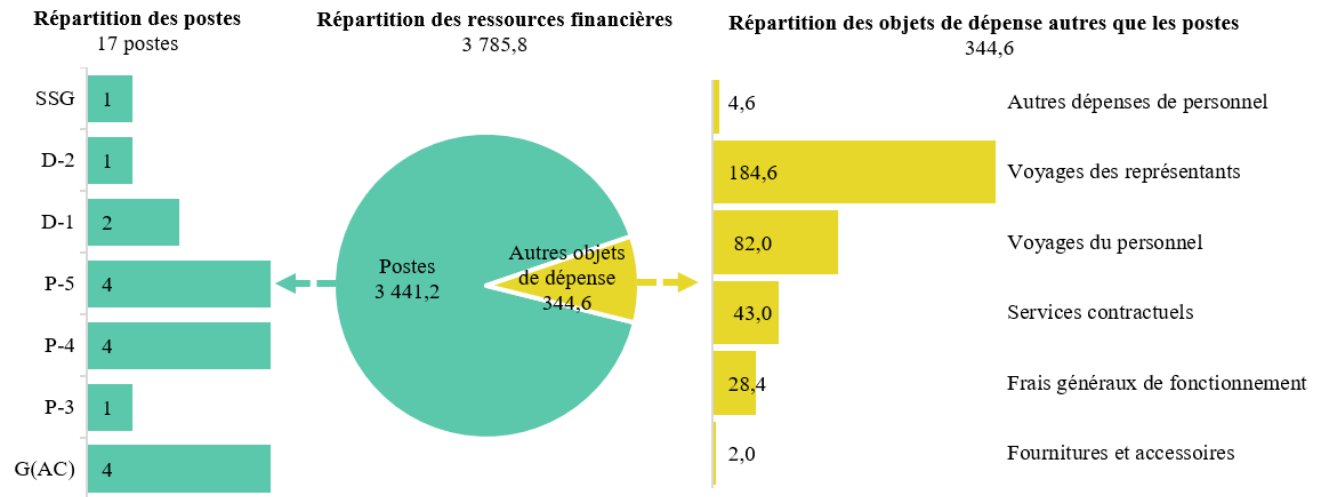
Tableau 3.39

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 170,5	3 441,2	—	—	—	—	—	3 441,2
Autres objets de dépense	233,5	344,6	—	—	—	—	—	344,6
Total	3 404,0	3 785,8	—	—	—	—	—	3 785,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	—	—	—	—	—	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		17	—	—	—	—	—	17

Figure 3.XXII
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

3.139 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 275 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront principalement à soutenir le personnel du Service du financement des activités de consolidation de la paix et ses dépenses opérationnelles dans le cadre de la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en définissant l'orientation et en guidant l'utilisation des ressources du Fonds, ainsi qu'en contrôlant et en rendant compte des activités du Fonds, qui couvrent plus de 34 pays et 186 projets. Le Service veille à ce que les ressources servent surtout à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

3.140 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 314 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.40 et la figure 3.XXIII.

Tableau 3.40
Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes
 (En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

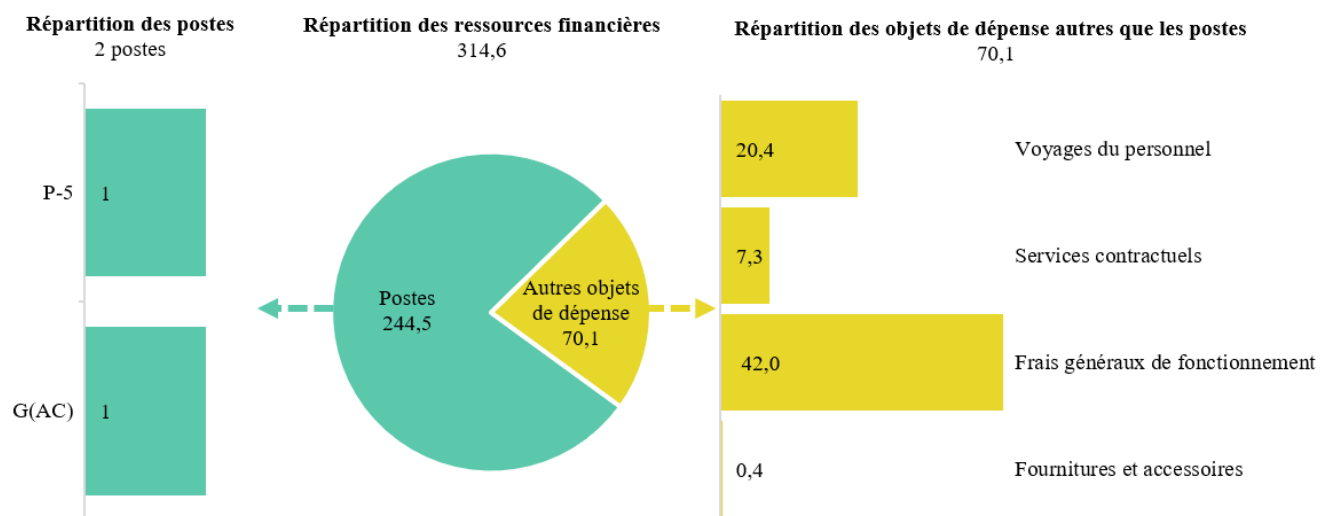
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	196,0	244,5	—	—	—	—	—	244,5
Autres objets de dépense	67,8	70,1	—	—	—	—	—	70,1
Total	263,8	314,6	—	—	—	—	—	314,6

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
Total		2	–	–	–	–	–	–	2

Figure 3.XXIII

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

- 3.141 La composante Appui au programme est gérée par le Service administratif du Département. Celui-ci fournit les services centralisés d'administration et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il prête assistance à la Secrétaire générale adjointe à divers titres : l'établissement des plans-programmes ; l'établissement et le suivi de l'exécution du budget-programme ; la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires ; les services d'appui qui relèvent de sa compétence aux fins suivantes : utilisation optimale des ressources humaines et planification, contrôle et coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Le Service fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, y compris à certaines missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I et II. Il fournit en outre un soutien logistique au Département, notamment en ce qui concerne la gestion des biens, la gestion des espaces de bureau et les applications utilisées.
- 3.142 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 046 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.41 et la figure 3.XXIV.

Tableau 3.41

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

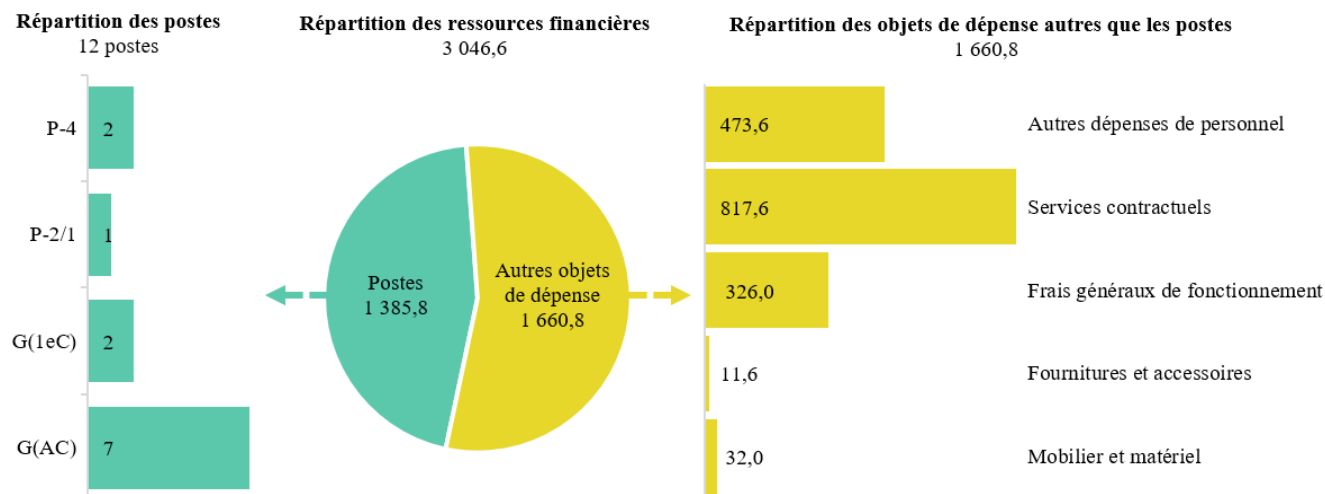
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 350,1	1 385,8	—	—	—	—	—	1 385,8
Autres objets de dépense	1 365,7	1 660,8	—	—	—	—	—	1 660,8
Total	2 715,8	3 046,6	—	—	—	—	—	3 046,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		12	—	—	—	—	—	12

Figure 3.XXIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 3.143 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 3 015 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront au Service administratif de fournir un appui administratif aux projets financés par des ressources extrabudgétaires.

II. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 775 326 200 dollars

- 3.144 Les ressources demandées au titre des 39 missions politiques spéciales pour 2024 s'élèvent à 775 326 200 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 53 810 000 dollars. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des man7132ats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2024 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 6).

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Avant-propos

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a pour mandat de soutenir les négociations visant à instaurer une paix globale fondée sur la vision des deux États – Israël et un État palestinien indépendant, viable, souverain et d'un seul tenant – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il assure par ailleurs la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies à l'appui de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien.

Le contexte demeure extrêmement difficile au vu de la persistance de l'occupation, des niveaux élevés de violence, de l'expansion des colonies, des démolitions, des activités des militants, de la division intra-palestinienne et de la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, autant de facteurs qui éloignent la perspective d'une solution politique au conflit.

Le Bureau s'attachera à préserver la viabilité de la solution des deux États, à prévenir toute nouvelle escalade des tensions, à mettre un terme aux actions unilatérales qui compromettent la paix et à soutenir l'économie palestinienne, tout en s'efforçant de créer des conditions propices à des négociations sérieuses. Il continuera également de soutenir les institutions palestiniennes, l'unité intra-palestinienne et les élections palestiniennes qui n'ont que trop tardé. Pour ce faire, il aura recours à la diplomatie préventive, à la médiation et à l'assistance technique, et mobilisera les partenaires internationaux et régionaux, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient.

Notre objectif reste d'éviter une nouvelle détérioration de la situation, de sortir de l'impasse politique et d'œuvrer en faveur du retour des parties à des négociations constructives en vue d'un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, qui soit fondé sur la solution des deux États, ainsi que d'encourager le progrès sur les plans humanitaire et du développement, s'agissant notamment du Programme 2030.

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient
(Signé) Tor **Wennesland**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.145 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/213](#) et [49/88](#), et les résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine reste l'une des principales causes de l'instabilité persistante au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et de développement et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur la solution des deux États.

Programme de travail

Objectif

- 3.146 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 3.147 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau du Coordonnateur spécial cherchera à :
- a) Intensifier son action auprès des acteurs régionaux et internationaux, notamment à travers les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, afin de les encourager à œuvrer au règlement du conflit israélo-palestinien ;
 - b) Communiquer davantage avec les parties et les partenaires concernés, notamment en vue de réduire les tensions et la violence, tout en renforçant l'Autorité palestinienne ;
 - c) Encourager Israël et l'Autorité palestinienne à travailler de concert pour faire évoluer leurs relations économiques et administratives et mettre en œuvre des réformes ;
 - d) Intensifier les efforts de diplomatie préventive ;
 - e) Continuer de sensibiliser les parties à l'importance de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en faisant rapport au Conseil de sécurité sur la résolution [2334 \(2016\)](#) ;
 - f) Soutenir les efforts déployés par l'Égypte en vue de rétablir l'unité nationale palestinienne et d'encourager les parties palestiniennes à surmonter les différends en suspens, tout en favorisant la mise en œuvre de la Déclaration d'Alger du 13 octobre 2022 ;
 - g) Aider l'Autorité palestinienne à faire avancer son programme d'édification de l'État et à renforcer ses institutions, grâce notamment à la préparation et la tenue d'élections au niveau des conseils locaux, du Conseil législatif, de la présidence et du Conseil national palestinien ;

- h) Continuer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de coordonner la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et à Gaza, notamment en s'associant avec les institutions de développement internationales et régionales concernées aux fins de la coordination des levées de fonds, de l'établissement des priorités, de l'amélioration de la liberté d'accès et de circulation des personnes et des biens et de l'amélioration de la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

3.148 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Faire progresser des négociations sérieuses visant à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et de paramètres internationalement reconnus sur les questions de statut final ;
- b) Prévenir la violence dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et empêcher la reprise des conflits armés, en particulier à Gaza, et poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits ;
- c) Améliorer la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne et atténuer les répercussions de la situation budgétaire désastreuse ;
- d) Réduire les besoins humanitaires futurs des Palestiniens et accélérer les résultats en matière de développement durable, notamment le relèvement après la COVID-19 ;
- e) Faire progresser la réconciliation intra-palestinienne en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous un gouvernement national unique et démocratique ;
- f) Faire progresser une gouvernance palestinienne efficace fondée sur l'état de droit, en dépit des difficultés politiques et budgétaires.

3.149 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) La solution des deux États demeure viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
- b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
- c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
- d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
- e) La situation en matière de sécurité dans la région est favorable, y compris à Gaza, et propre à permettre la mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement ;
- f) Les Palestiniens progressent sur la voie de l'unité nationale et de la réconciliation ;
- g) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, comme indiqué dans les recommandations du rapport du Quatuor du 1^{er} juillet 2016 (S/2016/595, annexe).

3.150 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de collaborer activement avec des partenaires clés à tous les niveaux afin de faire progresser la solution des deux États au conflit israélo-palestinien, y compris les efforts de diplomatie préventive. En tant qu'unique envoyé sur le terrain, le Coordonnateur spécial représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et d'autres instances, et favorise les échanges d'informations et la coordination au niveau de la communauté internationale et des partenaires régionaux, pour

favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux sur la question. Le Bureau continuera par ailleurs de participer activement et de contribuer aux travaux du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et d'harmoniser son action avec celle des autres membres du Comité, afin de garantir que l'instance soit en mesure de faire des recommandations concrètes aux deux parties. Enfin, il s'efforcera de maintenir la coopération multilatérale établie avec les autres partenaires internationaux afin de soutenir le peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza.

- 3.151 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coordonner les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. Le Bureau encouragera l'adoption de politiques visant à améliorer la circulation et l'accès des personnes et des biens dans tout le Territoire palestinien occupé. À ce titre, il continuera de jouer un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant la coordination de l'équipe de pays des Nations Unies, en participant activement aux travaux des groupes thématiques, qu'il s'emploiera à faire avancer, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en appliquant le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il assurera par ailleurs la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration.
- 3.152 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'efforce par exemple d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de garantir la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Il entend par ailleurs continuer de participer aux dialogues de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité engagés avec des organisations de la société civile, des États Membres et des organismes des Nations Unies. Le Bureau encouragera et soutiendra également une plus grande adhésion, contribution et participation des femmes dans les institutions palestiniennes, notamment en promouvant leur participation aux élections en tant que candidates et en appuyant les programmes mis en œuvre par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'autres entités des Nations Unies.
- 3.153 Conformément à la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau encouragera l'adoption de politiques visant à inclure les personnes handicapées et à prendre en compte leurs besoins spéciaux lors des futures élections palestiniennes, dans le cadre de l'assistance technique fournie à la Commission électorale centrale palestinienne.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 3.154 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier du fait de la réduction des déplacements pour les consultations en présentiel, du changement du format de certaines réunions internationales et de la poursuite des réunions virtuelles.
- 3.155 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, et évalue soigneusement les mérites de la technologie virtuelle pour certaines activités prévues, telles que les activités de formation, pour avoir recours à des modalités hybrides lorsque cela s'y prête, afin d'atteindre un public plus vaste tout en maintenant les avantages que présentent les échanges directs.

Activités d'évaluation

- 3.156 L'évaluation menée par le Bureau sur la pertinence et l'efficacité de ses efforts visant à maintenir et à renforcer la cessation des hostilités, qui a permis de mettre fin à l'escalade de la violence survenue en mai 2021 entre Israël et les groupes armés palestiniens établis dans la bande de Gaza, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024.
- 3.157 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024, comme indiqué au titre du résultat 3. Par exemple, l'évaluation a confirmé qu'un dialogue soutenu et continu avec toutes les parties était nécessaire pour appuyer les efforts visant à renforcer la cessation des hostilités, à prévenir l'escalade des tensions et à créer les conditions nécessaires pour répondre aux besoins des Palestiniens en matière d'accès à des moyens de subsistance et aux besoins en matière de développement à Gaza.
- 3.158 Le Bureau a prévu d'évaluer en 2024 l'efficacité et la pertinence des consultations avec les parties concernées pour améliorer l'activité économique palestinienne dans la zone C, y compris les contrôles de la gestion y afférents.

Exécution du programme en 2022

Amélioration de l'accès à Gaza et de la circulation des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de Gaza

- 3.159 En 2022, le Bureau a intensifié ses efforts diplomatiques en vue de parvenir à l'assouplissement des restrictions de mouvement et d'accès imposées à la bande de Gaza, en particulier celles en vigueur depuis 2007. L'un des principaux domaines d'action du Bureau a été l'amélioration des possibilités d'emploi et des perspectives économiques pour les Palestiniens. En mars 2022, le Gouvernement israélien a annoncé que 20 000 permis seraient accordés à des Palestiniens pour les autoriser à sortir de Gaza afin qu'ils puissent accéder à des emplois et à des débouchés commerciaux en Israël. À la fin de 2022, plus de 18 000 permis avaient été délivrés, soit le nombre le plus élevé depuis 2007. En outre, le Bureau a contribué aux efforts visant à revitaliser les secteurs économiques stratégiques de Gaza, notamment la pêche, en améliorant l'accès à des matériaux essentiels, y compris des matériaux à double usage qui n'étaient plus disponibles depuis 2007.

Tableau 3.42
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	Amélioration de l'accès des Palestiniens aux emplois et aux marchés commerciaux israéliens (10 142 permis délivrés)	Amélioration de l'accès des Palestiniens aux emplois et aux marchés commerciaux israéliens (plus de 18 000 permis délivrés) Entrée de matériaux essentiels à Gaza pour soutenir le secteur de la pêche depuis novembre 2022

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : revitalisation du processus de paix au sens large et renforcement du programme d'édification de l'État palestinien

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.160 Le travail effectué a contribué à l'effort collectif visant à améliorer la situation négative qui prévaut actuellement sur le terrain, à renforcer l'économie et les institutions palestiniennes et à préserver la viabilité de la solution des deux États, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la formulation par le Quatuor, en collaboration avec les partenaires du monde arabe et de la communauté internationale et en liaison avec les parties, de propositions conjointes et de stratégies visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettrait de parvenir à une solution négociée des deux États. Malgré les engagements continus pris en faveur d'un règlement pacifique de la question en 2022, l'objectif n'a pas été atteint, en partie en raison des progrès limités accomplis dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.
- 3.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.43).

Tableau 3.43

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Recherche, par les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient, de moyens de faire progresser la paix israélo-palestinienne et de discuter de l'évolution récente de la situation sur le terrain	Engagement accru du Quatuor pour le Moyen-Orient et publication de déclarations communes Fourniture d'un appui, par les partenaires du monde arabe et de la communauté internationale, à la cessation des hostilités à Gaza Définition, par le Comité spécial de liaison, de mesures concrètes permettant de relever les défis socioéconomiques qui se posent dans le Territoire palestinien occupé	Renforcement de la coordination entre les acteurs internationaux en vue de soutenir les efforts collectifs visant à améliorer la situation négative qui prévaut actuellement sur le terrain, à renforcer l'économie et les institutions palestiniennes et à préserver la viabilité de la solution des deux États jusqu'à la reprise des négociations officielles	Contribution active, par le Quatuor et ses partenaires, en collaboration avec les parties, à l'établissement d'un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée des deux États	Engagement accru des acteurs régionaux et internationaux, y compris par l'intermédiaire des membres du Quatuor, pour œuvrer en faveur de la reprise d'un véritable processus politique visant à régler le conflit israélo-palestinien

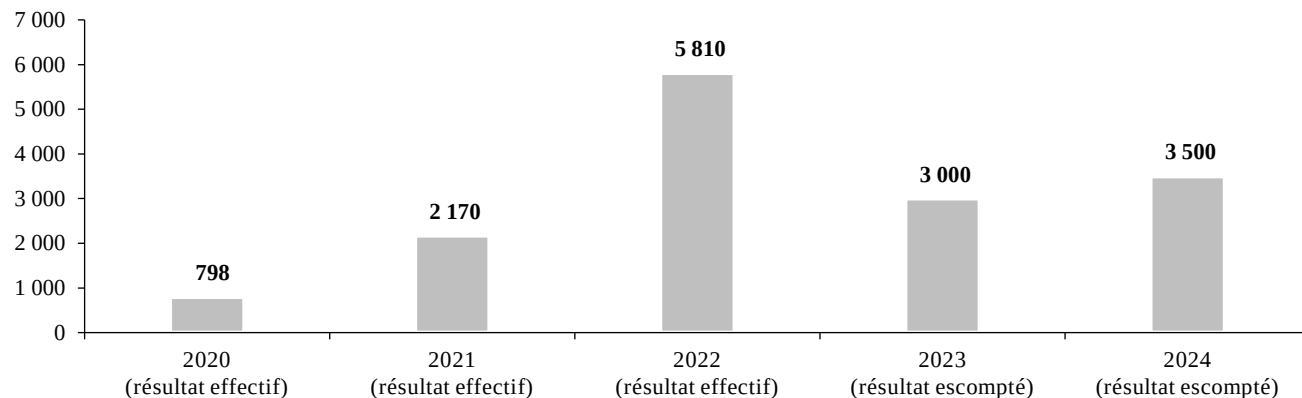
Résultat 2 : amélioration des liens sociaux et économiques dans le Territoire palestinien occupé

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.162 Le travail effectué a permis de faire en sorte que 5 810 camions de marchandises puissent sortir de Gaza, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 2 500 camions.

- 3.163 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXV).

Figure 3.XXV

Mesure des résultats : nombre de camions de marchandises sortant de Gaza**Résultat 3 : amélioration du développement du Territoire palestinien occupé, y compris la zone C, et de l'accès des Palestiniens à celui-ci**

- 3.164 La fragmentation du Territoire palestinien occupé entrave le développement économique, a des répercussions négatives sur la sécurité, exacerbe les besoins humanitaires et compromet la viabilité d'un futur État palestinien. Le Bureau n'a cessé de souligner que l'amélioration de la liberté d'accès et de circulation des Palestiniens afin de renforcer le développement de la Cisjordanie occupée, y compris la zone C, contribuerait à préserver la vision d'une solution des deux États. Le Bureau a entre autres lancé des appels réguliers pour qu'il soit mis fin à la démolition de structures appartenant à des Palestiniens, que les restrictions de mouvement et d'accès soient assouplies, que les Palestiniens puissent accéder davantage à la terre et aux ressources naturelles dans la zone C, que les structures construites par des Palestiniens dans la zone C soient légalisées et que des projets d'infrastructures visant à améliorer l'accès aux services pour les Palestiniens soient mis en œuvre.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.165 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de renforcer encore les efforts internationaux collectifs afin d'exhorter les parties à s'engager activement à répondre aux besoins du Territoire palestinien occupé, en particulier la Cisjordanie occupée, y compris la zone C, en matière de développement. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau mettra l'accent sur la poursuite du dialogue avec les parties et redoublera d'efforts pour promouvoir des initiatives susceptibles d'apporter des avantages mutuels aux Palestiniens et aux Israéliens.
- 3.166 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.44).

Tableau 3.44
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	—	Des efforts internationaux collectifs sont déployés pour exhorter les deux parties à s'engager activement à répondre aux besoins du Territoire palestinien occupé, en particulier la Cisjordanie occupée, y compris la zone C, en matière de développement	Les deux parties s'engagent activement à répondre aux besoins du Territoire palestinien occupé, en particulier la Cisjordanie occupée, y compris la zone C, en matière de développement

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.167 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/213 ; 76/126	Assistance au peuple palestinien	77/26	Le Golan syrien
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	77/125	Le Golan syrien occupé
77/25	Règlement pacifique de la question de Palestine		

Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2334 (2016)
-------------	-------------

Produits

3.168 On trouvera dans le tableau 3.45 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.45

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	3	3
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016) de ce dernier	2	2	2	2
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'assistance au peuple palestinien	—	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	16	15	15
3. Exposés au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	12	13	12	12
4. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	13	2	2
7. Mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain (rapports présentés au Comité spécial de liaison)	2	2	2	2
8. Économie palestinienne (rapports socioéconomiques)	4	10	—	—
9. Mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022) (rapport de suivi et d'évaluation)	1	1	—	—
C. Activités de fond				
Bons offices : visites de bons offices dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, les organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire, et fourniture de conseils en la matière ; consultations avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur l'allègement des contraintes d'accès et la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; services de conseil à la Commission électorale centrale palestinienne.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : échange d'informations et développement de partenariats avec quelque 80 organisations de la société civile, institutions universitaires et organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé.				
Relations extérieures et relations avec les médias : revues de presse quotidiennes et conférences de presse en présence d'environ 35 médias internationaux (télévision, radio et presse écrite) ; déclarations publiques et communiqués de presse à plus de 1 500 parties prenantes, dont des représentants des missions diplomatiques, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion et des médias.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux du Bureau.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

3.169 On trouvera dans les tableaux 3.46 à 3.48 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.46

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Postes	8 919,9	9 063,6	—	—	105,9	105,9	1,2	9 169,5
Autres dépenses de personnel	29,4	51,2	—	—	—	—	—	51,2
Dépenses de représentation	2,8	3,1	—	—	—	—	—	3,1
Voyages du personnel	184,3	195,3	—	—	4,2	4,2	2,2	199,5
Services contractuels	149,7	218,3	—	—	(62,9)	(62,9)	(28,8)	155,4
Frais généraux de fonctionnement	509,9	578,6	—	—	(34,7)	(34,7)	(6,0)	543,9
Fournitures et accessoires	82,8	46,7	—	—	20,7	20,7	44,3	67,4
Mobilier et matériel	134,5	100,1	—	—	72,7	72,7	72,6	172,8
Total	10 013,3	10 256,9	—	—	105,9	105,9	1,0	10 362,8

Tableau 3.47

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 30 AL
Création	2	Création de 2 postes AL
Reclassement	1	Reclassement d'un poste P-4 à P-5
Effectif proposé pour 2024	68	1 SGA, 1 SSG, 5 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 32 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.48

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	1	—	—	—	—	1
P-5	4	—	—	1	1	5
P-4	4	—	—	(1)	(1)	3
P-3	8	—	—	—	—	8
Total partiel	18	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	13	—	—	—	—	13
AN	5	—	—	—	—	5
AL	30	—	—	2	2	32
Total partiel	48	—	—	2	2	50
Total	66	—	—	2	2	68

3.170 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.49 et la figure 3.XXVI.

3.171 Comme le montre le tableau 3.49, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 10 362 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 105 900 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.49

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

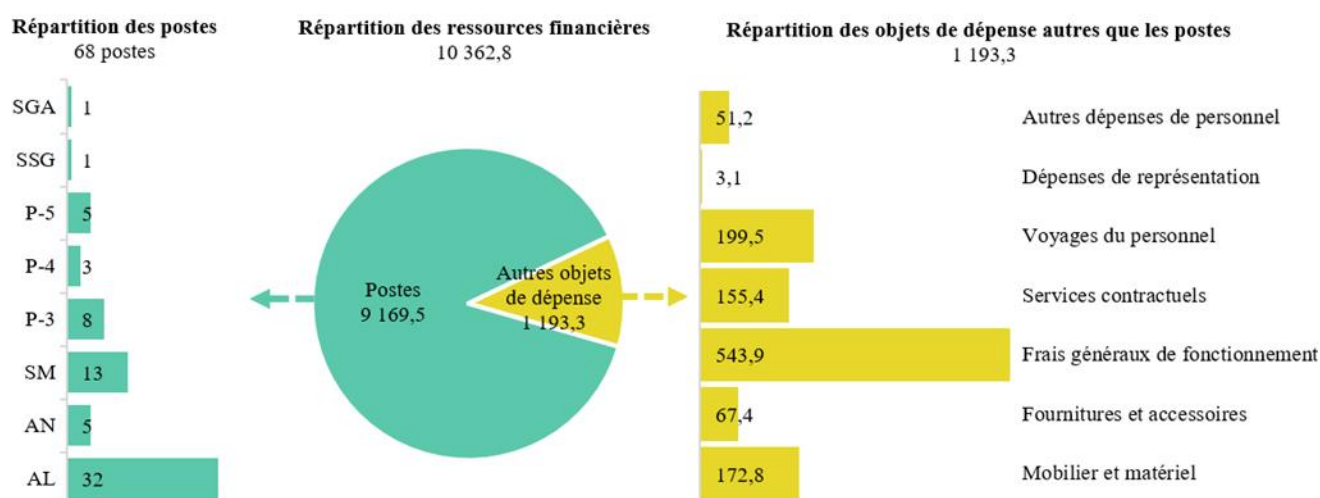
	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 919,9	9 063,6	—	—	105,9	105,9	1,2	9 169,5
Autres objets de dépense	1 093,4	1 193,3	—	—	—	—	—	1 193,3
Total	10 013,3	10 256,9	—	—	105,9	105,9	1,0	10 362,8

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		48	—	—	2	2	4,2	50
Total		66	—	—	2	2	3,0	68

Figure 3.XXVI

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Autres changements**

- 3.172 Comme le montre le tableau 3.47, les changements entraînent une augmentation de 105 900 dollars, qui tient à la création de deux postes, l'un d'assistant(e) à la protection rapprochée [agent(e) local(e)] basé à Jérusalem, et l'autre d'assistant(e) (affaires politiques) [agent(e) local(e)] basé à Ramallah, et au reclassement proposé d'un poste d'attaché(e) de liaison (P-4), qui deviendrait un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5) (voir annexe III).

Autres informations

- 3.173 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau du Coordonnateur spécial incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Le Bureau utilisera de

l'énergie solaire photovoltaïque à son siège à Gaza afin de réduire sa dépendance aux groupes électrogènes et ses émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et de l'eau grâce à l'amélioration de l'isolation des murs et à l'installation d'agencements respectueux de l'environnement, et de sensibiliser les membres du personnel au Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) et aux objectifs de développement durable, ainsi qu'aux moyens d'y parvenir.

3.174 On trouvera dans le tableau 3.50 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le taux effectif de respect de ces dernières dépend des difficultés liées aux voyages officiels, à savoir la disponibilité des responsables de haut niveau et des interlocuteurs pour les réunions, lesquelles sont souvent confirmées tardivement. Bien que des progrès aient été réalisés en 2022, le Bureau poursuivra ses efforts pour améliorer le taux de respect des directives en rappelant au personnel l'obligation de respecter la règle relative à l'achat anticipé des billets d'avion et en invitant le personnel d'encadrement à surveiller l'application des directives et à prendre des mesures préventives et correctrices pour veiller à ce qu'elles soient respectées.

Tableau 3.50
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	29	18	68	100	100

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Avant-propos

Le Secrétaire général a nommé trois nouveaux membres du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, qui ont pris leurs fonctions en 2023. En 2024, le Conseil continuera de se réunir régulièrement à Vienne et décidera de l'inscription au Registre des demandes d'enregistrement de dommages reçues et examinées.

Le Bureau d'enregistrement des dommages poursuivra ses efforts de sensibilisation et de collecte des demandes dans le Territoire palestinien occupé. Un petit nombre de membres du Bureau continuera également de collecter les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers, conformément à la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale.

Enfin, le Bureau poursuivra ses travaux relatifs au traitement des demandes collectées, à savoir la traduction et l'examen juridique des demandes et la présentation de celles-ci au Conseil pour décision, ce qui permettra de réduire encore l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées.

Outre l'objectif principal du Registre des dommages, qui est de consigner les dommages matériels causés par la construction du mur, les informations et les données que contient le Registre peuvent également contribuer au processus de paix israélo-palestinien, en particulier dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes les plus litigieux, comme les questions foncières et frontalières.

Le Directeur exécutif du Bureau d'enregistrement
de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages
causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
(*Signé*) Leonid **Frolov**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.175 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#). Dans sa résolution [ES-10/17](#), l'Assemblée a décidé que le Registre des dommages demeurerait ouvert pour inscription tant que le mur subsisterait dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est.

Programme de travail

Objectif

- 3.176 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits de toutes les personnes physiques et morales palestiniennes concernées.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 3.177 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau cherchera à :
- a) traiter et examiner les demandes reçues précédemment mais restant à traiter, et les présenter au Conseil du Bureau d'enregistrement pour décision ;
 - b) mener des activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, en particulier les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers, en maintenant sa présence dans la zone d'opération ;
 - c) s'employer à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international, en aidant les États Membres à garantir un égal accès à la justice à tous les requérants dans le Territoire palestinien occupé et à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 3.178 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Augmentation du nombre de demandes traitées efficacement, entraînant une réduction de l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées ;
 - b) Augmentation du nombre d'institutions, de particuliers et d'autres éventuels requérants qui présentent des demandes ;
 - c) Augmentation du nombre de demandes tranchées par le Conseil du Bureau d'enregistrement et incluses dans le registre.
- 3.179 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;
 - c) La situation en matière de sécurité sur le terrain et dans la région permet au Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.
- 3.180 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il continuera en outre de bénéficier d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- 3.181 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre des campagnes d'information, toutes les femmes maires et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes. Le Bureau continuera de s'attacher tout particulièrement à informer les femmes de la possibilité de présenter des demandes et des conditions requises à cet effet, et leur fournira une assistance et des conseils aux fins de la rédaction de celles-ci.
- 3.182 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continuera de prendre des dispositions spéciales pour collecter les demandes émanant de personnes handicapées, notamment en fournissant un appui sur le terrain, ce qui permettra aux personnes handicapées de transmettre leurs demandes sans avoir à se déplacer.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 3.183 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, du fait notamment des restrictions qui ont limité : a) la conduite des activités de sensibilisation sur le terrain et b) les voyages à des fins de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités d'enregistrement des demandes et les campagnes d'information.
- 3.184 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en menant certaines activités d'information depuis Vienne grâce au recours à des visioconférences et des téléconférences, au détriment des réunions en présentiel.

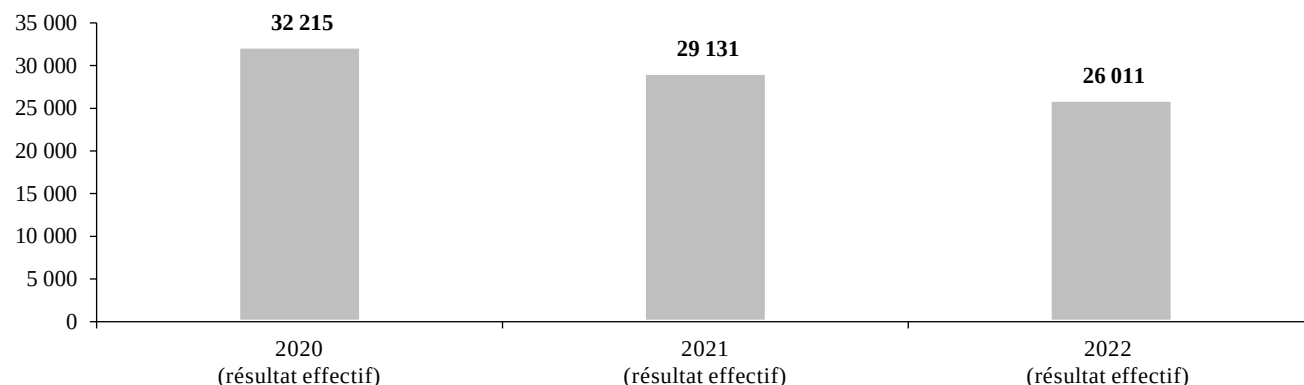
Exécution du programme en 2022

Réduction du nombre de demandes à traiter

- 3.185 Malgré l'absence de Conseil en 2022, le Bureau a continué de traiter les demandes d'enregistrement de dommages, lesquelles seront présentées au nouveau Conseil pour décision, conformément à la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale. Le traitement des demandes collectées consiste en la numérisation, la saisie des données, la traduction, l'examen juridique et, le cas échéant, la rectification des demandes pour lesquelles des informations complémentaires de la part du requérant sont nécessaires, ce qui permet de réduire l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées.

- 3.186 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVII).

Figure 3.XXVII

Mesure des résultats : réduction du nombre de demandes non traitées en attente de la décision du Conseil**Résultats escomptés pour 2024****Résultat 1 : amélioration du processus pour les demandes complexes à examiner****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 3.187 Le travail effectué par le Bureau a contribué à améliorer le processus de traitement des demandes complexes concernant des pertes d'emploi, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que le Conseil se prononce sur 80 % des demandes liées à l'emploi qui lui sont présentées pour décision. L'objectif n'a pas été atteint, car le nouveau Conseil n'a été formé qu'en octobre 2022 et que sa première réunion est prévue au premier trimestre de 2023.
- 3.188 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.51).

Tableau 3.51

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Recensement d'autres questions relatives aux demandes concernant des pertes d'emploi, touchant environ 121 demandes sur lesquels le Conseil doit se prononcer	L'amélioration du processus de traitement des demandes complexes concernant des pertes d'emploi a permis de recenser d'autres questions relatives aux demandes concernant des pertes d'emploi, touchant environ 400 demandes sur lesquels le Conseil doit se prononcer	Le Conseil se prononcera sur 85 % des demandes concernant des pertes d'emploi qui lui sont présentées pour décision	Le Conseil approuve des directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de pertes d'emploi présentés à ce jour

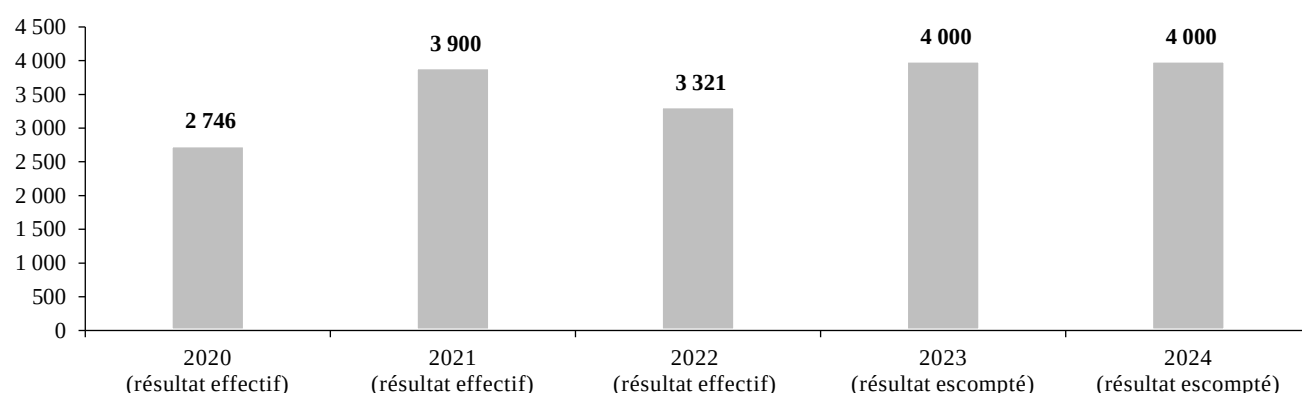
Résultat 2 : optimisation du processus d'examen des demandes d'enregistrement de dommages afin de répondre plus rapidement aux requérants

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.189 Le travail effectué a facilité le traitement de 3 321 demandes d'enregistrement de dommages par le Conseil, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3 200 demandes tranchées.
- 3.190 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXVIII).

Figure 3.XXVIII

Mesure des résultats : nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages



Résultat 3 : renforcement de la prise de décision par le Conseil grâce à l'harmonisation de la procédure de soumission des demandes

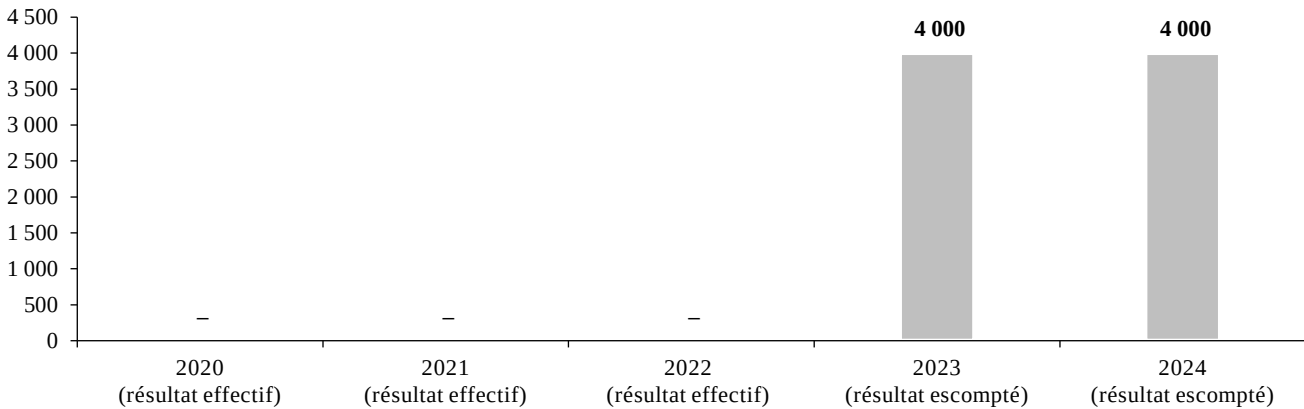
Projet de plan-programme pour 2024

- 3.191 En raison de la pandémie et en l'absence de Conseil, le Bureau a accumulé un grand nombre de demandes entre 2020 et 2022, qui seront présentées au nouveau Conseil pour décision.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.192 L'enseignement tiré est qu'il est possible de rationaliser davantage la procédure d'examen juridique, et d'en accroître l'efficacité, avant la présentation des demandes d'enregistrement de dommages au Conseil. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau révisera les manuels techniques relatifs à l'examen juridique des demandes d'enregistrement de dommages dans un souci de rationalisation, d'harmonisation et de renforcement de l'efficacité de l'examen juridique des demandes par le Bureau. Le Bureau s'efforcera également d'améliorer les fonctionnalités de la base de données du Registre qui a été créée en interne et qui bénéficie du soutien du Service de la technologie de l'information de l'Office des Nations Unies à Vienne.
- 3.193 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXIX).

Figure 3.XXIX
Mesure des résultats : nombre de demandes tranchées par le Conseil du Bureau d'enregistrement



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.194 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

ES-10/17 Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

Produits

3.195 On trouvera dans le tableau 3.52 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.52
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	–	1	1
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	–	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	4	–	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données et d'archives physiques contenant 73 235 demandes d'enregistrement de dommages et les pièces justificatives correspondantes collectées jusqu'au 31 décembre 2022, et plus de 37 000 demandes tranchées par le Conseil.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

3.196 On trouvera dans les tableaux 3.53 à 3.55 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.53

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	3 170,7	2 683,2	84,2	—	—	84,2	3,1	2 767,4
Autres dépenses de personnel	—	82,2	—	—	—	—	—	82,2
Consultants	—	5,4	—	—	—	—	—	5,4
Voyages du personnel	41,2	98,0	—	—	—	—	—	98,0
Services contractuels	151,1	164,7	—	—	—	—	—	164,7
Frais généraux de fonctionnement	18,5	12,8	—	—	—	—	—	12,8
Fournitures et accessoires	11,6	5,3	—	—	—	—	—	5,3
Mobilier et matériel	6,8	30,4	—	—	—	—	—	30,4
Aménagement des locaux	2,5	—	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	0,1	—	—	—	—	—	—	—
Total	3 402,4	3 082,0	84,2	—	—	84,2	2,7	3 166,2

Tableau 3.54

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2024	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 9 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 3.55

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1					1
P-5	1					1
P-4	4					4
P-3	3					3
P-2/1	1					1
Total partiel	10					10
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9					9
Total partiel	9					9
Total	19					19

3.197 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.56 à 3.58 et dans la figure 3.XXX.

3.198 Comme le montrent les tableaux 3.56 1) et 3.57 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 3 166 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 84 200 dollars (2,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.56

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	3 402,4	3 082,0	84,2	—	—	84,2	2,7	3 166,2
Total partiel (1)	3 402,4	3 082,0	84,2	—	—	84,2	2,7	3 166,2

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	10,3	200,0	—	—	200,0
Total partiel (2)	10,3	200,0	—	—	200,0
Total	3 412,7	3 282,0	84,2	2,5	3 366,2

Tableau 3.57

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	19	—	—	—	—	19
Total partiel	19	—	—	—	—	19

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	—	—	—
Total partiel	—	—	—
Total	19	—	19

Tableau 3.58

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

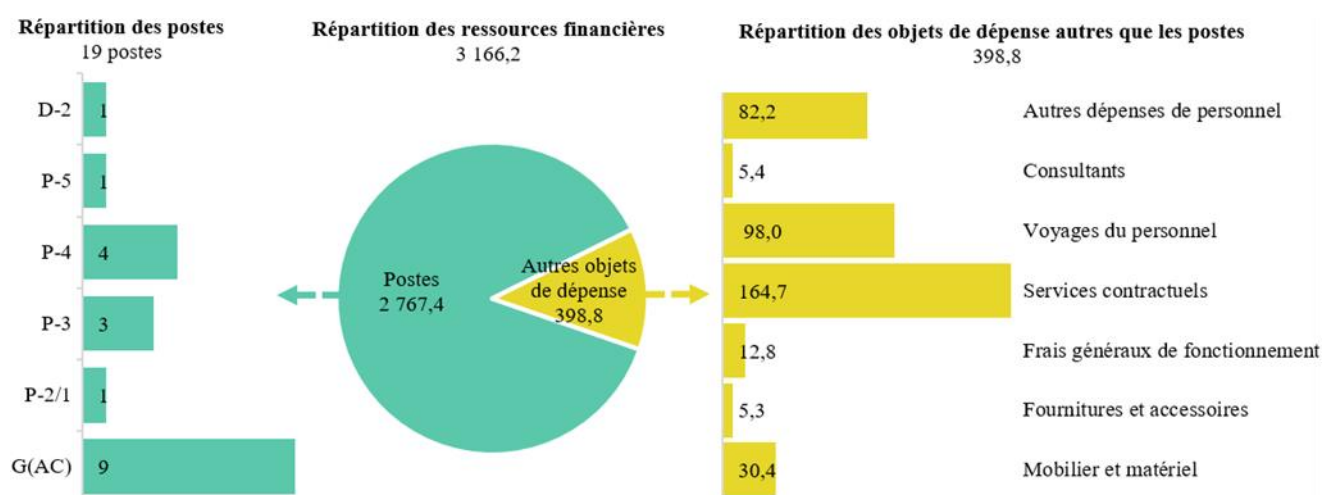
	Changements						2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Pourcentage							
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	3 170,7	2 683,2	84,2	—	—	84,2	3,1
Autres objets de dépense	231,7	398,8	—	—	—	—	—
Total	3 402,4	3 082,0	84,2	—	—	84,2	2,7

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		19	—	—	—	—	—	19

Figure 3.XXX

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 3.199 Comme le montre le tableau 3.56 1), les changements entraînent une augmentation de 84 200 dollars au titre des postes, qui tient à l'application d'un taux de vacance convenu pour un poste de juriste (P-3) créé en 2023 sur la base de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes voulant qu'un taux de vacance de 50 % soit appliqué.

Ressources extrabudgétaires

- 3.200 Comme le montre le tableau 3.56 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces. En 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 200 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettraient au Bureau de maintenir une faible présence dans le Territoire palestinien occupé afin de mener à bien les activités de collecte des demandes, de sensibilisation et de rectification. Deux responsables de la collecte des demandes aideraient les personnes concernées à remplir les formulaires de demande, mèneraient des activités de sensibilisation concernant la possibilité de présenter des demandes et les

modalités de celles-ci, et assureraient le suivi des demandes déjà effectuées si et quand des informations supplémentaires sont nécessaires.

- 3.201 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Autres informations

- 3.202 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il s'est efforcé de progresser dans la mise en place d'un environnement sans papier en adaptant des solutions de signature électronique, chaque fois que possible, compte tenu des impératifs stricts de confidentialité applicables au Registre. En outre, les membres du personnel ont été sensibilisés aux responsabilités qui leur incombaient à titre individuel en matière de responsabilité environnementale. En 2024, le Bureau s'efforcera de renforcer ses pratiques de gestion environnementale.
- 3.203 On trouvera dans le tableau 3.59 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Bureau présente un taux élevé de respect des délais, dans la mesure où il planifie soigneusement les voyages aériens et fixe des calendriers et des délais réalistes. En outre, il coopère de manière constructive avec son prestataire de services, l'Office des Nations Unies à Vienne, assurant ainsi un flux de travail efficace en ce qui concerne les voyages officiels.

Tableau 3.59
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	s.o. ^a	100	89	100	100

^a Aucun voyage n'a eu lieu en 2020.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Avant-propos

Tout au long de 2024, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine continuera de renforcer le partenariat stratégique avec l'Union africaine, son principal partenaire dans l'action qu'il mène pour apporter des solutions aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Les deux organisations tireront parti de leurs avantages comparatifs respectifs pour atteindre leurs objectifs communs, à savoir renforcer la paix et la sécurité, promouvoir les droits humains et la bonne gouvernance, et mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Bâti sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, leur partenariat stratégique continue de gagner en ampleur et en portée. Le Bureau continuera de jouer un rôle charnière fondamental dans le développement du partenariat.

Pour appuyer les efforts redynamisés de l'Union africaine en matière de prévention et de gestion des conflits et s'attaquer aux causes profondes des conflits, le Bureau adoptera une approche globale, en tenant compte, lorsqu'il y a lieu, de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Il soutiendra également les démarches visant à assurer le financement durable, prévisible et souple des opérations de soutien à la paix menées de l'Union africaine. Il s'attachera tout particulièrement à renforcer la coopération avec l'Union africaine dans la perspective de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en faisant fond sur les résultats obtenus ces dernières années.

Le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine
et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
(Signé) Parfait **Onanga-Anyanga**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.204 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Son mandat consiste à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide que l'ONU apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014), 2320 (2016), 2378 (2017) et 2457 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à l'ONU de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la mise en œuvre du programme Faire taire les armes.
- 3.205 Le Bureau sert de mécanisme pour la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec des organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine au sujet des causes et des facteurs des conflits armés actuels ou potentiels, fondement à partir duquel des initiatives collaboratives visant à prévenir, à gérer et à régler les conflits armés peuvent être élaborées.

Programme de travail

Objectif

- 3.206 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 3.207 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau cherchera à :
- a) appuyer l'exécution et la traduction sur le plan opérationnel des priorités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance, en menant des activités axées sur la prévention des conflits, la gestion des conflits et des crises, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix, en donnant une place importante aux questions de sécurité stratégique, et grâce à la coordination et aux partenariats ;
 - b) collaborer avec l'Union africaine, au niveau des hauts responsables et au niveau opérationnel, sur les priorités politiques et opérationnelles grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à la réunion consultative annuelle ONU-Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits (réunions entre homologues) ;
 - c) soutenir les échanges tenus au niveau national, notamment la réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et les membres du Conseil de paix et de sécurité, les réunions consultatives mensuelles de la présidence des deux Conseils, les dialogues informels entre les deux Conseils, les réunions des conseillers politiques du Conseil de sécurité et des comités d'experts du Conseil de paix et de sécurité, et la réunion conjointe annuelle de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité ;

- d) entretenir un dialogue régulier avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels ;
- e) mener des missions de bons offices visant à régler les problèmes de paix et de sécurité, notamment concernant le règlement des conflits et les élections, à la demande de l'Union africaine ;
- f) maintenir des échanges réguliers entre l'ONU et l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les États Membres, sur des questions thématiques et sur des situations propres à certains pays, notamment en appuyant le dispositif d'alerte rapide de l'Union africaine ;
- g) renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine pour ce qui est de prévenir, de gérer et de régler les conflits armés et de s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique, notamment en renforçant les capacités de l'Union africaine en matière d'alerte rapide et de médiation ;
- h) apporter son concours aux mesures prises pour faire progresser l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en appuyant la formation et le recrutement d'officières dans les opérations de soutien à la paix et en soutenant l'action menée pour lutter contre les causes profondes des conflits et consolider la paix en Afrique ;
- i) appuyer la mise en œuvre du Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, y compris son plan décennal de mise en œuvre (2020-2029).

3.208 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) renforcement de la collaboration entre l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires et de la cohérence de leurs stratégies respectives en matière de règlement des problèmes de paix et de sécurité en Afrique, notamment s'agissant de s'attaquer aux causes profondes des conflits ;
- b) renforcement des capacités de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et notamment de la capacité de l'Union africaine de planifier et de gérer ses opérations de paix.

3.209 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- b) L'Union africaine continue de mobiliser les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique ;
- c) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles.

3.210 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional et national, le Bureau entretiendra des relations avec des partenaires et des parties prenantes externes, en tenant compte des priorités établies dans l'Agenda 2063 et les documents d'orientation pertinents, dans le Programme 2030, et dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur des situations propres à tel ou tel pays et cherchera à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine, tout en renforçant la coordination et les effets de synergie entre les partenaires clés, tels que l'Union européenne, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.

- 3.211 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le Bureau continuera de diriger ou d'appuyer des mécanismes axés sur la coordination avec les entités des Nations Unies afin de veiller à la cohérence de l'assistance apportée à l'Union africaine. Il collaborera aussi avec diverses coalitions conjoncturelles et thématiques pertinentes relevant de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique.
- 3.212 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts faits par l'ONU et l'Union africaine pour tenir systématiquement compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques et des programmes, et appuiera les mesures visant à faire en sorte que les femmes, sur un pied d'égalité, participent davantage aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix, y soient mieux représentées et y soient pleinement associées, notamment en intégrant de façon transversale les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités de prévention et de gestion des conflits armés et de consolidation de la paix menées de façon conjointe avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Le Bureau aidera également l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États membres à prendre en compte de manière systématique les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 3.213 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur certaines activités prévues, telles que des formations et des ateliers, qui ont dû être soit annulées, soit tenues en ligne ou selon des modalités hybrides au cours du premier semestre de 2022.
- 3.214 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en continuant d'avoir recours à des modalités en ligne ou hybrides, lorsque le cas s'y prête et dans la limite des capacités existantes.

Exécution du programme en 2022

Réduire les risques d'actes de violence contre les femmes en lien avec des élections

- 3.215 En 2022, le Bureau a aidé l'Union africaine à déployer sur le terrain des membres du Réseau des femmes d'influence en Afrique, du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) et du Groupe des Sages, dans le cadre des élections organisées au Kenya et au Sénégal cette année-là. Ce soutien a permis la mise en place d'un « centre de crise » tenu par des femmes, chargé d'assurer le suivi et la gestion des questions relatives à l'accès et à la participation des femmes aux opérations électorales et de fournir des services de médiation en cas de tensions ou de violences liées aux élections, et a contribué à réduire le risque de tensions politiques liées aux élections dans les deux pays, en particulier le risque d'actes de violence et d'intimidation dirigés contre des femmes. Le centre a mis en évidence des éléments entravant la participation des femmes aux opérations électorales et fait campagne auprès des autorités nationales compétentes en vue de les sensibiliser à ces problèmes et afin que des mesures soient prises pour les régler. Dans le cadre de cette initiative, au Sénégal, le bureau de l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité a engagé des spécialistes pour pouvoir former 120 membres du Réseau des femmes d'influence en Afrique à des compétences relevant de domaines spécialisés, tels que la collecte de données et l'analyse politique.
- 3.216 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.60).

Tableau 3.60
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Création, par l'Union africaine, de centres de crise tenus par des femmes chargés d'assurer le suivi et la gestion des questions relatives à l'accès et à la participation des femmes aux opérations électorales pendant les élections organisées au Kenya et au Sénégal et de fournir des services de médiation visant à réduire les risques de tensions ou de violences liées aux élections.

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.217 Le travail effectué par le Bureau a contribué à la mise en œuvre opérationnelle du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030 et au lancement du projet de l'Union africaine axé sur le Cadre de conformité et de responsabilisation, destiné à garantir que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine soient planifiées et menées dans le respect du droit international des droits humains, du droit international humanitaire, des instruments régionaux relatifs aux droits humains et des normes de déontologie et de discipline applicables, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.218 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.61).

Tableau 3.61
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Établissement d'un projet de cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits humains	Renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains, en particulier du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent	Mise en œuvre opérationnelle du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030 Lancement du projet de l'Union africaine axé sur le Cadre de conformité et de responsabilisation	Renforcement de la coopération triangulaire sur les instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national	Mise en œuvre, par l'Union africaine, de son projet axé sur le Cadre de conformité et de responsabilisation

Résultat 2 : renforcement de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.219 Le travail effectué par le Bureau a aidé à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité continuent d'être davantage prises en compte dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et contribué à faire en sorte que l'Union africaine, les autres partenaires et le grand public aient accès à une troisième saison du podcast « She Stands for Peace » et à un deuxième ouvrage de la série de publications *She Stands for Peace* (Elle se bat pour la paix), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.220 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.62).

Tableau 3.62

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Sensibilisation accrue aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité grâce à la publication du livre <i>Elle se bat pour la paix</i>	Sensibilisation accrue du public aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité grâce à la série de podcasts <i>She Stands for Peace</i> (22 épisodes)	Prise en compte renforcée des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre étant considérée comme un préalable indispensable et un élément à part entière de tous les cours de formation, y compris ceux destinés à la Force africaine prépositionnée	Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les domaines de la protection, de la prévention, du relèvement et du règlement des conflits grâce à des activités de mentorat, de formation et de soutien en matière de communication	Mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les domaines de la protection, de la prévention, du relèvement et du règlement des conflits
Renforcement de l'aptitude de l'Union africaine à mobiliser les États membres en faveur de la prise en compte des questions de genre, de la promotion de l'inclusion numérique et de la participation des femmes à la médiation, et à leur fournir une aide à cet effet	Amélioration de la capacité de l'Union africaine de proposer des formations sur la violence à l'égard des femmes et des filles	Accès de l'Union africaine, des autres partenaires et du grand public à une troisième saison du podcast « She Stands for Peace » et à un deuxième ouvrage de la série de publications <i>She Stands for Peace</i> (Elle se bat pour la paix)		

Projet de plan-programme pour 2024

Résultat 3 : progrès sur la voie d'un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine

Projet de plan-programme pour 2024

- 3.221 En adoptant ses résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a estimé que des mécanismes de financement ponctuels et imprévisibles pour les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil et conformes au Chapitre VIII de la Charte pourraient avoir une incidence sur l'efficacité de ces opérations. Par le passé, le Bureau a fourni un appui au processus devant permettre d'obtenir des fonds destinés aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, notamment en facilitant l'élaboration du projet de l'Union africaine axé sur le Cadre de conformité et de responsabilisation, qui a été lancé le 11 novembre 2022 dans le cadre d'une collaboration tripartite entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Lors de leur seizième réunion consultative annuelle conjointe, qui s'est tenue en octobre 2022, les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité ont discuté des mesures pratiques à prendre et des conditions à remplir pour établir un mécanisme ad hoc de financement des opérations de soutien à la paix.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.222 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit tirer parti du nouvel élan en faveur d'un financement prévisible, durable et souple des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et passer d'une approche axée sur la sensibilisation et la mobilisation à une approche reposant sur l'apport d'une assistance technique dans des domaines précis, comme le prévoient les résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau apportera une assistance technique à l'Union africaine, notamment concernant l'élaboration de directives communes en matière de planification qui permettront de donner à l'ONU et à l'Union africaine des orientations sur les procédures qu'elles devront suivre pour mener leurs activités conjointes de planification, de prise de décision et de communication de l'information. Le cas échéant, il fournira à l'Union africaine une assistance technique supplémentaire pour l'aider à appliquer toute recommandation formulée par le Conseil de sécurité.
- 3.223 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.63).

Tableau 3.63
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Demande formulée par le Conseil de sécurité ^a visant à ce qu'on lui présente un rapport faisant le point sur les progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine s'agissant de tenir les engagements énoncés dans ses résolutions	Élaboration de directives communes à l'Union africaine et à l'ONU en matière de planification Adoption par l'Union africaine d'une position commune sur le financement des opérations de soutien à la paix	Mise en œuvre des directives communes en matière de planification Mise en place par l'Union africaine de nouvelles mesures visant à appliquer les recommandations du Conseil de sécurité

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		2320 (2016) et 2378 (2017), ainsi que des recommandations pour les prochaines étapes tenant compte des bonnes pratiques et des enseignements tirés en vue de mobiliser des ressources prévisibles, durables et souples	Examen par le Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général demandé dans la déclaration publiée sous la cote S/PRST/2022/6	

^a S/PRST/2022/6.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.224 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	64/288	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
60/268	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	65/274 ; 67/302	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
		71/270	Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolutions du Conseil de sécurité

1744 (2007)	2167 (2014)
1769 (2007)	2320 (2016)
1772 (2007)	2378 (2017)
1863 (2009)	2457 (2019)
2033 (2012)	

Produits

3.225 On trouvera dans le tableau 3.64 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.64

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions)	15	9	15	10
2. Réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	10	4	10	5
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	103	115	116	50
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	26	20	28	-
8. Activités de formation du Groupe d'appui à la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	7	7	9	5
9. Activités de formation du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	5	5	5	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux, régionaux et internationaux	6	2	6	-
11. Activités de formation consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	40	62	48	30
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine	19	19	20	10
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	17	13	8
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	6	6	6	1
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	5	7	5	5
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	4	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Bons offices : soutien à l'Union africaine en matière de médiation et de prévention des conflits ; visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces, effectuées conjointement par des représentants de l'Union africaine, de l'ONU et des communautés économiques régionales

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'intention de cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; fourniture de services consultatifs et d'un appui destinés à faire progresser la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; présentation au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de 20 exposés sur des questions relatives à la paix et à la sécurité, et conseils à l'intention de l'Union africaine et des parties prenantes sur les processus destinés à appuyer le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine ; conseils et activités de sensibilisation et de mobilisation à l'intention du Groupe d'amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale des femmes, Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; matériel d'information, dépliants, banderoles et documents infographiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes sur les médias sociaux ; plateforme en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

3.226 On trouvera dans les tableaux 3.65 à 3.67 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.65

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	789,8	984,8	—	—	—	—	—	984,8
Voyages du personnel	7,4	5,6	—	—	—	—	—	5,6
Services contractuels	2,0	5,7	—	—	—	—	—	5,7
Frais généraux de fonctionnement	8,0	7,0	—	—	—	—	—	7,0
Fournitures et accessoires	—	3,9	—	—	—	—	—	3,9
Total	807,2	1 007,0	—	—	—	—	—	1 007,0

Tableau 3.66

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2024	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 AL

Tableau 3.67

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	—	1
Total partiel	4					4

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Titre II Affaires politiques

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	2	—	—	—	—	2
Total partiel	2	—	—	—	—	2
Total	6	—	—	—	—	6

3.227 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.68 à 3.70 et dans la figure 3.XXXI.

3.228 Comme le montrent les tableaux 3.68 1) et 3.69 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 1 007 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.68

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	807,2	1 007,0	–	–	–	–	–	–	1 007,0
Total partiel (1)	807,2	1 007,0	–	–	–	–	–	–	1 007,0

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	8 168,2	9 076,0	(128,4)	1,4	8 947,6
Total partiel (2)	8 168,2	9 076,0	(128,4)	1,4	8 947,6

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	207,4	401,1	(401,1)	(100,0)	–
Total partiel (3)	207,4	401,1	(401,1)	(100,0)	–
Total	9 359,5	10 292,5	337,9	–	9 954,6

Tableau 3.69

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	6	—	—	—	—	6
Total partiel (1)	6	—	—	—	—	6

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	50	—	50
Total partiel (2)	50	—	50

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	1	(1)	-
Total partiel (3)	1	(1)	-
Total	57	(1)	56

Tableau 3.70

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

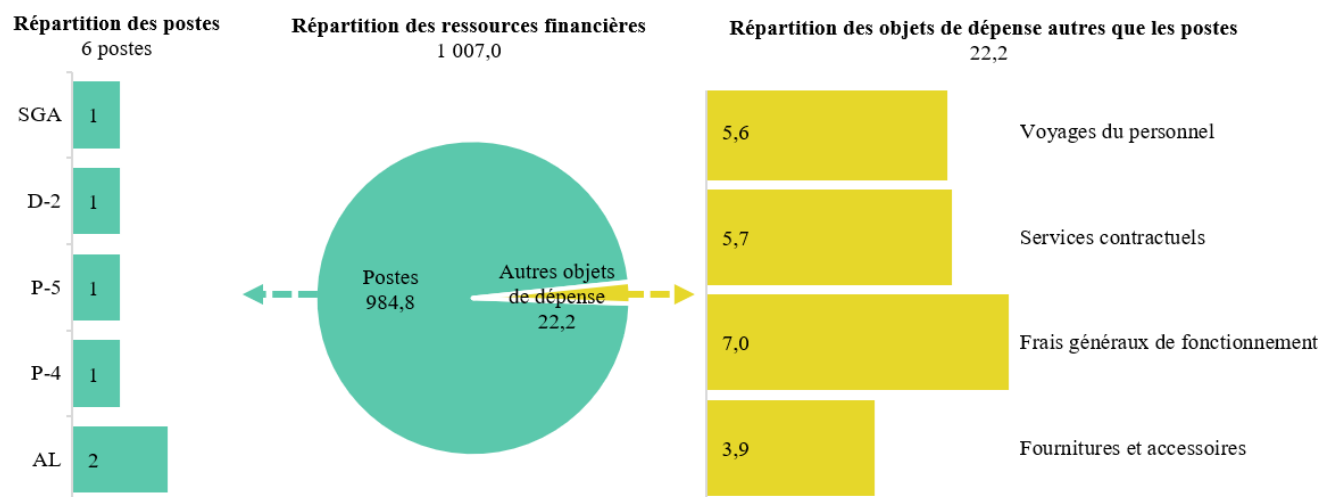
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	789,8	984,8	—	—	—	—	—	984,8
Autres objets de dépense	17,4	22,2	—	—	—	—	—	22,2
Total	807,2	1 007,0	—	—	—	—	—	1 007,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		6	—	—	—	—	—	6

Figure 3.XXXI

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 3.229 Comme le montrent les tableaux 3.68 2) et 3.69 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 8 947 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à aider le Bureau à s'acquitter de son mandat. La diminution de 128 400 dollars s'explique principalement par la baisse des montants demandés au titre des postes en raison de l'actualisation des coûts salariaux, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).
- 3.230 Comme le montrent les tableaux 3.68 3) et 3.69 3), aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2024, en raison de l'interruption du financement provenant des donateurs.

Autres informations

- 3.231 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il continuera d'appliquer des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement en poursuivant la mise en service d'imprimantes à haute capacité technologique et dotées d'un niveau de rendement énergétique élevé, ce qui permet de réduire l'empreinte énergétique, et en installant des logiciels pour contrôler le volume d'impression.
- 3.232 On trouvera dans le tableau 3.71 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau effectue la majorité de ses voyages officiels dans le cadre d'initiatives menées conjointement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires. Souvent, ces voyages ne sont pas notifiés ou approuvés dans des délais conformes aux règles établies par l'ONU en la matière. Le Bureau continuera de s'efforcer de veiller à ce que les voyages effectués dans le cadre d'activités conjointes avec des partenaires stratégiques soient notifiés ou approuvés dans des délais permettant de répondre aux exigences en vigueur. Il continuera également d'appeler l'attention de ses partenaires stratégiques sur cette obligation.

Tableau 3.71
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	19	6	10	100	100

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

Avant-propos

Le terrorisme reste une grave menace pour la paix et sécurité internationales, la pleine jouissance des droits humains et le développement social et économique. Les terroristes continuent de s'efforcer d'exploiter les fragilités sous-jacentes dont souffrent certains pays, comme les conflits armés, la portée limitée des autorités et le fait que les institutions ne disposent pas de moyens suffisants pour assurer la sécurité ou fournir des services essentiels, et cherchent à saper la confiance du public dans les institutions gouvernementales. Le terrorisme ne cesse d'évoluer et, avec le temps, ses contours idéologiques sont devenus plus diffus. Il est aussi plus étendu géographiquement, toutes les régions du monde étant directement ou indirectement touchées. Les terroristes ont également affiné leurs tactiques et leurs stratégies et utilisent des technologies nouvelles et émergentes pour diffuser des contenus terroristes, recruter de nouveaux éléments et radicaliser les éléments existants, mobiliser des ressources et commettre des attentats. Le Bureau de lutte contre le terrorisme aide les États Membres à faire face et à répondre à la menace terroriste mondiale en pilotant l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés par l'Assemblée générale, en renforçant la coordination et la cohérence des activités des entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, en contribuant au renforcement des capacités et en veillant à promouvoir davantage les activités que mène l'Organisation pour lutter contre le terrorisme, à leur donner une plus grande visibilité et à renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine.

Il faut redoubler d'efforts pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et pour protéger, promouvoir et respecter les droits des victimes du terrorisme et répondre à leurs besoins. Pour combattre efficacement la menace mondiale que représente le terrorisme, il faut absolument que les États Membres, les Nations Unies (par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, notamment), les organisations internationales, régionales et sous-régionales et la société civile adoptent une approche collective qui s'inspire du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » et qui soit revitalisée par un multilatéralisme renforcé, notamment en ce qui concerne l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix.

En 2024, le Bureau de lutte contre le terrorisme continuera de mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2022-2025 afin de rendre opérationnel le mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution [71/291](#) et dans les examens successifs de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, y compris le huitième, qui a été entrepris en 2023.

Le Secrétaire général adjoint chargé
du Bureau de lutte contre le terrorisme
(Signé) Vladimir **Voronkov**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.233 En application de la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale, et comme celle-ci l'a réaffirmé dans sa résolution [75/291](#), qui porte sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Bureau de lutte contre le terrorisme exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés au Secrétaire général par l'Assemblée générale ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme soient fermement ancrés dans la Stratégie.
- 3.234 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant à : éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; prévenir et combattre le terrorisme ; étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [75/291](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2617 \(2021\)](#).
- 3.235 Le Bureau assure le secrétariat du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coordination, de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

Programme de travail

Objectif

- 3.236 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 3.237 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, et en s'appuyant sur son plan stratégique pour la période 2022-2025, le Bureau :
- a) pilotera l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés au Secrétaire général par l'Assemblée générale, et organisera des conférences internationales et régionales de haut niveau ainsi que des activités d'information, l'objectif étant de donner

l'occasion aux États Membres, aux organisations internationales et régionales et à la société civile de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions intéressant la lutte contre le terrorisme ;

- b) renforcera la coordination et l'harmonisation de l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme à l'appui des efforts de lutte antiterroriste déployés par les États Membres, notamment en répondant plus efficacement aux besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et aux demandes émanant de divers États Membres ;
- c) offrira de manière intégrée et coordonnée une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux États Membres qui en font la demande, notamment grâce à ses présences en dehors du Siège, et renforcera ses activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs ;
- d) mènera des recherches, répertoriera et diffusera des méthodes de gestion de programmes nouvelles et novatrices, ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et fera de la mise en œuvre fondée sur des données probantes le fondement de son travail d'assistance technique ;
- e) renforcera la capacité des États Membres de garantir le respect des droits humains et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;
- f) aidera les parlementaires et approfondira les activités de sensibilisation menées auprès des organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunes et de femmes, de manière à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

3.238 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Coopération multilatérale contre le terrorisme et renforcement des partenariats avec et entre les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, l'objectif étant d'adopter une approche de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme mobilisant l'ensemble de la société ;
- b) Application par les États Membres des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, au moyen notamment de l'amélioration de la résilience et de la capacité de réaction aux menaces et aux attaques terroristes ;
- c) Développement du discours sur l'action internationale et multisectorielle à l'appui d'une meilleure hiérarchisation des priorités et d'une plus grande cohérence dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
- d) Prise en compte des normes et règles relatives aux droits humains dans les mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans les États Membres qui en font la demande.

3.239 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

- a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;
- b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;

- c) Les États Membres accordent, avec l'aide du Bureau, les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.240 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de collaborer avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et des organisations internationales et régionales spécialisées, comme l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Le Bureau continuera de mettre en œuvre les partenariats existants et de conclure de nouveaux partenariats afin de favoriser une action conjointe à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme.
- 3.241 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui compte 45 entités membres ou observatrices (entités des Nations Unies et entités autres). Le Pacte comprend huit groupes de travail thématiques spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Bureau continuera de coordonner les efforts de lutte contre le terrorisme au moyen de consultations interinstitutions avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en coopération avec les pays hôtes correspondants, et mettra à profit son rôle de coordonnateur pour renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux pour parvenir à une collaboration multipartite aux niveaux national, régional et mondial. Il continuera en outre de plaider en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources et à mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coopération étroite avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.
- 3.242 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en mettant notamment en œuvre sa politique et son plan d'action sur l'intégration du genre. Il offrira une assistance technique conforme au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et ses examens biennaux, et s'appuyant sur une analyse tenant compte des questions de genre.
- 3.243 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau adoptera, en 2023, une politique interne contenant des orientations sur l'inclusion du handicap dans les activités relatives aux programmes et aux politiques qu'il mène, et notamment sur la façon dont seront prises en compte les considérations liées au handicap dans la conception des programmes et la mise en œuvre des évaluations.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 3.244 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, les priorités nationales ayant évolué pour faire face à la pandémie de COVID-19. Cela a eu une incidence sur certains des résultats prévus. Le Bureau a su s'adapter à l'environnement opérationnel imposé par la pandémie de COVID-19. Il a consolidé ses méthodes de travail pour mettre au point une modalité hybride et investi massivement dans le développement de ses capacités numériques (création de plateformes d'apprentissage en ligne, de programmes de formation en ligne et d'autres ressources numériques, entre autres). Les solutions novatrices et virtuelles qu'il a adoptées lui ont permis d'entretenir un dialogue étroit avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, les institutions universitaires, les instituts de recherche et le secteur privé. Le rôle moteur qu'il joue dans la mise en application du Pacte mondial des Nations Unies de

coordination contre le terrorisme et l'appui qu'il apporte au renforcement des capacités des États Membres en partenariat avec les entités du Pacte, l'accent étant mis sur une exécution pluriannuelle globale, intégrée et axée sur les résultats, ont également contribué à la poursuite de ce dialogue.

- 3.245 Le Bureau continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il utilise des modalités virtuelles et hybrides pour exécuter son mandat de renforcement des capacités, certes, mais il sait combien il est important d'offrir en personne une assistance technique et une assistance en matière de renforcement des capacités. Il continue d'organiser des rencontres en présentiel avec les États Membres bénéficiaires et d'autres parties prenantes, selon les besoins.

Activités d'évaluation

- 3.246 Les évaluations qui ont été menées à bien par le Bureau en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
- a) Évaluation finale du projet relatif à la formation et au renforcement des capacités des responsables de l'application des lois en matière de droits humains, de primauté du droit et de prévention du terrorisme ;
 - b) Évaluation à mi-parcours du projet relatif au renforcement de la résilience contre l'extrémisme violent² en Asie (STRIVE Asia).
- 3.247 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. On s'est par exemple inspiré des recommandations issues de l'évaluation du projet relatif à la formation et au renforcement des capacités des responsables de l'application de la loi pour élaborer les futurs programmes, notamment celles qui concernent l'établissement de partenariats durables avec les institutions de formation des pays bénéficiaires, la conception de projets axée sur les besoins et l'intégration des questions de genre tout au long du processus de conception et de mise en œuvre. On a aussi appliqué les recommandations issues de l'évaluation du projet STRIVE Asia portant sur la reconfiguration de la structure de gestion du projet de façon à assurer une meilleure coordination entre les partenaires de réalisation. Le processus de mise en œuvre a par ailleurs été renforcé pour tirer parti d'une approche régionale s'appuyant sur l'organisation conjointe d'événements interrégionaux ciblant à la fois l'Asie centrale et l'Asie du Sud.
- 3.248 Il est prévu que le Bureau procède aux évaluations suivantes en 2024 :
- a) Évaluation à mi-parcours du Programme mondial d'enquêtes antiterroristes ;
 - b) Évaluation finale du projet relatif à l'appui en matière de gestion des détenus extrémistes violents et de prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral ;
 - c) Évaluation finale du projet relatif aux besoins urgents auxquels il convient de répondre en Iraq en ce qui concerne la détection, la réadaptation et la réintégration des adultes, la gestion des détenus dangereux et les besoins humanitaires et les besoins de protection des enfants rentrés de la République arabe syrienne.

Exécution du programme en 2022

Les États Membres détectent les terroristes et les grands criminels ainsi que leurs déplacements, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité

- 3.249 Depuis 2019, le Bureau, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes et en coordination avec cinq autres entités des Nations Unies, offre aux

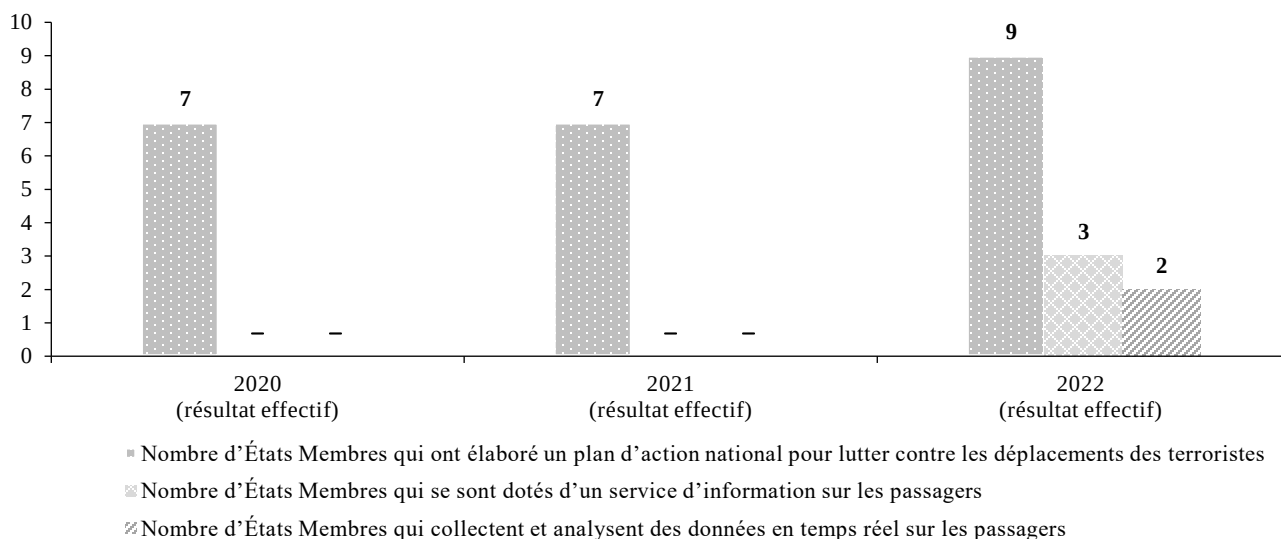
² Le terme « extrémisme violent » est utilisé dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ».

États Membres une assistance technique pour prévenir et détecter les infractions terroristes et autres infractions graves, y compris les voyages qui y sont associés, enquêter sur celles-ci et en poursuivre les auteurs, conformément aux résolutions applicables du Conseil de sécurité. Le Bureau aide notamment les États Membres à élaborer des plans d'action nationaux pour lutter contre les déplacements des terroristes, à créer des services d'information sur les passagers chargés de collecter et d'analyser des données et à déployer goTravel, une solution logicielle conçue pour appuyer l'intégralité des activités permettant d'obtenir ou de mener des analyses ciblées portant sur d'importants volumes de données sur les passagers des transports aériens. Les consultations qu'a menées le Bureau avec les États Membres en 2022 ont conduit à l'élaboration de neuf plans d'action nationaux. Au total, 28 plans d'action nationaux ont été élaborés depuis 2019. Une étape importante a été franchie en 2022 avec l'inauguration, dans trois États Membres, de services d'information sur les passagers chargés de gérer et de maintenir, à l'aide du logiciel goTravel, un système contenant les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers. Deux de ces trois États Membres ont commencé à collecter et à analyser des données en temps réel sur les passagers.

- 3.250 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXII).

Figure 3.XXXII

Mesure de performance : nombre d'États Membres qui prennent des mesures pour détecter les terroristes et les grands criminels ainsi que leurs déplacements aériens (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcer la sécurité des grands événements sportifs et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme grâce au sport et à ses valeurs

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

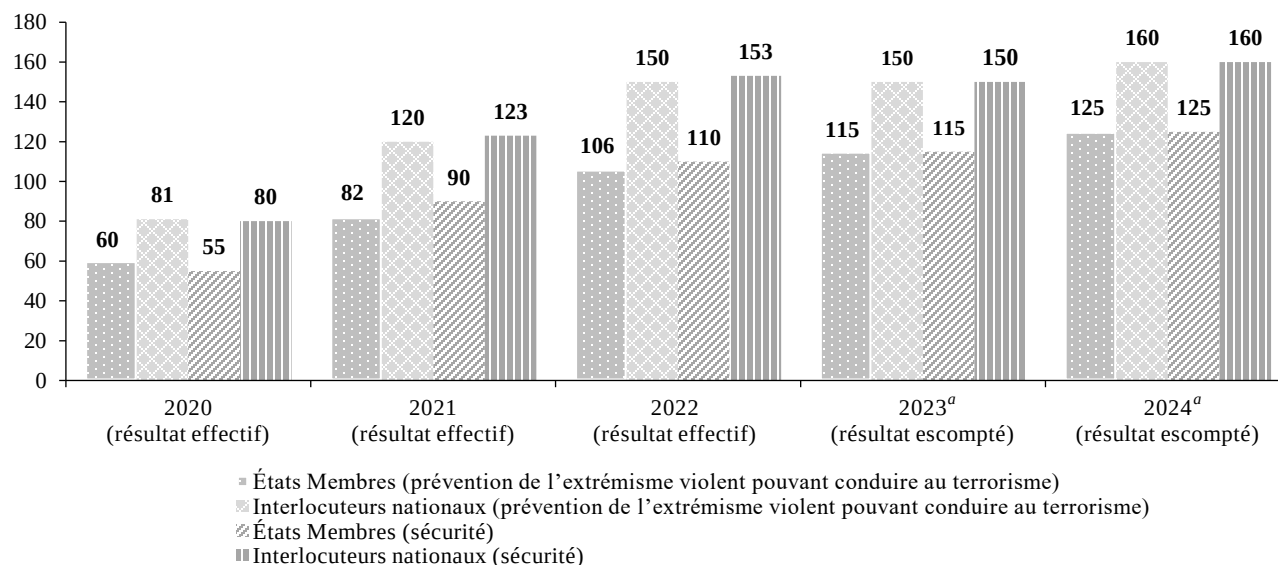
- 3.251 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que 150 interlocuteurs nationaux issus de 106 États Membres encouragent le sport et ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 130 interlocuteurs nationaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible de 120 États Membres.
- 3.252 Le travail effectué par le Bureau a également contribué à ce que 153 interlocuteurs nationaux issus de 110 États Membres encouragent l'élaboration et l'adoption de politiques et pratiques de haut niveau visant à renforcer la sécurité des grands événements sportifs, ce qui a permis de faire mieux

que la cible de 130 interlocuteurs nationaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible de 120 États Membres. Les cibles n'ont pas été atteintes en raison de l'évolution des priorités figurant dans les programmes nationaux des États Membres dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

- 3.253 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.XXXIII).

Figure 3.XXXIII

Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'interlocuteurs nationaux pour les deux piliers du programme mondial sur le sport et la sécurité (résultat cumulé)



^a Le programme mondial a été reconduit jusqu'à la fin de 2023, et une nouvelle prolongation jusqu'à la fin de 2025 sera demandée.

Résultat 2 : renforcer la protection et l'assistance offertes aux victimes du terrorisme

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 3.254 Le travail effectué par le Bureau a contribué à la tenue, en septembre 2022, du premier Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme, dans le cadre duquel on a examiné les pratiques existantes et formulé des recommandations pour mieux protéger les droits des victimes et répondre à leurs besoins, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les recommandations portaient notamment sur l'élaboration et le renforcement des lois nationales relatives aux victimes du terrorisme, l'amélioration de la collaboration avec les victimes et les associations de victimes et la nécessité d'examiner régulièrement les progrès accomplis.
- 3.255 Le travail effectué par le Bureau a également contribué à ce que les États Membres aient accès aux dispositions législatives types visant à répondre aux besoins des victimes du terrorisme et à protéger leurs droits, qui donnent des orientations sur la mise en œuvre des lois et procédures relatives aux victimes du terrorisme et offrent des suggestions en vue de l'élaboration de dispositions basées sur différents systèmes juridiques et de la rédaction de plans nationaux complets d'assistance. Il n'a cependant pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le renforcement de la capacité de deux États Membres à élaborer des plans nationaux complets d'assistance aux victimes qui soient rattachés à des cadres juridiques, en raison des retards occasionnés par la pandémie de COVID-19, qui a limité la capacité de certains États Membres à mener des activités de renforcement des capacités.
- 3.256 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.72).

Tableau 3.72
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Publication du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière d'aide aux victimes du terrorisme (A/74/790), dans lequel tous les États Membres sont invités à mettre en place des cadres visant à renforcer le soutien aux victimes du terrorisme	Sensibilisation accrue des États Membres à l'importance de rattacher leurs plans nationaux à des cadres juridiques pour veiller à ce que les efforts de lutte contre le terrorisme suivent une approche globale et centrée sur les victimes	Tenue du premier Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme en vue d'examiner les pratiques existantes et de formuler des recommandations pour mieux protéger les droits des victimes et répondre à leurs besoins Accès des États Membres aux dispositions législatives types visant à répondre aux besoins des victimes du terrorisme et à protéger leurs droits	Renforcement de la capacité de 2 États Membres supplémentaires à élaborer des plans nationaux complets d'assistance aux victimes qui soient rattachés à des cadres juridiques	Organisation d'une conférence internationale sur les victimes du terrorisme en vue de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du premier Congrès mondial des Nations Unies des victimes du terrorisme Élaboration par 2 États Membres de plans nationaux complets d'assistance aux victimes rattachés à des cadres juridiques

Résultat 3 : renforcer la coordination et la cohésion entre les entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, les organisations régionales et les autres partenaires en vue de faciliter les efforts de lutte antiterroriste déployés par les États Membres

Projet de budget-programme pour 2024

- 3.257 Le Bureau a institutionnalisé ses capacités à assumer ses fonctions essentielles, notamment en renforçant la coordination et la cohésion au sein du système des Nations Unies dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, ainsi que de son comité de coordination, ses groupes de travail et sa plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme, qui est accessible en ligne. Dans sa résolution 75/291, l'Assemblée générale a invité le Bureau et les entités signataires du Pacte à renforcer la coordination et la cohérence grâce à des efforts consultatifs interinstitutions, et à interagir avec les parties prenantes locales, nationales et régionales.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.258 L'enseignement tiré est le suivant : on doit améliorer la coordination régionale en vue de susciter une communauté d'approche propre à améliorer la coordination et la cohésion des activités du système des Nations Unies destinées à prévenir et à combattre le terrorisme et de mieux aider les États Membres. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau appliquera les sept mesures concrètes relatives à la coordination régionale approuvées en 2021 par le Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Il s'agira notamment d'améliorer la collaboration au moyen de la Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme en fournissant des informations sur les priorités nationales en matière de lutte antiterroriste, les bonnes pratiques et les problèmes rencontrés, favorisant de ce fait une plus grande cohérence dans l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres ; de renforcer la collaboration avec le Forum mondial de lutte contre le

terrorisme et ses groupes de travail par des échanges plus fréquents et plus directs ; de mobiliser davantage les organisations de la société civile et d'autres acteurs en faveur d'une approche de la prévention et de la répression du terrorisme associant l'ensemble de la société.

- 3.259 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.73).

Tableau 3.73
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Lancement de la Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme, une passerelle numérique permettant d'assurer la coordination au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec les États Membres	Approbation, lors de la septième réunion du Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, des 7 mesures concrètes devant permettre aux groupes de travail d'améliorer la coordination régionale dans le cadre du Pacte	Amélioration de la collaboration entre les entités du Pacte mondial et les États Membres donnant lieu à la mise en commun d'informations entre plus de 1 000 interlocuteurs issus de 45 entités signataires du Pacte, 136 États Membres et 13 organisations régionales	Renforcement de la coopération entre le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme se traduisant par des échanges directs entre chacun des 8 groupes de travail du Pacte et les groupes de travail du Forum	Renforcement de la mobilisation des organisations de la société civile et d'autres acteurs se traduisant par une participation accrue à chacun des 8 groupes de travail du Pacte

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.260 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	75/291	Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	77/243	Journée internationale pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent		
71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

2341 (2017)	2396 (2017)
2368 (2017)	2462 (2019)
2370 (2017)	2482 (2019)
2395 (2017)	2617 (2021)

Produits

3.261 On trouvera dans le tableau 3.74 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.74

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	4	2
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies	—	—	1	—
2. Rapports destinés au Conseil de sécurité sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également appelé Daech)	2	2	2	2
3. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière d'aide aux victimes du terrorisme	—	—	1	—
4. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur les attentats terroristes motivés par la xénophobie, le racisme ou d'autres formes d'intolérance ou commis au nom d'une religion ou d'une croyance	—	1	—	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	16	42	17
5. Réunions de l'Assemblée générale consacrées à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unie	—	—	26	—
6. Exposés sur le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, présentés à l'Assemblée générale	4	4	4	4
7. Exposés au Conseil de sécurité	2	3	2	2
8. Exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme)	4	6	2	4
9. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	4	—	5	4
10. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
11. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
12. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	284	736	545	833
13. Conférences de haut niveau consacrées aux questions liées à la lutte antiterroriste	—	22	7	9
14. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	4	26	32	23
15. Activités de formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	280	688	506	801
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	24	11	34
16. Activités ou documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	5	24	11	34

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : initiatives de mobilisation ; consultations consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales avec environ 110 États Membres ; réunions d'information trimestrielles à l'intention des États Membres ; Semaine de la lutte contre le terrorisme.

Bases de données et supports numériques : Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, mettant en relation 45 entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme (parmi lesquelles des entités des Nations Unies et d'autres entités), 136 États Membres et 13 organisations régionales ; plateforme « Connect & Learn », comprenant une formation en ligne et des communautés de pratique pour environ 4 300 membres.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : trois conférences régionales, manifestations de commémoration, activités de lancement, manifestations parallèles et expositions ; bulletins d'information mensuels sur les activités menées par le Bureau, bulletins d'information bimestriels et rapport annuel sur le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ; autres supports promotionnels.

Relations extérieures et relations avec les médias : environ 50 communiqués de presse, entretiens avec les médias et autres interventions médiatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus pour le site Web et les plateformes de médias sociaux du Bureau, dont environ 100 articles Web et 20 vidéos.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

3.262 On trouvera dans les tableaux 3.75 à 3.77 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.75

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	1 521,5	5 416,0	—	4 045,7	—	4 045,7	74,7	9 461,7
Consultants	32,5	—	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	59,3	288,4	—	184,8	—	184,8	64,1	473,2
Services contractuels	14,3	5,1	—	43,2	—	43,2	847,1	48,3
Frais généraux de fonctionnement	2,8	56,8	—	16,2	—	16,2	28,5	73,0
Fournitures et accessoires	—	9,7	—	4,8	—	4,8	49,5	14,5
Mobilier et matériel	—	31,8	—	9,6	—	9,6	30,2	41,4
Total	1 630,3	5 807,8	—	4 304,3	—	4 304,3	74,1	10 112,1

Tableau 3.76

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	33	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 11 G(AC)
Transformations	24	2 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2024	57	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 13 G(AC) et 2 AL

Tableau 3.77

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	2	—	—	—	—	2
D-1	3	—	—	—	—	3

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Catégorie et classe	Changements				Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total
P-5	5	—	2	—	7
P-4	6	—	11	—	17
P-3	5	—	7	—	12
Total partiel	22	—	20	—	42
Agents des services généraux et des catégories apparentées					
G(AC)	11	—	2	—	13
AL	—	—	2	—	2
Total partiel	11	—	4	—	15
Total	33	—	24	—	57

3.263 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.78 à 3.80 et dans la figure 3.XXXIV.

3.264 Comme le montrent les tableaux 3.78 1) et 3.79 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 10 112 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 4 304 300 dollars (74,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des nouveaux mandats et des mandats élargis. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.78

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total
Programme de travail	1 630,3	5 807,8	—	4 304,3	—	10 112,1
Total partiel (1)	1 630,3	5 807,8	—	4 304,3	—	10 112,1

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements		2024 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
Programme de travail	51 069,7	61 603,7	(42 063,3)	(68,3)	19 540,4
Total partiel (2)	51 069,7	61 603,7	(42 063,3)	(68,3)	19 540,4
Total	52 700,0	67 411,5	(37 759,0)	(56,0)	29 652,5

Tableau 3.79

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Changements			Effectif proposé pour 2024
			Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	33	–	24	–	24	57
Total partiel (1)	33	–	24	–	24	57

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
Programme de travail	165	(25)	140
Total partiel (2)	165	(25)	140
Total	198	(1)	197

Tableau 3.80

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

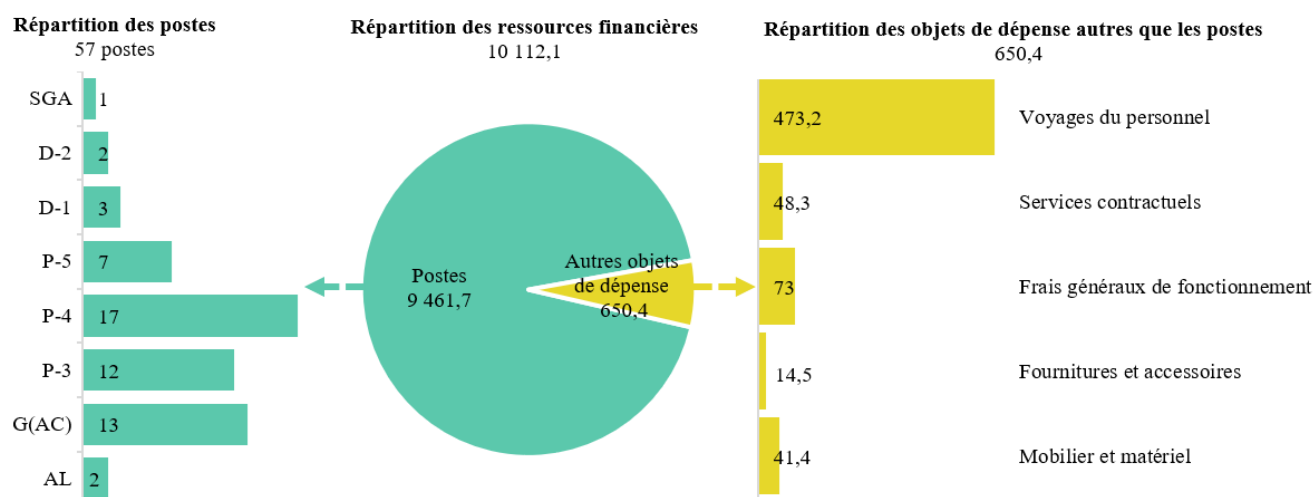
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 521,5	5 416,0	–	4 045,7	–	4 045,7	74,7	9 461,7
Autres objets de dépense	108,8	391,8	–	258,6	–	258,6	66,0	650,4
Total	1 630,3	5 807,8	–	4 304,3	–	4 304,3	74,1	10 112,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		22	–	20	–	20		42
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	4	–	4		15
Total		33	–	24	–	24		57

Figure 3.XXXIV

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Nouveaux mandats et mandats élargis**

- 3.265 Au paragraphe 85 de sa résolution [75/291](#), l'Assemblée générale a souligné la nécessité de continuer à rechercher des sources de financement favorisant la mise en œuvre intégrée et équilibrée de tous les piliers de la Stratégie dans l'ensemble du système des Nations Unies, de manière efficace, et s'est félicitée à cet égard que les États Membres continuent à verser des contributions volontaires. Elle a également rappelé sa résolution [71/291](#), dans laquelle elle a souligné la nécessité de faire en sorte que le Bureau de lutte contre le terrorisme soit doté de suffisamment de moyens et de ressources pour mener à bien les activités prescrites et, à cet égard, a invité le Secrétaire général à évaluer soigneusement les finances du Bureau et à lui présenter en 2022 des recommandations budgétaires, si nécessaire et sur la base de l'évaluation technique. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée que le Bureau entreprendrait une évaluation technique durant la deuxième moitié de 2021 et que, suivant le résultat de cette évaluation, toute incidence budgétaire sur le budget-programme serait ajoutée au projet de budget-programme pour 2023.
- 3.266 L'évaluation technique comprenait un examen des mandats, des activités et de la situation financière du Bureau, y compris de la nécessité de contribuer à renforcer le dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste de façon à obtenir des résultats plus durables et à positionner le Bureau d'une manière qui lui permette de mieux aider les États Membres à faire face aux menaces, anciennes comme nouvelles. L'évaluation a mis en évidence le nombre croissant de demandes de services et de soutien du Bureau, notamment dans les domaines suivants : a) programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les États Membres qui en font la demande ; b) mesures de lutte contre le financement du terrorisme, notamment la mise en commun des meilleures pratiques permettant d'empêcher les attentats terroristes contre des cibles particulièrement vulnérables, notamment des infrastructures critiques et des lieux publics ; c) nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. L'évaluation a également permis de recenser les vulnérabilités existantes, notamment le manque de financement prévisible et régulier. Au moment de l'évaluation, les ressources extrabudgétaires représentaient 97 % du budget total du Bureau, les 3 % restants relevant du budget ordinaire. Pour ce qui est des effectifs, sur les 176 membres du

personnel en poste, 8 postes (4,5 %) étaient financés au moyen du budget ordinaire et les 168 postes restants (95,5 %) étaient financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Si le système des contributions volontaires a eu des effets positifs sur l'exécution du programme, et a notamment facilité la progression des activités opérationnelles pour répondre à la demande croissante de soutien du Bureau, la dépendance excessive à l'égard de ce modèle pose des problèmes considérables pour ce qui est d'assurer l'exécution du mandat dans la durée. La base de donateurs pour les contributions volontaires au Bureau non préaffectées est très limitée, ce qui génère des vulnérabilités intrinsèques pour la poursuite de l'exécution du mandat institutionnel. L'évaluation a également permis de constater qu'il était nécessaire de renforcer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du programme ainsi que la gestion de l'information.

- 3.267 Dans la recommandation issue de l'évaluation technique, il a été proposé de transformer progressivement, à partir de 2023, 49 postes de base financés par des contributions volontaires en postes financés au moyen du budget ordinaire. Dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a approuvé la proposition de transformer 25 postes dans le cadre du budget-programme pour 2023. Il est proposé ici de transformer les 24 postes restants de façon à pouvoir garantir la poursuite de l'exécution des cinq fonctions principales du Bureau³, à savoir : a) piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Bureau à l'échelle du système des Nations Unies ; b) renforcer la coordination et la cohérence des activités des 38 entités composant l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; c) accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; d) promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; e) veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et à ce que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme soient fermement ancrés dans la Stratégie.
- 3.268 Comme le montre le tableau 3.80, les changements entraînent une augmentation de 4 304 300 dollars, dont 4 045 700 dollars au titre des postes et 258 600 au titre des autres objets de dépense, qui s'explique comme suit :
- a) **Postes.** L'augmentation prévue de 4 045 700 dollars tient au fait qu'il est proposé de transformer 24 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire (voir l'annexe III) ;
 - b) **Autres objets de dépense.** L'augmentation prévue de 258 600 dollars s'explique comme suit :
 - i) 184 800 dollars pour couvrir les dépenses au titre des voyages officiels pour les 24 postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire et qui étaient auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires ;
 - ii) 73 800 dollars pour couvrir les objets de dépense autres que les postes qui concernent ces 24 postes : services contractuels (43 200 dollars), frais généraux de fonctionnement (16 200 dollars), fournitures et accessoires (4 800 dollars) et mobilier et matériel (9 600 dollars).

Ressources extrabudgétaires

- 3.269 Comme le montrent les tableaux 3.78 2) et 3.79 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des contributions en espèces. En 2024, les ressources extrabudgétaires sont estimées à 19 540 400 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à renforcer la présence du Bureau sur le terrain et l'appui qu'il fournit aux États Membres. Elles serviront aussi à mettre au point des solutions novatrices pour aider ces derniers à renforcer leurs capacités. La

³ Dans sa résolution [71/291](#), l'Assemblée générale a créé le Bureau de lutte contre le terrorisme, auquel elle a accordé les cinq fonctions définies dans le rapport du Secrétaire général sur la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ([A/71/858](#)).

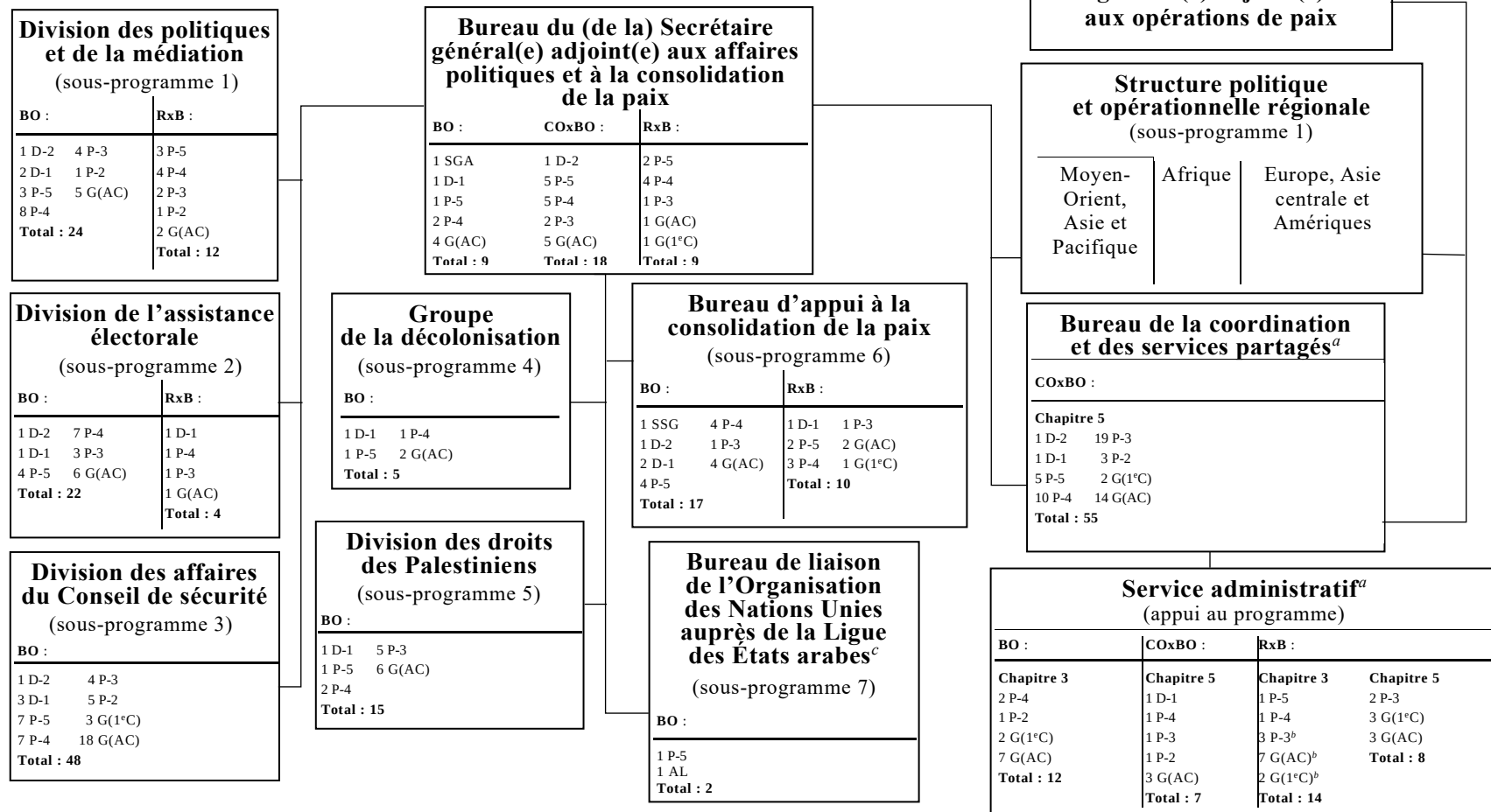
diminution de 42 063 300 dollars est imputable à l'interruption du financement provenant des donateurs.

- 3.270 Le Bureau reçoit également des contributions volontaires en nature d'une valeur approximative de 520 500 dollars, notamment en ce qui concerne les espaces de bureaux, le mobilier et le matériel, le stationnement et les services opérationnels.
- 3.271 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

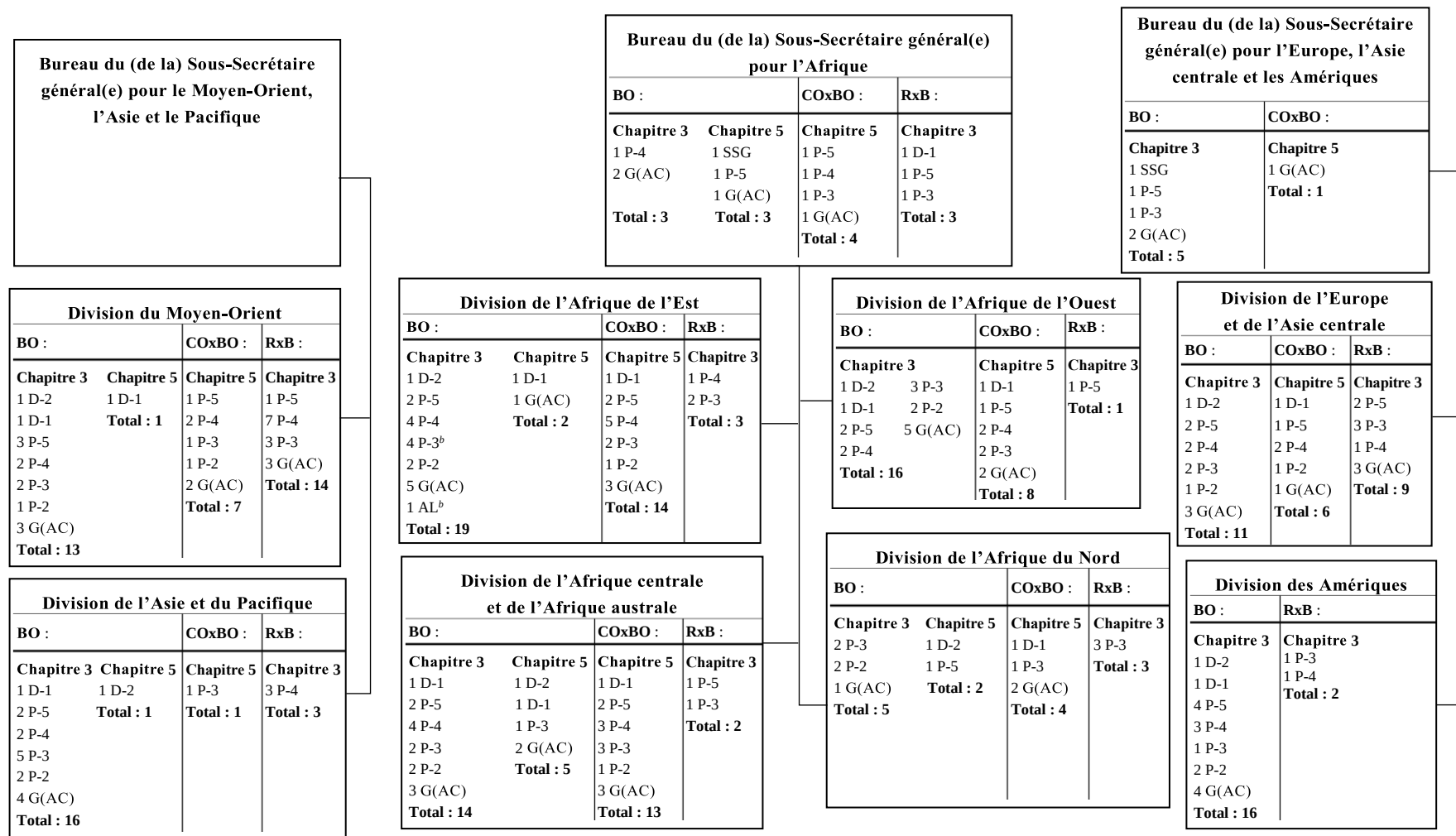


^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Deux postes d'administrateur(trice) (P-3), un poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) financés au moyen de ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visent à appuyer le Bureau.

^c Basé au Caire, le Bureau de liaison est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

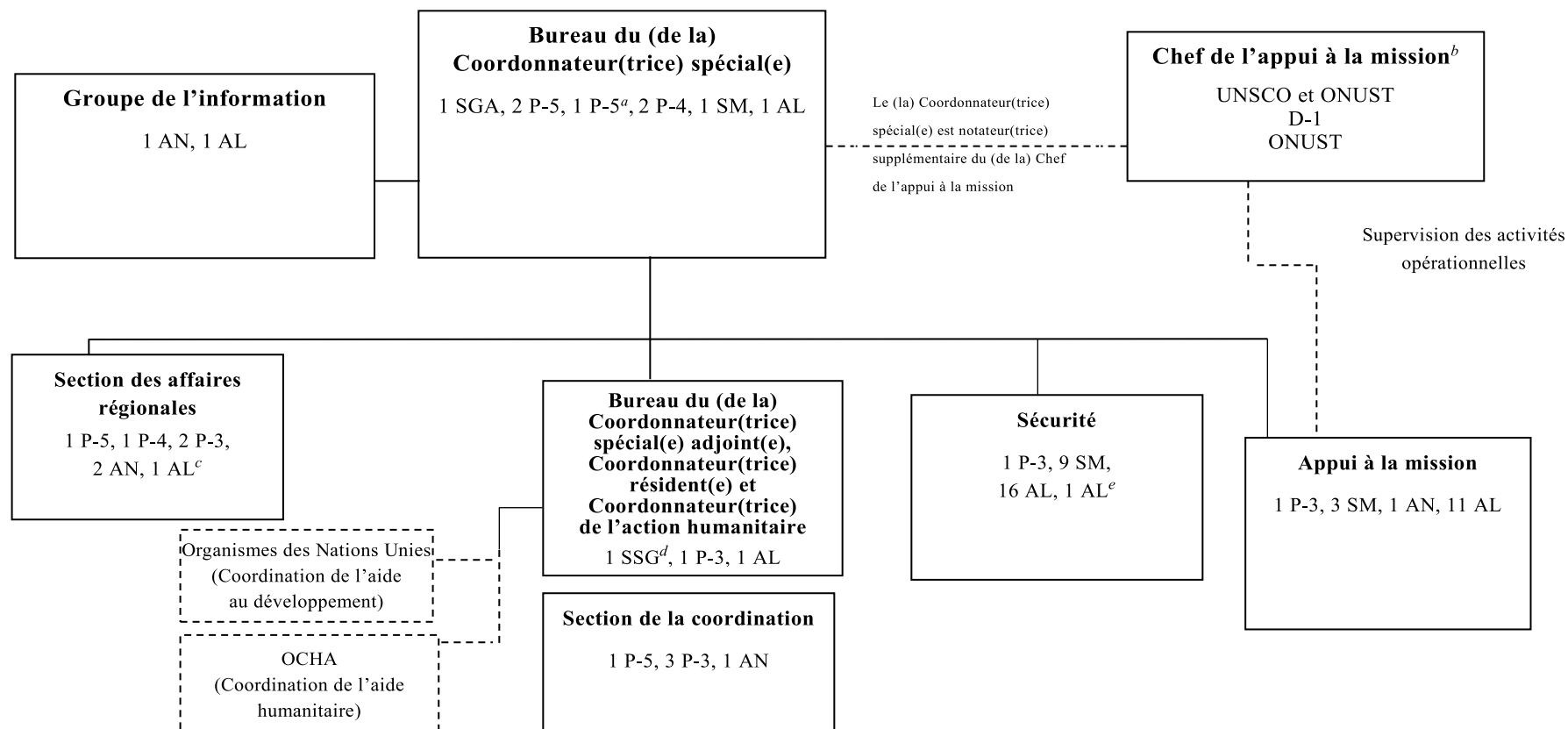
B. Structure politique et opérationnelle régionale^a



^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b Il est proposé de transférer un poste d'administrateur(trice) (P-3) et un poste d'agent(e) local(e) de Nairobi à Arusha.

C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

^a Reclassement d'un poste d'attaché(e) de liaison (P-4) en poste d'attaché(e) de liaison (P-5).

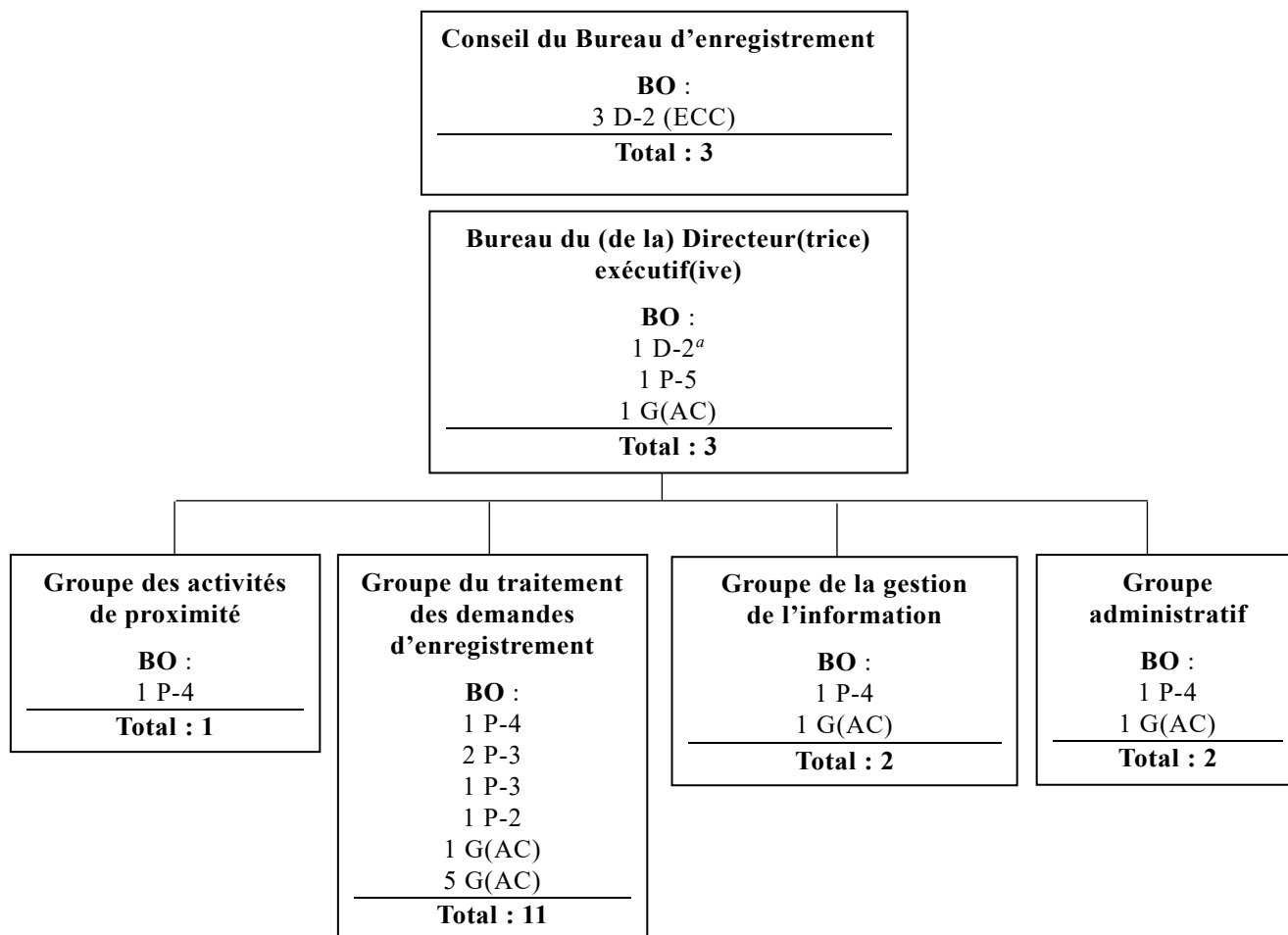
^b L'emploi de chef de l'appui à la mission, commun à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et au Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient, est inscrit dans le budget au titre de la structure de l'Organisme.

^c Création d'un poste d'assistant(e) (affaires politiques) (AL).

^d Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à parts égales par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Bureau de la coordination des activités de développement.

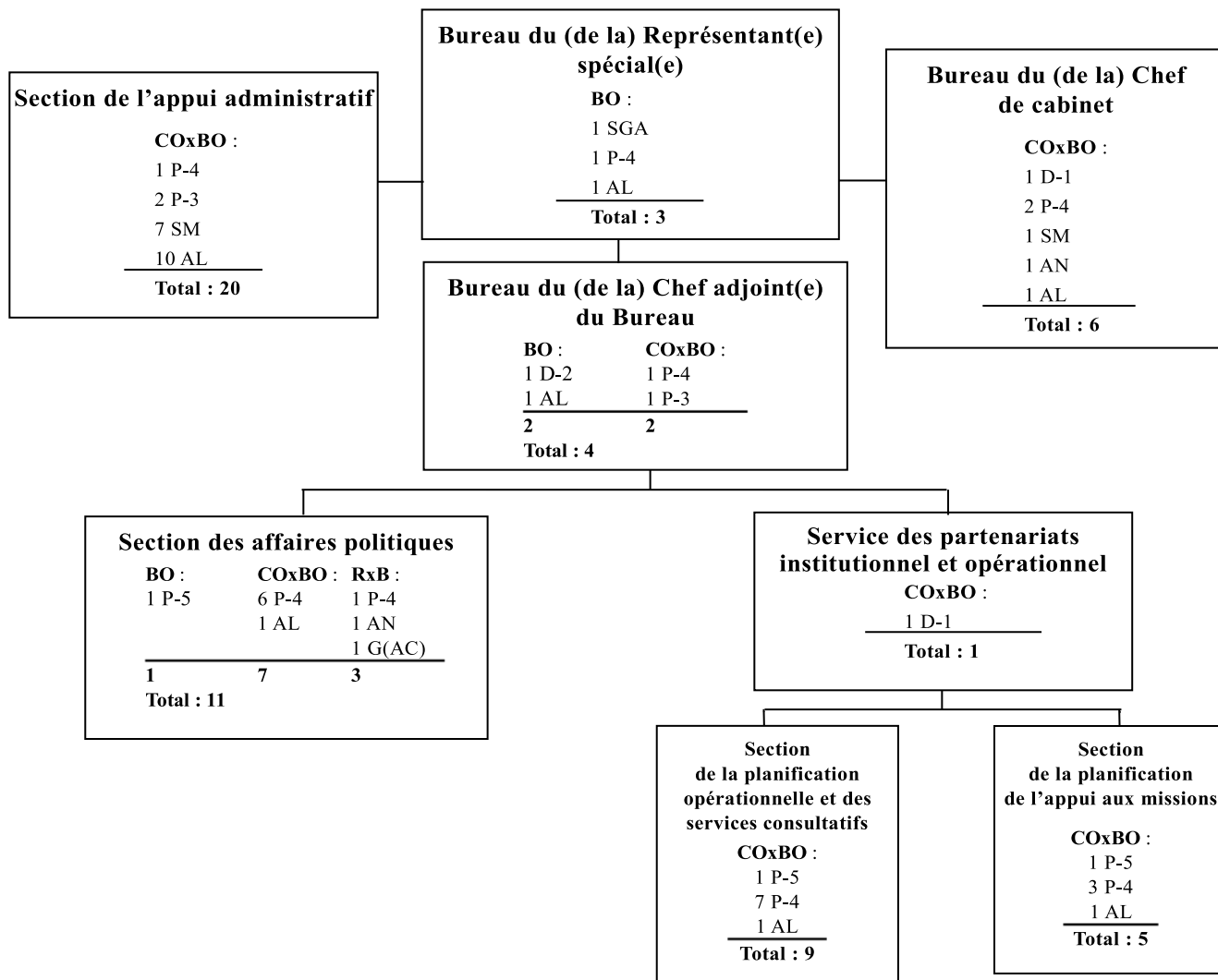
^e Création d'un poste d'assistant(e) (protection rapprochée) (AL).

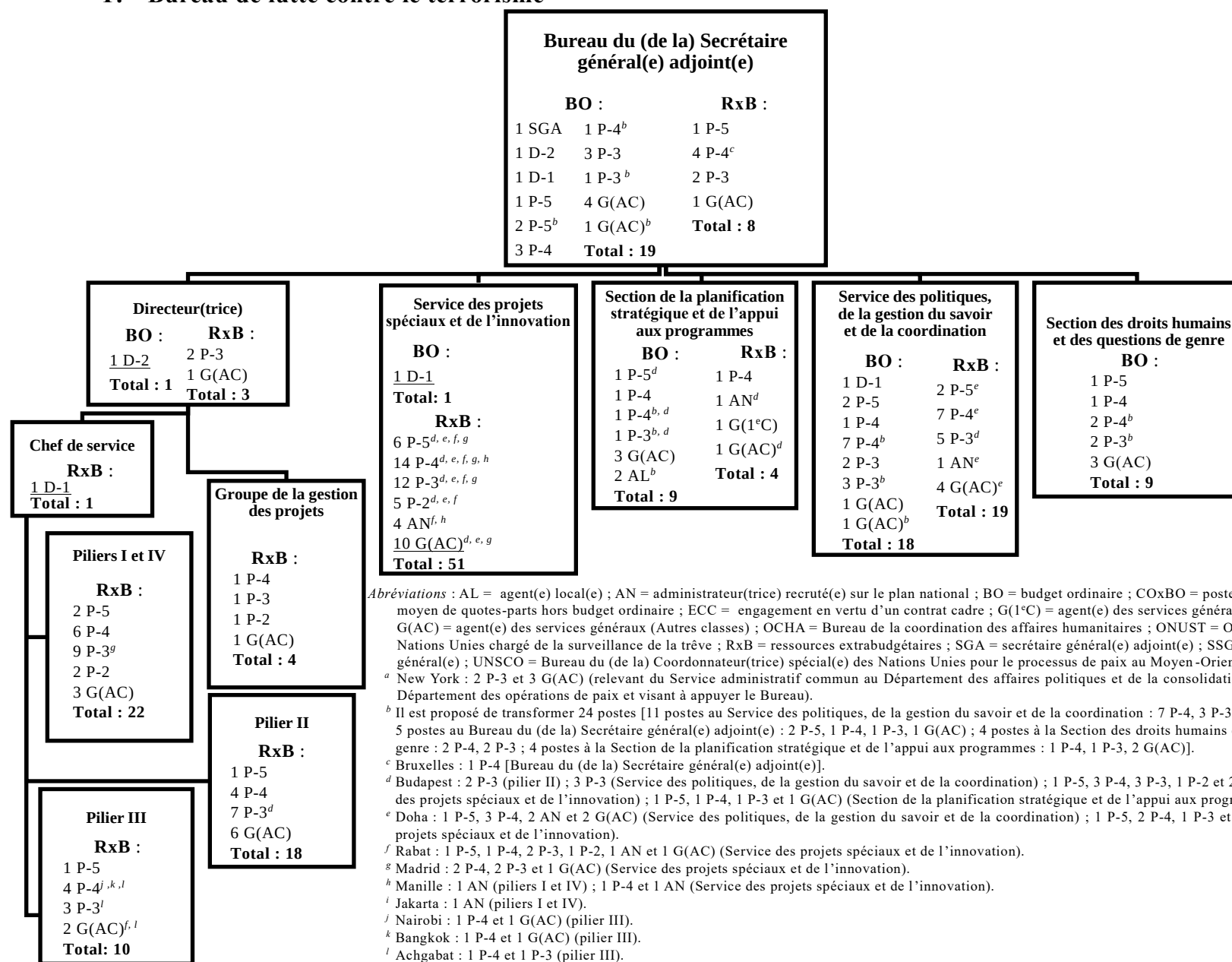
D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé



^a Le (la) Directeur(trice) exécutif(ive) du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil.

E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



F. Bureau de lutte contre le terrorisme^a

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat cadre ; G(1^c) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; UNSCO = Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

^a New York : 2 P-3 et 3 G(AC) (relevant du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visant à appuyer le Bureau).

^b Il est proposé de transformer 24 postes [11 postes au Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination : 7 P-4, 3 P-3, 1 G(AC) ; 5 postes au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) : 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC) ; 4 postes à la Section des droits humains et des questions de genre : 2 P-4, 2 P-3 ; 4 postes à la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes : 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)].

^c Bruxelles : 1 P-4 [Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)].

^d Budapest : 2 P-3 (pilier II) ; 3 P-3 (Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination) ; 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation) ; 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC) (Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes).

^e Doha : 1 P-5, 3 P-4, 2 AN et 2 G(AC) (Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination) ; 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^f Rabat : 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 AN et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^g Madrid : 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC) (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

^h Manille : 1 AN (piliers I et IV) ; 1 P-4 et 1 AN (Service des projets spéciaux et de l'innovation).

ⁱ Jakarta : 1 AN (piliers I et IV).

^j Nairobi : 1 P-4 et 1 G(AC) (pilier III).

^k Bangkok : 1 P-4 et 1 G(AC) (pilier III).

^l Achgabat : 1 P-4 et 1 P-3 (pilier III).

^k Bangkok : 1 P-4 and 1 GS (OL) (pillar III)

^l Ashgabat : 1 P-4 and 1 P-3 (pillar III).

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle***Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**[A/77/7](#)

Le Comité consultatif compte que des informations consolidées sur les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, toutes sources de financement confondues, seront fournies dans le prochain projet de budget-programme (par. II.18).

Le Comité consultatif encourage le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à évaluer la possibilité de renforcer en interne sa capacité à fournir dans les plus brefs délais une expertise en matière de médiation et espère que des informations consolidées sur les services fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux entités du Secrétariat au titre de tous les chapitres du budget seront fournies dans le prochain projet de budget-programme (par. II.21).

En 2022, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé des investissements supplémentaires d'un montant de 12,9 millions de dollars pour des projets axés sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, notamment au Cameroun, en Colombie, au Nigéria et au Tchad.

Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a récemment commandé une évaluation indépendante et une analyse coût-avantages du dispositif mis en place avec l'UNOPS pour assurer la gestion de l'équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation, notamment leur déploiement rapide. L'évaluation a montré que ce dispositif était financièrement avantageux, efficace et adapté à l'objectif visé, car il permettait de rassembler et de fournir rapidement une expertise en matière de médiation, ce qui aurait été difficilement réalisable en recourant à des services d'appui ordinaires, à des contrats ou à des effectifs du Secrétariat.

D'autres moyens de fournir au pied levé une expertise en matière de médiation ont été pris en compte dans le cadre de l'évaluation. En particulier, le dispositif a été comparé avec deux autres modalités possibles : a) les contrats de services de conseil du Secrétariat ; b) l'engagement de personnel temporaire. L'évaluation a abouti à la conclusion que, l'une comme l'autre, les modalités relevant du Secrétariat auraient pour effet d'allonger considérablement le temps nécessaire pour mobiliser et déployer l'expertise en matière de médiation, ce qui modifierait radicalement le fonctionnement du dispositif, lequel est essentiellement destiné à fournir l'assistance requise dans les 72 heures suivant la réception d'une demande. Le fait de ne pas pouvoir intervenir rapidement pourrait compromettre la capacité du Département d'atteindre l'ensemble de ses objectifs stratégiques, notamment en ce qui concerne la gestion des crises et les missions de bons offices.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

	Postes	Classe	Description	Justification
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix				
Sous-programme 1	1	P-3	Transfert (géographique) de Nairobi à Arusha	Le Bureau de liaison de Nairobi s'emploie principalement à aider la Communauté d'Afrique de l'Est à résoudre les problèmes qui menacent de plus en plus la paix et la sécurité dans la région. Le transfert du Bureau de liaison à Arusha, où est situé le siège de la Communauté d'Afrique de l'Est, renforcerait l'appui fourni à celle-ci par le Département. Une présence à Arusha présenterait plusieurs avantages, compte tenu du rôle crucial joué par la Communauté d'Afrique de l'Est dans la région et de la priorité donnée par le Secrétaire général au renforcement de la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales. La proximité du siège de la Communauté d'Afrique de l'Est permettrait de développer des relations de confiance, d'assurer un suivi plus efficace des activités conjointes et de mieux comprendre les dynamiques existant entre ses États membres ainsi que les besoins de son secrétariat.
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	1	AL	(République-Unie de Tanzanie) de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et de 1 poste d'assistant(e) administratif(ive) (AL) du Bureau de liaison	
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1	AL	Création de 1 poste d'assistant(e) (protection rapprochée) à Jérusalem	Depuis 2018, les conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé se sont détériorées sensiblement. Après les hostilités de mai 2018, les flambées de violence se sont poursuivies à Gaza, notamment en mai 2021 et en août 2022. En outre, le nombre d'atteintes à la sécurité a augmenté de manière exponentielle en Cisjordanie. Cela a contraint les responsables du Bureau à multiplier les activités de médiation et les déplacements à destination et à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza. Par voie de conséquence, les besoins en services de protection rapprochée ont augmenté de 232 % entre 2018 et 2022 (le nombre d'opérations de protection passant de 229 à 739). L'ajout d'un poste d'assistant(e) (protection rapprochée) (AL) renforcerait la capacité opérationnelle du Groupe de la protection rapprochée. Le (la) titulaire du poste participerait à la planification et à l'exécution des opérations de protection rapprochée, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des itinéraires, l'évaluation des missions, la coordination avec les autorités et les missions de protection rapprochée sur la route.
	1	AL	Création de 1 poste d'assistant(e) (affaires politiques) à Ramallah	La situation politique en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, devient de plus en plus complexe et volatile. La montée de la violence et la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie, sur fond de processus de paix à l'arrêt, d'activités de peuplement et de démolitions, font peser sur les services d'analyse politique, d'information et de bons offices du Bureau des exigences supplémentaires, qui l'amènent à couvrir une plus vaste étendue géographique et à multiplier les interlocuteurs. L'ajout, pour son bureau de Ramallah, d'un poste d'assistant(e) (affaires politiques) arabophone soumis à recrutement national renforcerait la capacité de l'équipe, notamment du (de la) spécialiste des affaires

	Postes	Classe	Description	Justification
				politiques (P-3), à suivre et à analyser sur le terrain la situation politique et socioéconomique, qui évolue rapidement, à en rendre compte et à appuyer les services d'information et de bons offices, notamment ceux relevant du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e). Cela permettrait également à l'équipe d'interagir avec des interlocuteurs plus variés, notamment des jeunes, sur des questions très sensibles et de mieux organiser les visites et les réunions des responsables du Bureau, de leurs équipes et des hauts fonctionnaires du Siège de l'ONU.
	(1)	P-4	Reclassement de 1 poste d'attaché(e) de liaison (P-4), qui deviendrait un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) (P-5)	Compte tenu de la montée des tensions dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, il faut renforcer la collaboration avec les factions palestiniennes et les hauts responsables du Gouvernement israélien et de la région en faveur de la diplomatie préventive, pour préserver la stabilité sur le terrain et empêcher le retour à une escalade généralisée à Gaza. En particulier, pour maintenir la cessation des hostilités conclue entre Israël et les groupes armés palestiniens en mai 2021, il est nécessaire que le Bureau intensifie ses échanges avec les groupes armés, les hauts responsables de l'armée et des forces de sécurité et les représentants des États de la région. Le bref échange d'hostilités survenu en août 2022 a illustré cette nécessité. Le (la) titulaire du poste sera donc chargé(e) de diriger les efforts de négociation avec les parties, de représenter le (la) Coordonnateur(trice) spécial(e) aux réunions et aux pourparlers avec les hauts responsables et de fournir des conseils stratégiques sur les activités du Bureau en matière de diplomatie préventive et de bons offices. Étant donné la complexité et le caractère délicat de ces processus, ainsi que la nécessité de maintenir des contacts réguliers avec les hauts responsables gouvernementaux et les représentants des groupes armés, le (la) titulaire doit avoir une expérience à des postes de responsabilité, maîtriser la langue arabe et posséder une solide connaissance et une vaste expérience de la région. Le reclassement proposé permettrait que la collaboration soit entretenue à un haut niveau au nom du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e).
	1	P-5		
Bureau de lutte contre le terrorisme				La proposition visant à transformer 24 postes financés par des contributions volontaires en postes financés au moyen du budget ordinaire tient compte des recommandations issues de l'évaluation technique réalisée en application de la résolution 75/291 de l'Assemblée générale.
			Transformation de 5 postes au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	La transformation de 5 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et à son bureau de bénéficier d'un appui constant aux fins de l'exécution du mandat principal du Bureau de lutte contre le terrorisme conformément à la résolution 71/291 de l'Assemblée générale. Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) comprend l'adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), la Section chargée de la liaison avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, la Section de la coordination sur le terrain, la Section de la direction et de la communication, la Section des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources et le Groupe de l'évaluation et de la conformité. La

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			transformation proposée permettrait d'assurer la continuité des activités dans les domaines suivants : conseils stratégiques et appui fonctionnel direct visant à l'exécution efficace des mandats du Bureau de la lutte contre le terrorisme ; orientations générales et encadrement, coordination, renforcement des capacités, sensibilisation et mobilisation des ressources ; contrôle et assurance de la qualité des produits et services du Bureau ; coordination et cohérence des communications internes et externes ; renforcement du dialogue avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; renforcement de la responsabilité, des contrôles internes et des évaluations du plan-programme du Bureau. Les fonctions des 5 postes sont présentées ci-après.
1	P-5	Spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (attaché(e) de liaison pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme)	Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : faciliter, accompagner et renforcer la coopération et la collaboration entre le Bureau et la Direction exécutive ; œuvrer à favoriser et à consolider une relation de confiance entre le Bureau et la Direction exécutive ; contribuer à l'intégration des évaluations de pays et des recommandations thématiques de la Direction exécutive dans les activités du Bureau relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Il (elle) donnera au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) des conseils pour l'aider à répondre aux priorités concernant les besoins et les possibilités de collaboration entre les deux entités, et se chargera de mener des consultations approfondies et régulières, au niveau opérationnel, entre les membres de la Direction exécutive et les membres du Bureau afin de favoriser la coopération et la collaboration, en repérant les lacunes et les réserves à prendre en compte ainsi que les possibilités d'amélioration. En outre, il (elle) examinera les processus et donnera des conseils sur les améliorations à y apporter afin d'intégrer le point de vue de la Direction exécutive.
1	P-5	Spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (coordonnateur(trice) des activités sur le terrain)	Le (la) titulaire du poste assiste directement le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) sur toutes les questions de terrain, notamment en ce qui concerne la mise en place et la coordination des activités de programme et de liaison du Bureau de façon que celui-ci exécute son mandat de manière plus efficace et plus utile et qu'il puisse collaborer plus étroitement avec les parties visées par ses programmes afin de mieux comprendre les besoins, les capacités et les attentes au niveau national et régional et de faire en sorte que l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités s'inscrive davantage dans la durée. Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : fournir, en étroite collaboration avec la direction, des orientations politiques et stratégiques générales pour les activités de programme et de liaison menées sur le terrain ; faciliter la coordination entre tous les services du Bureau ; tenir le rôle de principal point de contact avec le Bureau de la coordination des activités de développement et, plus généralement, l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'avec le Département des affaires politiques et de

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
1	P-4	Fonctionnaire d'administration	la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix. Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Chef du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Il (elle) lui rend compte de la mise en œuvre des activités de planification des politiques et des programmes et de l'administration et de la gestion générales du Bureau, notamment de toutes les questions relatives aux ressources humaines, aux services d'appui, au budget et aux finances, en veillant au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du Statut et du Règlement du personnel. Il (elle) aide le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à élaborer et à gérer des systèmes dans le cadre des pouvoirs décisionnels qui lui sont délégués, donne des conseils sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne, repère les possibilités d'amélioration, veille à ce que les enseignements tirés et les meilleures pratiques soient systématiquement mis en commun afin de favoriser l'amélioration continue des pratiques et de promouvoir l'esprit de responsabilité, et aide le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à optimiser la gestion du personnel et à promouvoir un environnement de travail où règne un respect mutuel.
1	P-3	Spécialiste de l'information	Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Chef du Groupe de l'information et du (de la) Chef de l'équipe de direction, et est placé(e) sous la supervision générale du (de la) Chef du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Il (elle) est chargé(e) d'aider à la mise en œuvre à long terme du quatrième élément du mandat du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui consiste à donner une plus grande visibilité aux activités menées par le Bureau et par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Il (elle) contribue aux activités suivantes : élaboration de la stratégie de communication du Bureau et suivi de son exécution, notamment mise à jour des plateformes de médias sociaux et des sites Web ; conception graphique et production d'outils de communication audiovisuelle, de publications et de bulletins d'information ; gestion des relations avec les médias, des campagnes thématiques et des grandes manifestations ; lutte contre la désinformation.
1	G(AC)	Assistant(e) d'information	Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Chef du Groupe de l'information et du (de la) Chef de l'équipe de direction, et est placé(e) sous la supervision générale du (de la) Chef du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : assister le (la) Chef du Groupe de l'information et le (la) spécialiste de l'information (P-3) dans la mise en œuvre à long terme du quatrième élément du mandat du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui consiste à donner une plus grande visibilité aux activités menées par ses services et par l'ONU pour lutter contre le terrorisme ; aider à coordonner la mise en œuvre de la stratégie de communication du Bureau et l'établissement des rapports correspondants, notamment en ce qui concerne la mise à jour des plateformes de médias sociaux et des sites Web et l'évaluation des résultats ; se charger des achats et du suivi administratif concernant la production d'outils de

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			communication audiovisuelle, de publications et de bulletins d'information ; assurer le suivi des campagnes médiatiques et thématiques ainsi que l'organisation des grandes manifestations.
		Transformation de 11 postes au Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination	La transformation de 11 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait au Service des politiques, de la gestion du savoir et de la coordination de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat. Les fonctions du Service sont les suivantes : donner des orientations stratégiques en matière de lutte contre le terrorisme et fournir des analyses sur la collaboration aux niveaux national et régional et sur les principales questions thématiques ; rédiger les rapports du Secrétaire général sur la lutte antiterroriste et coordonner leur établissement, conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ; promouvoir la coordination et la cohérence des travaux du système des Nations Unies en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ; développer et renforcer les relations avec les États Membres, ainsi que les partenariats avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales ; appuyer les processus intergouvernementaux (notamment l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies) conformément au mandat conféré ; contribuer à l'élaboration, à la planification et à l'organisation des grandes manifestations du Bureau. Les fonctions des 4 postes sont présentées ci-après.
7	P-4	Spécialistes des questions politiques	Les titulaires des postes s'acquittent des fonctions suivantes : dans le cadre de l'action menée pour combattre et prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, examiner et analyser les principaux faits nouveaux et pertinents concernant les politiques et les stratégies ainsi que la situation en matière de paix et de sécurité, en tenant compte de la relation qui unit les piliers relatifs à la lutte contre le terrorisme, à la pérennisation de la paix, au développement durable et aux droits humains ; examiner et suivre les faits nouveaux intervenus dans des domaines thématiques précis et l'évolution des priorités définies dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en s'appuyant sur les processus intergouvernementaux du système des Nations Unies et des organisations internationales et régionales ainsi que sur les stratégies, politiques, programmes et travaux de recherche menés par les États Membres et les acteurs non gouvernementaux (société civile, milieu universitaire et secteur privé) ; évaluer les tendances et analyser les événements politiques et autres relevant de leur compétence dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; proposer à leur hiérarchie des informations actualisées et lui recommander des solutions ou des mesures que l'Organisation pourrait mettre en œuvre, sur des questions relevant de leur compétence en matière de

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			lutte contre le terrorisme et d'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; établir, à l'intention de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ou d'autres organes, des rapports et documents de synthèse sur des questions sensibles ou prioritaires ayant trait à la lutte contre le terrorisme et à l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ; établir des notes, documents de synthèse, listes de points à aborder et discours à l'intention de hauts fonctionnaires de l'ONU.
3	P-3	Spécialistes des questions politiques	Les titulaires des postes s'acquittent notamment des fonctions suivantes : examiner et analyser les principaux faits nouveaux relatifs aux politiques et aux stratégies ainsi qu'à la situation en matière de paix et de sécurité, en particulier en ce qui concerne la prévention et la lutte antiterroristes ; examiner et suivre les faits nouveaux intervenus dans des domaines thématiques précis et l'évolution des priorités définies dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment en s'appuyant sur les processus intergouvernementaux du système des Nations Unies et des organisations et instances internationales et régionales ainsi que sur les stratégies, politiques, programmes et recherches menés par les États Membres et les acteurs non gouvernementaux (société civile, milieu universitaire et secteur privé) ; évaluer les tendances et analyser les événements politiques et autres relevant de leur compétence dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; proposer à leur hiérarchie des informations actualisées et lui recommander des solutions ou des mesures que l'ONU pourrait mettre en œuvre, sur des questions relevant de leur compétence en matière de lutte contre le terrorisme ; établir, à l'intention de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité ou d'autres organes, des rapports et documents de synthèse sur des questions sensibles ou prioritaires ayant trait à la lutte contre le terrorisme.
1	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)	Le (la) titulaire assiste le (la) Chef du Groupe du Pacte mondial contre le terrorisme et fournit un soutien logistique pour les réunions du Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et des groupes de travail. Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : gérer les bases de données relatives aux points de contact désignés par les États Membres et les entités pour la Plateforme mondiale pour la coordination contre le terrorisme ; aider à répondre aux demandes d'assistance technique et opérationnelle des utilisateurs de la Plateforme ou à les réorienter ; aider à gérer les informations présentes sur la Plateforme et à examiner les demandes d'utilisateurs concernant le téléchargement de documents.
		Transformation de 4 postes à la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes	La transformation de 4 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait à la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat. Les responsabilités de la Section sont les suivantes : planification stratégique à long terme des activités du Bureau ; définition des priorités et allocation des ressources ; coordination avec les organes délibérants, les

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
			organes directeurs et les organes de contrôle des Nations Unies ; élaboration du projet de budget ordinaire et des propositions budgétaires relatives aux projets du Bureau ; évaluation des risques et plans de réduction des risques ; coordination des activités du Bureau avec celles du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat conformément au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ; prestation de services de ressources humaines aux unités administratives du Bureau ; facilitation de l'administration de la délégation de pouvoirs au moyen de services consultatifs ; appui au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux fins du respect des règles et règlements des Nations Unies ainsi que des politiques, des consignes générales, des directives et des instructions du Bureau de lutte contre le terrorisme. Les fonctions des 4 postes sont présentées ci-après.
1	P-4	Agent(e) de coordination de la sécurité	Le (la) titulaire du poste tient auprès du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) le rôle de principal(e) conseiller(ère) pour tous les aspects relatifs à la sécurité des opérations du Bureau de lutte contre le terrorisme. Il (elle) s'acquitte des fonctions suivantes : conseiller les membres de la direction sur toutes les questions ayant trait à la sécurité des activités, des locaux et du personnel et participer aux discussions et à l'élaboration de politiques et de procédures visant à renforcer la sécurité des opérations du Bureau ; se tenir au fait de la situation locale sur le plan de la sécurité pour tous les sites du Bureau, entretenir à cette fin des contacts avec le Département de l'appui opérationnel et le Département de la sûreté et de la sécurité, cerner les menaces probables et informer les fonctionnaires, le personnel affecté aux projets et leur famille des mesures de prévention à respecter ; concourir à l'élaboration et à l'exécution de plans de sécurité et d'autres volets des opérations de sécurité (notamment en ce qui concerne la gestion des crises, la sécurité de l'utilisation des technologies numériques, la continuité des activités et la gestion des risques pour les opérations du Bureau) et à l'évaluation de leur efficacité.
1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Le (la) titulaire du poste relève du (de la) Chef de la Section. Il (elle) s'acquitte des responsabilités suivantes : coordonner et administrer efficacement les activités relatives aux ressources humaines, notamment le recrutement, l'évaluation et la notation des fonctionnaires et la révision du classement des emplois, tout en veillant à la cohérence de l'application des règles et procédures de l'Organisation ; assurer la liaison avec le Service administratif pour les questions administratives ; tenir le rôle de référent(e) du Bureau pour toutes les questions ayant trait aux missions de consultants, aux contrats, à l'exécution des formalités d'entrée en fonctions et aux tâches administratives.
1	AL	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Le (la) titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes : aider le Bureau à mener à bien ses activités de recrutement et de dotation en personnel (concernant tant les fonctionnaires que les non-fonctionnaires), notamment la procédure de recrutement des candidates et candidats ; examiner le classement des postes, évaluer et

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
1	AL	Assistant(e) (gestion des programmes)	sélectionner les candidatures et les soumettre aux organes centraux de contrôle concernés ; coordonner toutes les activités relatives à la procédure d'entretien axé sur les compétences, assurer de droit des activités de recrutement et conseiller les responsables de postes à pourvoir sur les questions ayant trait aux ressources humaines. Le (la) titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes : tenir le rôle de responsable principal(e) de la coordination et du suivi de l'exécution des projets ; contribuer à la planification et à l'exécution des initiatives de gestion axée sur les résultats, ainsi qu'à la saisie des données dans l'outil intégré de planification, de gestion et de communication de l'information ; participer aux groupes de travail concernant l'outil intégré de planification, de gestion et de communication de l'information et aux groupes chargés de mettre l'outil à l'essai ; appuyer la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de gestion axée sur les résultats ; aider à superviser les droits d'accès et les besoins de formation prévues en rapport avec l'outil intégré de planification, de gestion et de communication de l'information, notamment en veillant à ce que chaque membre du personnel du Bureau ait les droits d'accès et reçoive la formation dont il ou elle a besoin. En outre, il (elle) aide le Groupe du budget à élaborer et analyser les propositions budgétaires relatives aux programmes et aux projets, et à planifier les programmes ; examine les propositions de programme et les prévisions budgétaires et coordonne leur présentation, en veillant à ce qu'elles incluent les informations nécessaires et suffisantes pour justifier les activités proposées ; suggère des modifications si nécessaire ; établit des rapports et veille à ce que les résultats et services soient classés dans les rubriques adéquates. Transformation de 4 postes à la Section des droits humains et des questions de genre La transformation de 4 postes à laquelle il est proposé de procéder permettrait à la Section des droits humains et des questions de genre de bénéficier d'un appui constant dans l'exécution de son mandat et l'exercice de ses fonctions. La transformation proposée va dans le sens des appels lancés par l'Assemblée générale, qui a demandé au Secrétaire général d'évaluer la nécessité de mieux intégrer l'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres et l'habilitation des femmes, en tant qu'éléments transversaux de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans l'action de lutte contre le terrorisme menée par le système des Nations Unies afin d'en renforcer l'efficacité, y compris les besoins en matière de moyens consultatifs ou de capacités de suivi et d'évaluation. La Section est chargée de garantir la prise en compte des droits humains et des questions de genre dans toutes ses activités. Elle a notamment pour mission de fournir les orientations nécessaires pour aider les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et les États Membres à mettre en œuvre efficacement le quatrième pilier de la Stratégie. Les fonctions des 4 postes sont présentées ci-après.

<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
1	P-4	Spécialiste des droits humains	Le (la) titulaire du poste exerce la fonction de chef du Groupe des droits humains. Cette fonction est destinée à renforcer le programme du Bureau en matière de droits humains, qui vise principalement à une mise en œuvre plus équilibrée des 4 piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à l'accomplissement du mandat du Bureau en matière de droits humains, conformément à l'ensemble des résolutions relatives à l'examen de la Stratégie, en particulier celle portant sur le septième examen. Le (la) titulaire a les attributions suivantes : a) veiller à ce que les droits humains soient pris en compte dans l'ensemble des politiques et des programmes du Bureau ; b) garantir une coopération stratégique avec les États Membres et les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail ; c) intégrer les droits humains dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées à la demande des États en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Il (elle) coordonne la mise en place de mesures visant à intégrer les droits humains dans tous les programmes et activités du Bureau et tient le rôle d'interlocuteur(trice) principal(e) auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), des autres entités des Nations Unies et des organes et mécanismes régionaux et nationaux de protection des droits humains. Il (elle) recueille et diffuse des informations actualisées sur des questions de fond concernant les droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et propose à la direction du Bureau des recommandations sur les mesures à prendre.
1	P-4	Spécialiste des droits humains	Le (la) titulaire du poste apporte au Bureau une expertise sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Il (elle) est essentiellement chargé(e) de lui fournir un appui direct et des conseils, de veiller à ce que tous ses programmes soient conformes à la politique de diligence voulue en matière de droits humains et de contribuer à la réalisation de son programme en matière de droits humains, qui vise principalement à une mise en œuvre plus équilibrée des 4 piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale et à l'accomplissement du mandat du Bureau en matière de droits humains, conformément à l'ensemble des résolutions relatives à l'examen de la Stratégie, en particulier celle portant sur le septième examen. Il (elle) s'acquitte notamment des fonctions suivantes : a) veiller à ce que les droits humains soient pris en compte dans l'ensemble des politiques et des programmes du Bureau ; b) garantir la coopération stratégique avec les États Membres et les entités du Pacte mondial, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail ; c) intégrer les droits humains dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées à la demande des États en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. En outre, il (elle) fait fonction de référent(e) supplémentaire pour la mise en place de mesures visant à intégrer les droits humains dans tous les programmes et activités du Bureau et tient le rôle d'interlocuteur(trice) principal(e) auprès du HCDH, des autres entités des

Titre II Affaires politiques

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				Nations Unies et des organes et mécanismes régionaux et nationaux de protection des droits humains. Il (elle) recueille et diffuse des informations actualisées sur des questions de fond concernant les droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et propose à la direction du Bureau des recommandations sur les mesures à prendre.
1	P-3		Spécialiste des droits humains	Le (la) titulaire du poste a les attributions suivantes : a) contribuer à l'action menée par le Groupe des droits humains pour que les droits humains soient pris en compte dans l'ensemble des politiques et des programmes du Bureau ; b) faciliter la coopération stratégique avec les États Membres et les entités du Pacte mondial, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail ; c) aider à intégrer les droits humains dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées à la demande des États en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Il (elle) fait fonction de référent(e) auxiliaire pour la mise en place de mesures visant à intégrer les droits humains dans tous les programmes et activités du Bureau et tient le rôle d'interlocuteur(trice) principal(e) auprès du HCDH, des autres entités des Nations Unies et des organes et mécanismes régionaux et nationaux de protection des droits humains. Il (elle) recueille et diffuse des informations actualisées sur des questions de fond concernant les droits humains dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, et propose à la direction du Bureau des recommandations sur les mesures à prendre.
1	P-3		Spécialiste des questions de genre	Le poste relève du Groupe des questions de genre (Section des droits humains et des questions de genre). Le (la) titulaire est chargé(e) notamment de contribuer à donner au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et au Bureau des conseils sur les politiques à adopter en matière d'égalité des genres et d'habilitation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du mandat du Bureau. Il (elle) participe à l'exécution d'un programme axé sur l'égalité des genres, qui vise, entre autres, à la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des programmes du Bureau, au respect des exigences établies et à la mise en œuvre de ses priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En outre, il (elle) participe aux activités de coordination menées avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le HCDH, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres organismes des Nations Unies sur l'ensemble des questions susmentionnées.

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe IV

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	50 605,7	51 212,8	607,1	—	—	—	38 394,1	38 394,1	—	88 999,8	89 606,9	607,1
Missions politiques spéciales	768 335,0	775 326,2	6 991,2				57 747,3	53 810,0	(3 937,3)	826 082,3	829 136,2	3 053,9
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	10 256,9	10 362,8	105,9	—	—	—	—	—	—	10 256,9	10 362,8	105,9
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	3 082,0	3 166,2	84,2	—	—	—	200,0	200,0	—	3 282,0	3 366,2	84,2
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 007,0	1 007,0	—	9 076,0	8 947,6	(128,4)	401,1	—	(401,1)	10 484,1	9 954,6	(529,5)
Bureau de lutte contre le terrorisme	5 807,8	10 112,1	4 304,3	—	—	—	61 603,7	19 540,4	(42 063,3)	67 411,5	29 662,5	(37 789,0)
Total	839 094,4	851 187,1	12 092,7	9 076,0	8 947,6	(128,4)	158 346,2	111 944,5	(46 401,7)	1 006 516,6	972 089,2	(34 467,4)
Postes												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	277	277	—	—	—	—	89	89	—	366	366	—
Missions politiques spéciales	4 346	4 371	25	—	—	—	68	60	(8)	4 414	4 431	17
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	66	68	2	—	—	—	—	—	—	66	68	2

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>			<i>2023 (estimations) 2024 (prévisions)</i>			<i>2023 (estimations) 2024 (prévisions)</i>			<i>2023 (estimations) 2024 (prévisions)</i>		
	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>actualisation des coûts</i>	<i>Variation</i>	<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	–	–	–	–	–	–	–	19	19	–
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	–	50	50	–	1	–	(1)	57	56	(1)
Bureau de lutte contre le terrorisme	33	57	24	–	–	–	165	140	(25)	198	197	(1)
Total	4 747	4 798	51	50	50	–	323	289	(34)	5 120	5 137	17